



Alger	: 18°	08°
Oran	: 21°	10°
Annaba	: 18°	06°
Béjaïa	: 16°	05°
Tamanrasset	: 24°	12°

ALGÉRIE-ONU :

Ramtane Lamamra s'entretient à New York avec le SG de l'ONU

P. 24

ALGÉRIE-EGYPTE

L'APN participera à la Conférence de l'Union interparlementaire arabe

P. 24

ALGÉRIE-FRANCE

Rétablissement du dispositif de garde statique devant l'ambassade d'Algérie en France

P. 24

PRÉSIDENTIELLE 2019 :

Les candidats doivent remplir des conditions de fond et des formalités prévues par la loi



Les candidats à l'élection présidentielle d'avril prochain doivent satisfaire les conditions de fond et remplir les formalités prévues par la Constitution et la loi organique relative au régime électoral, adoptée à l'été 2016.

P. 3

PARLEMENT

Ouyahia : «Le peuple algérien choisira "soverainement" son Président le 18 avril prochain»

► 400 observateurs étrangers présents

P.p 4-5

DJAZAGRO 2019 :

Djellab : «Les entreprises algériennes développent leurs produits conformément aux normes internationales

P. 6

ARMÉE

Gaïd Salah souligne à Tamanrasset l'importance de l'identification des sources de menace

SANTÉ

**LIPIDES :
Lesquels choisir pour ma santé ?**

P.p 12-13

FOOTBALL

LIGUE DES CHAMPIONS /
CS CONSTANTINE - AL-ISMAÏLY :

Les «Sanafir» pour s'approcher des quarts

Le CS Constantine accueillera aujourd'hui au stade Chadid-Hamlaoui (17h00) les Egyptiens d'Al-Ismaïly avec l'intention de l'emporter pour s'emparer de la tête du classement du groupe C, en match comptant pour la 4^e journée de la phase de poules de la Ligue des champions d'Afrique de football.

P. 21

INTERNET :

La Sûreté nationale appelle les utilisateurs des réseaux sociaux à la prudence concernant des fake news

P. 9

MDN

LUTTE CONTRE
LE TERRORISME

2 bombes de confection artisanale découvertes et détruites à Médéa

P. 24

TAMANRASSET :

Plaidoyer pour l'encouragement des études académiques liées à l'environnement

Les participants à un séminaire international sur «l'efficacité de la protection légale de l'environnement naturel, entre texte, réalité et nouveautés», clôturé jeudi à Tamanrasset, ont plaidé pour l'encouragement des recherches et études académiques sur l'environnement.

Ils ont suggéré, au terme de leurs travaux, d'encourager et enrichir les recherches et études académiques spécialisées portant sur les questions de l'environnement et de favoriser aussi la sensibilisation au niveau des universités sur les Droits de l'Homme.



Horaire des prières

Vendredi 23- Samedi 24 Joumada-al-thania 1440

Fajr	05:44
Dohr	13:00
Asr	16:14
Maghreb	18:47
Isha	20:07



DEMAIN AU KESMA DES MOUDJAHIDINE DE HUSSEIN DEY

Conférence-historique sur la vie et le parcours de Larbi Ben M'hidi

A l'occasion de la commémoration du 62^e anniversaire de la mort de Larbi Ben M'hidi, le musée national du moudjahid, organise dimanche 3 mars à partir de 14h en son siège, une conférence-historique sur la vie et le parcours du chahid.



DEMAIN À BATNA

Commémoration du 61^e anniversaire de la mort de Abdelali Ben Batouch



Le ministre des Moudjahidine, M. Tayeb Zitouni, effectuera demain, une visite de travail et d'inspection dans la wilaya de Batna. Au cours de cette visite, le ministre présidera la cérémonie de commémoration du 61^e anniversaire de la mort de Abdelali Ben Batouch.

AUJOURD'HUI À L'HÔTEL EL DJAZAÏR

Signature d'un accord de partenariat entre Cosider et Samsun Makina Sanayi

Le ministre des Ressources en Eau, M. Hocine Necib, présidera ce matin à partir de 9h, à l'hôtel El Djaïr, la cérémonie de signature d'un accord de partenariat entre le groupe Cosider et l'entreprise turque Samsun Makina Sanayi.



LIBRAIRIE L'ARBRE À DIRES

Vente-dédicace avec Abdelmadjid Ibn Tchoubane

La librairie L'arbre à dire (48 rue les feuilles vertes Sidi Yahia, Hydra, Alger), organise cet après-midi à partir de 14h, une séance Vente-dédicace avec Abdelmadjid Ibn Tchoubane. L'auteur présentera son ouvrage «Qa'adâ au cœur de la médina».

LE 5 MARS AU CRASC D'ORAN

Conférence sur «Les mouvements sociaux en Egypte, post révolution»

Le Centre de recherche en anthropologie sociale et culturelle (Crasc) d'Oran, organise mardi 5 mars à partir de 14h, une conférence sur «Les mouvements sociaux en Egypte, post révolution».

EGT CENTRE DU HAMMA

Journée d'information sur «Les psychotropes et stupéfiants en officine»

Le Syndicat national algérien des pharmaciens d'officine (SNAPO), organise samedi 2 mars à partir de 9h à l'EGT Centre du Hama, une journée d'information sur «Les psychotropes et stupéfiants en officine : actualité judiciaire et révision de la loi 04-18».



Météo

	Max	Min
Alger	18°	08°
Oran	21°	10°
Annaba	18°	06°
Béjaïa	16°	05°
Tamanrasset	24°	12°

LE 9 MARS À MOSTAGANEM

Séance de vente-dédicace avec Akila Kadaoui

L'auteur Akila Kadaoui, présentera son ouvrage «Hassi-Mef-soukh, village de mon enfance», lors d'une séance vente-dédicace prévue samedi 9 mars à partir de 14h, à la bibliothèque nationale de Mostaganem.



INFORMATION FAISANT ÉTAT DU DÉCÈS D'UNE JOURNALISTE

La Sûreté nationale dément cette rumeur tendancieuse et mensongère

Suite à la publication sur certains réseaux sociaux d'une information faisant état du décès jeudi 28 février 2019, à Alger, d'une journaliste après son interpellation par les forces de l'ordre, la Direction Générale de la Sûreté Nationale dément catégoriquement cette rumeur tendancieuse et mensongère. Il s'agit d'une journaliste qui a eu un léger malaise, laquelle a été, aussitôt, prise en charge sur le plan médical, et a rejoint son domicile, sans aucune gravité sur son état de santé.

La Direction Générale de la Sûreté Nationale, qui invite la population à plus de vigilance face aux allégations non fondées véhiculées sur les réseaux sociaux, se réserve le droit d'engager des poursuites judiciaires à l'encontre des auteurs de campagnes de désinformation visant à semer la confusion auprès de l'opinion publique.



LES 11 ET 12 MARS

Forums économiques algéro-nigérien et algéro-malien



Sous le patronage du Président de la République, le ministère du Commerce, organise du 10 au 20 mars à Tamanrasset, la manifestation économique, culturelle et touristique (ASSIHAR). Cette manifestation verra la participation de plusieurs délégations d'hommes d'affaires africains venant du Niger, du Mali et de la Mauritanie. Dans ce cadre, la Chambre algérienne de commerce et d'industrie (CACI), organise les 11 et 12 mars, deux forums d'affaires algéro-nigérien et algéro-malien.

L'objectif étant de promouvoir les échanges commerciaux, diversifier les relations partenariales et favoriser le développement économique. Cet événement offrira un espace de rencontres B to B aux opérateurs économiques algériens et leurs homologues nigériens et maliens.

LES 7 ET 8 MARS À ORAN

2^e salon «Generic Med»

Plus de 250 pharmaciens et 23 laboratoires pharmaceutiques sont attendus à la deuxième édition du salon «Generic Med», prévu les 7 et 8 mars prochain à Oran.

Cette édition constituera une occasion pour dresser un état des lieux de l'industrie du médicament générique en Algérie, par les pharmaciens, les producteurs de médicaments et différents intervenants dans le secteur de la Santé en Algérie. La rencontre a également pour objectif de faire découvrir aux participants de différentes wilayas du pays, les nouveaux produits et les nouveautés réglementaires ayant trait aux officines. Un riche programme scientifique a été concocté pour la circonstance abondant, entre autres, «les modalités d'installations des officines et Orientation», «la CNAS et Système CHIFFA», «les services rémunérés en pharmacie», «les Nouvelles missions du Pharmacien», «la place de la phytothérapie en officine».

En outre, le salon constituera une occasion pour la formation continue. Deux circuits de formation au profit d'étudiants en médecine et en pharmacie seront animés par des spécialistes algériens. Ce salon est organisé sous le thème «la responsabilité du pharmacien: conseils à l'officine», par la société «Generic Med» installée à Oran.



PRÉSIDENTIELLE 2019 :

Les candidats doivent remplir des conditions de fond et des formalités prévues par la loi

Les candidats à l'élection présidentielle d'avril prochain doivent satisfaire les conditions de fond et remplir les formalités prévues par la Constitution et la loi organique relative au régime électoral, adoptée à l'été 2016.

La déclaration de candidature à la présidence de la République doit se faire par le biais d'une demande d'enregistrement auprès du Conseil constitutionnel et déposée, au plus tard, dans les 45 jours qui suivent la publication du décret présidentiel portant convocation du corps électoral. Le Conseil constitutionnel doit statuer sur la validité des candidatures à la présidence de la République par décision, dans un délai de 10 jours francs, à compter de la date de dépôt de la déclaration de candidature. La demande d'enregistrement d'une candidature auprès du Conseil constitutionnel doit être accompagnée d'un dossier comportant plusieurs pièces dont une copie intégrale de l'acte de naissance de l'intéressé, un certificat de nationalité algérienne d'origine de l'intéressé, une déclaration sur l'honneur attestant que l'intéressé possède uniquement la nationalité algérienne d'origine et qu'il n'a jamais possédé une autre nationalité.

Le dossier de candidature doit également comporter une déclaration sur l'honneur attestant que l'intéressé est de confession musulmane, un extrait du casier judiciaire n°3 de l'intéressé, un certificat de nationalité algérienne d'origine du conjoint de l'intéressé, et un certificat médical délivré à l'intéressé par des médecins assermentés.

Le candidat à la présidence de la République doit, en outre, fournir une déclaration sur l'honneur attestant que le conjoint jouit uniquement de la nationalité algérienne, un certificat de nationalité algérienne d'origine du père et de la mère de l'intéressé.

Une copie de la carte d'électeur de l'intéressé et une déclaration sur l'honneur attestant la résidence exclusive, en Algérie, pendant 10 ans, au moins, sans interruption, précédant immédiatement le dépôt de candidature de l'intéressé, sont également exigées du candidat à la magistrature suprême. Une attestation d'accomplissement ou de dispense du service national pour les candidats nés après 1949, une attestation de participation à la révolution du 1^{er} novembre 1954 pour les candidats nés avant le 1^{er} juillet 1942 et une attestation de non implication des parents du candidat, né après le 1^{er} juillet 1942, dans des actes hostiles à la révolution doivent être fournis dans le dossier de candidature.

Le candidat à la présidence de la République est tenu, aussi, de fournir une déclaration publique sur son patrimoine mobilier et immobilier à l'intérieur et à l'extérieur du pays, et un engagement écrit et signé par le candidat portant sur la non utilisation des composantes fondamentales de l'identité nationale dans sa triple dimension islamique, arabe et amazighe à des fins partisanes.

Nécessité de respecter les fondements de la société algérienne

Il doit s'engager à préserver et à promouvoir l'identité nationale dans sa triple dimension islamique, arabe et amazighe, respecter et concrétiser les principes du 1^{er} novembre 1954, respecter la Constitution et les lois en vigueur et s'engager à s'y conformer. Il doit aussi s'engager à œuvrer pour la consécration des principes



de pacifisme et de la réconciliation nationale, à rejeter la violence comme moyen d'expression et/ou d'action politique et d'accès et/ou de maintien au pouvoir, et sa dénonciation, à respecter les libertés individuelles et collectives, à respecter les droits de l'homme, et à refuser toute pratique féodale, régionaliste et népotique. Le candidat doit s'engager à œuvrer pour la consolidation de l'unité nationale, la préservation de la souveraineté nationale, l'attachement à la démocratie dans le respect des valeurs nationales.

Il doit adhérer au pluralisme politique et doit s'engager à respecter l'alternance démocratique au pouvoir par la voie du libre choix du peuple algérien, à préserver l'intégrité du territoire national, respecter les principes de la République.

La loi électorale dispose, par ailleurs, que le candidat à la présidence de la République doit recueillir les signatures de 60.000 électeurs ou celles de 600 élus des différentes assemblées élues, réparties à travers 25 wilayas.

Le nombre minimal des si-

gnatures exigées pour chacune des wilayas ne saurait être inférieur à 1.500, précise la loi qui rappelle aux candidats que l'utilisation des lieux de culte, des institutions et administrations publiques, et de tout établissement d'éducation, d'enseignement et de formation, quelle que soit leur nature, pour la collecte des signatures des électeurs, est interdite.

Cette loi souligne que le retrait du candidat n'est ni accepté, ni pris en compte après la validation des candidatures par le Conseil constitutionnel, sauf en cas d'empêchement grave légalement constaté par le Conseil constitutionnel ou en cas de décès de l'intéressé. A ce moment, un nouveau délai est ouvert pour le dépôt d'une nouvelle candidature. Ce délai ne peut excéder le mois précédant la date du scrutin. En cas de décès ou d'empêchement grave d'un candidat après la validation de la liste des candidats par le Conseil constitutionnel et sa publication au Journal officiel, la date du scrutin est reportée pour une durée maximale de 15 jours.

Abdelhakim Hamadi dépose son dossier de candidature auprès du Conseil constitutionnel

Le postulant à la candidature à l'élection présidentielle, Abdelhakim Hamadi, a déposé jeudi après midi au Conseil constitutionnel son dossier de candidature. M. Hamadi est ainsi le deuxième candidat à formaliser sa candidature pour l'élection présidentielle du 18 avril prochain avant la clôture de la période de dépôt de dossier fixée au 3 mars à minuit. Dans une déclaration à la presse, au terme du dépôt de son dossier de candidature, M. Hamadi a indiqué qu'il avait présenté un dossier complet comme le dispose la loi, rappelant qu'il avait déjà déposé un dossier de candidature à l'élection présidentielle en 2014. Il a ajouté qu'il était porteur d'un projet présidentiel dénommé «Essalama elwatania» se déclinant sous un volet politique, économique et social. La déclaration de candidature à la présidence de la République doit satisfaire certaines conditions prévues par la Constitution et la loi organique relative au régime électoral. Outre un dossier administratif contenant les renseignements du postulant, ce dernier doit notamment présenter soit une liste comportant au moins 600 signatures individuelles de membres élus d'assemblées populaires communales, de wilayas ou parlementaires et réparties,

au moins, à travers 25 wilayas, ou bien une liste comportant 60.000 signatures individuelles, au moins, d'électeurs inscrits sur une liste électorale. La demande est aussi accompagnée d'un dossier comportant plusieurs pièces notamment une déclaration sur l'honneur attestant que l'intéressé possède uniquement la nationalité algérienne d'origine et qu'il n'a jamais possédé une autre nationalité, une déclaration sur l'honneur attestant de sa confession musulmane, un certificat de nationalité algérienne d'origine du conjoint de l'intéressé et une déclaration sur l'honneur attestant que le conjoint jouit uniquement de la nationalité algérienne. Elle doit comporter également un certificat de nationalité algérienne d'origine du père et de la mère de l'intéressé, une déclaration sur l'honneur attestant la résidence exclusive, en Algérie, pendant 10 ans, au moins, sans interruption, précédant immédiatement le dépôt de candidature de l'intéressé, une attestation de participation à la révolution du 1^{er} novembre 1954 pour les candidats nés avant le 1^{er} juillet 1942 et une attestation de non implication des parents du candidat, né après le 1^{er} juillet 1942, dans des actes hostiles à la révolution.

LES CONDITIONS PRÉVUES PAR LA LOI

La déclaration de candidature à la présidence de la République doit satisfaire certaines conditions prévues par la Constitution et la loi organique relative au régime électoral dont :

- Dépôt de demande d'enregistrement de la déclaration de candidature auprès du Conseil constitutionnel
- La demande de candidature comporte les nom, prénom (s), émargement, profession et adresse de l'intéressé
- La demande est accompagnée d'un dossier comportant plusieurs pièces :
- Une copie intégrale de l'acte de naissance de l'intéressé.
- Un certificat de nationalité algérienne d'origine de l'intéressé.
- Une déclaration sur l'honneur attestant que l'intéressé possède uniquement la nationalité algérienne d'origine et qu'il n'a jamais possédé une autre nationalité.
- Une déclaration sur l'honneur attestant que l'intéressé est de confession musulmane,
- Un extrait du casier judiciaire n°3 de l'intéressé,
- Un certificat de nationalité algérienne d'origine du conjoint de l'intéressé,
- Un certificat médical délivré à l'intéressé par des médecins assermentés,
- Une déclaration sur l'honneur attestant que le conjoint jouit uniquement de la nationalité algérienne,
- Un certificat de nationalité algérienne d'origine du père et de la mère de l'intéressé,
- Une copie de la carte d'électeur de l'intéressé,
- Une déclaration sur l'honneur attestant la résidence exclusive, en Algérie, pendant 10 ans, au moins, sans interruption, précédant immédiatement le dépôt de candidature de l'intéressé,
- Une attestation d'accomplissement ou de dispense du service national pour les candidats nés après 1949.
- Une attestation de participation à la révolution du 1^{er} novembre 1954 pour les candidats nés avant le 1^{er} juillet 1942.
- Une attestation de non implication des parents du candidat, né après le 1^{er} juillet 1942, dans des actes hostiles à la révolution
- Une déclaration publique sur le patrimoine mobilier et immobilier de l'intéressé à l'intérieur et à l'extérieur du pays,
- Un engagement écrit et signé par le candidat portant sur :
- La non utilisation des composantes fondamentales de l'identité nationale dans sa triple dimension islamique, arabe et amazighe à des fins partisanes,
- La préservation et la promotion de l'identité nationale dans sa triple dimension islamique, arabe et amazighe,
- Le respect et la concrétisation des principes du 1^{er} novembre 1954,
- Le respect de la Constitution et des lois en vigueur et l'engagement de s'y conformer,
- La consécration des principes de pacifisme et de la réconciliation nationale,
- Le rejet de la violence comme moyen d'expression et/ou d'action politique et d'accès et/ou de maintien au pouvoir, et sa dénonciation,
- Le respect des libertés individuelles et collectives, et le respect des droits de l'homme,
- Le refus de toute pratique féodale, régionaliste et népotique.
- La consolidation de l'unité nationale, la préservation de la souveraineté nationale, l'attachement à la démocratie dans le respect des valeurs nationales,
- L'adhésion au pluralisme politique,
- Le respect de l'alternance démocratique au pouvoir par la voie du libre choix du peuple algérien,
- La préservation de l'intégrité du territoire national, le respect des principes de la République.
- La loi électorale dispose, par ailleurs, que le candidat à la présidence de la République doit présenter :
- Soit une liste comportant au moins six cents (600) signatures individuelles de membres élus d'assemblées populaires communales, de wilayas ou parlementaires et réparties, au moins, à travers 25 wilayas,
- Soit une liste comportant 60.000 signatures individuelles, au moins, d'électeurs inscrits sur une liste électorale. Ces signatures doivent être recueillies à travers, au moins, 25 wilayas.
- Le nombre minimal des signatures exigées pour chacune des wilayas ne saurait être inférieur à 1.500.
- L'utilisation des lieux de culte, des institutions et administrations publiques, et de tout établissement d'éducation, d'enseignement et de formation, quelle que soit leur nature, pour la collecte des signatures des électeurs, est interdite.
- Le retrait du candidat n'est ni accepté, ni pris en compte après la validation des candidatures par le Conseil constitutionnel, sauf en cas d'empêchement grave légalement constaté par le Conseil constitutionnel ou en cas de décès de l'intéressé.
- Le Conseil constitutionnel statue sur la validité des candidatures à la présidence de la République par décision, dans un délai de 10 jours francs, à compter de la date de dépôt de la déclaration de candidature.

Ali Zeghdoud dépose son dossier de candidature auprès du Conseil de constitutionnel

Le président du parti du Rassemblement algérien (RA), Ali Zeghdoud a déposé jeudi au Conseil constitutionnel son dossier de candidature pour l'élection présidentielle du 18 avril prochain. Le premier responsable du RA est ainsi le premier à déposer son dossier au Conseil constitutionnel avant la clôture de la période de dépôt de dossier de candidature fixée au 3 mars à minuit. La déclaration de candidature à la présidence de la République doit satisfaire certaines conditions prévues par la Constitution et la loi organique relative au régime électoral. Outre un dossier administratif contenant les renseignements du postulant, ce dernier doit notamment présenter soit une liste comportant au moins 600 signatures individuelles de membres élus d'assemblées populaires communales, de wilayas ou parlementaires et réparties, au moins, à travers 25 wilayas, ou bien une liste comportant 60.000 signatures individuelles, au moins, d'électeurs inscrits sur une liste électorale. La demande est aussi accompa-

gnée d'un dossier comportant plusieurs pièces notamment une déclaration sur l'honneur attestant que l'intéressé possède uniquement la nationalité algérienne d'origine et qu'il n'a jamais possédé une autre nationalité, une déclaration sur l'honneur attestant de sa confession musulmane, un certificat de nationalité algérienne d'origine du conjoint de l'intéressé et une déclaration sur l'honneur attestant que le conjoint jouit uniquement de la nationalité algérienne. Elle doit comporter également un certificat de nationalité algérienne d'origine du père et de la mère de l'intéressé, une déclaration sur l'honneur attestant la résidence exclusive, en Algérie, pendant 10 ans, au moins, sans interruption, précédant immédiatement le dépôt de candidature de l'intéressé, une attestation de participation à la révolution du 1^{er} novembre 1954 pour les candidats nés avant le 1^{er} juillet 1942 et une attestation de non implication des parents du candidat, né après le 1^{er} juillet 1942, dans des actes hostiles à la révolution.

DÉCLARATION DE POLITIQUE GÉNÉRALE :

OUYAHIA: Le Gouvernement a une «identité politique» et veille à l'application du programme du président de la République

Le Gouvernement a une «identité politique» et veille à la mise en œuvre du programme du président de la République, Abdelaziz Bouteflika, a indiqué jeudi à Alger le Premier ministre, Ahmed Ouyahia. Dans ses réponses aux interrogations soulevées par les députés de l'Assemblée populaire nationale (APN) lors du débat autour de la Déclaration de politique générale, M. Ouyahia a fait remarquer que le Gouvernement «a une mission qui consiste en la mise en œuvre du programme du président de la République. Il a aussi une identité politique».

Les choses se passent ainsi en Algérie et dans d'autres pays du monde. «Notre identité politique est que nous sommes le Gouvernement du Président Bouteflika, avec nos différentes appartenances politiques, et nous sommes fiers de travailler sous la conduite du chef de l'Etat», a-t-il affirmé. Concernant le retard pris dans la présentation de la Déclaration de politique générale du Gouvernement devant le Parlement, le Premier ministre a indiqué que «le document était prêt en automne dernier, mais les événements qu'a connus l'APN avaient retardé sa présentation», en allusion au changement intervenu à la tête de la Chambre basse du Parlement après le retrait de confiance à Saïd Bouhadja et son remplacement par Mouad Bouchareb.

Ouyahia: L'école doit être à l'abri des tiraillements politiques

Le Premier ministre, Ahmed Ouyahia, a insisté, jeudi à Alger, sur la nécessité de préserver l'école des tiraillements politiques, en réaction à la polémique suscitée récemment par la question de la prière dans l'enceinte des établissements scolaires. «Nous sommes tous musulmans et l'islam est la religion de l'Etat».

Nous veillons à préserver notre religion», a affirmé M. Ouyahia dans ses réponses aux interrogations soulevées par les députés de l'Assemblée populaire nationale (APN) lors du débat autour de la Déclaration de politique générale du gouvernement.

Evitant la polémique relative à l'interdiction de faire la prière dans l'enceinte des établissements scolaires, le Premier ministre a rappelé la nécessité d'«épargner nos enfants des tiraillements politiques», ajoutant que les élèves «ont en assez avec les perturbations et les grèves» qui secouent l'école, soulignant qu'il devient «nécessaire de les laisser se concentrer sur leurs études». Il a rappelé que l'islam, qui est enseigné dans les différents cycles de l'éducation, «n'a pas besoin d'une nouvelle conquête en Algérie», précisant le pays qui dispose de «plus de 20.000 mosquées, va avoir la troisième plus grande mosquée au monde (La Grande Mosquée d'Alger)». M. Ouyahia a relevé, dans le même contexte, que le pays compte des milliers d'imams auxquels s'ajouteront 2.400 nouveaux qui seront recrutés cette année. Le Premier ministre a ajouté, également, que l'Algérie contribue aussi au financement de la Grande mosquée de Paris avec une enveloppe estimée à 1,5 million d'euros annuellement.

Ouyahia: Levée du gel sur 2.000 projets de développement depuis septembre 2017

Le Premier ministre, Ahmed Ouyahia a fait part, jeudi à Alger, de la levée du gel sur deux mille projets (2.000) inscrits aux différents programmes publics de développement, depuis septembre 2017, à travers l'affectation d'une enveloppe de plus de 2.500 milliards de Da. Répondant aux préoccupations des membres de l'Assemblée populaire nationale (APN), dans le cadre du débat de la Déclaration de politique générale du Gouvernement, M. Ouyahia a précisé que la levée du gel s'est effectuée en fonction des priorités du développement du pays, touchant essentiellement les secteurs de l'éducation, l'ensei-

OUYAHIA ENTAME SES RÉPONSES AUX INTERROGATIONS DES DÉPUTÉS:

«Le peuple algérien choisira «souverainement» son Président le 18 avril prochain »

Le Premier ministre, Ahmed Ouyahia, a entamé jeudi ses réponses aux interrogations soulevées par les députés de l'Assemblée populaire nationale (APN) lors du débat autour de la Déclaration de politique générale du gouvernement.

M. Ouyahia répond aux députés lors d'une séance plénière présidée par le président de l'Assemblée, Mouad Bouchareb, en présence de membres du gouvernement.

Cette séance intervient après trois jours de débat qui ont été marqués par l'intervention des députés et clôturée par celle des présidents des groupes parlementaires.

La Déclaration de politique générale comprend six chapitres relatifs au bilan du gouvernement dans les différents secteurs. Elle est accompagnée d'annexes résumant les résultats du quinquennat 2014-2018, mais aussi de la période allant de 1999 à 2018. Le Premier ministre, Ahmed Ouyahia, a rejeté jeudi les tentatives d'exercer une quelconque tutelle sur le peuple algérien, qui choisira «souverainement» le 18 avril prochain son président de la République, réitérant son appel à la «vigilance» pour préserver ce qui a été réalisé au cours de ces 20 dernières années grâce à la stabilité dont a joui l'Algérie.

Dans ses réponses aux questions et observations des députés sur la Déclaration de politique générale du gouvernement, M. Ouyahia a affirmé que «rien ne peut empêcher le peuple algérien de choisir souverainement le président de la République», insistant sur les garanties de «transparence» dans lesquelles se déroulera l'élection présidentielle. Outre l'arsenal juridique mis en place et la Haute instance indépendante de surveillance des élections, le Pre-



mier ministre a annoncé que 400 observateurs étrangers (de l'Union africaine, de la Ligue des Etats arabes, de l'Organisation de la coopération islamique, de l'ONU et de l'UE) suivront le déroulement de cette élection. Tout en soulignant que le droit de manifester est garanti par la Constitution et que chacun est libre de son opinion, M. Ouyahia a de nouveau appelé à la vigilance, relevant la caractère anonyme des appels à manifester et le fait que des «parties étrangères commencent à s'agiter».

Il a rappelé, dans ce contexte, les graves dérives auxquelles avait donné lieu pour la stabilité et la sécurité du pays la grève politique à laquelle avait appelé en 1991 l'Ex-Front islamique du salut (FIS). «L'opposition de certains à la candidature du président Bouteflika avait déjà commencé lorsqu'il avait brigué un troisième mandat et n'a donc rien

à voir avec son état de santé actuel», a indiqué M. Ouyahia, rappelant que le chef de l'Etat qui avait été victime d'un AVC en 2013 s'était porté candidat en 2014 et avait été plébiscité pour un nouveau mandat. Le Premier ministre a appelé à mesurer le chemin parcouru ces 20 dernières années et à préserver les réalisations qui ont été accomplies, citant à titre d'exemple la relance de l'économie qui était sinistrée, l'éradication des bidons-villes et la construction de millions de logements.

C'est la préservation de ces réalisations, la nécessité de continuer à progresser et de combler les lacunes qui subsistent qui a amené le président Abdelaziz Bouteflika à s'engager, s'il est réélu, à convoquer une conférence nationale de consensus dont la vocation, a-t-il dit, est «non pas de servir le pouvoir mais l'Algérie».

La conférence débattrait de

toutes les questions «sans tabous», à l'exception des constantes nationales, et permettrait d'opérer un «changement pacifique et consensuel» dans l'intérêt de l'Algérie, a-t-il soutenu, précisant qu'elle aboutira à la «mise en place d'un gouvernement national de coalition et un amendement radical de la Constitution ainsi qu'une meilleure vision pour servir l'Algérie».

Evitant la politique économique du gouvernement, M. Ouyahia a affirmé que grâce à l'emprunt interne le gel a été levé sur 2.000 projets de développement en matière d'éducation, de santé et de ressources hydriques, soit un montant de 2.500 milliards de dinars. Le Premier ministre a indiqué que le gouvernement a une «identité politique» et veille à la mise en œuvre du programme du président de la République, Abdelaziz Bouteflika.

«Le gouvernement a une mission qui consiste en la mise en œuvre du programme du président de la République».

Il a aussi une identité politique. Les choses se passent ainsi en Algérie et dans d'autres pays du monde», a-t-il déclaré.

«Notre identité politique est que nous sommes le gouvernement du Président Bouteflika, avec nos différentes appartenances politiques, et nous sommes fiers de travailler sous la conduite du chef de l'Etat», a ajouté M. Ouyahia qui a affirmé vouloir transmettre un «message d'espoir» dans l'avenir.

Ouyahia: «L'Etat n'abandonnera pas la gratuité des soins médicaux»

Le Premier ministre Ahmed Ouyahia a affirmé, jeudi à Alger, que la gratuité des soins médicaux demeure «un principe sacré» pour l'Algérie, apportant ainsi «un démenti» formel sur ce qui se dit sur l'intention de l'Etat algérien d'«abandonner» ce principe. Dans ses réponses aux interrogations soulevées par les députés de l'Assemblée populaire nationale (APN) lors du débat autour de la Déclaration de politique générale, M. Ouyahia a qualifié de «fausses» les allégations prétendant que l'Etat aurait l'intention d'abandonner le principe de la gratuité des soins, soulignant que pour preuve l'Etat continue de construire des Etablissements de santé publique à travers l'ensemble du territoire national.

Il a également relevé que «malgré les manques constatés en matière de prestations de service et des équipements, cela ne doit semer le doute quant au principe sacré de la gratuité

des soins pour les Algériens». Soulignant les efforts consentis par l'Etat pour le secteur de la santé, le Premier ministre a indiqué que «la Pharmacie centrale des hôpitaux (PCH) a été dotée d'une enveloppe financière de 255 milliards DA en 2018 dans le but de faire face à la pénurie des médicaments».

Dans le même sens, M. Ouyahia a mis en avant «les efforts de l'Etat en matière de la prise en charge médicale du citoyen», notamment à travers l'instauration de la carte «Chifa» qui a permis, a-t-il dit, d'assurer une couverture sociale à 39 millions d'Algériens sur les 41 millions d'habitants que compte le pays. Le Premier ministre a en outre fait savoir que 24 projets relatifs à la réalisation de différents types d'établissements hospitaliers sont actuellement au niveau du secrétariat du gouvernement, et leurs décrets seront signés au courant du mois de mars prochain.

actuellement et qui sont en cours de réalisation s'élève à près de 13.000 mds de Da, tandis que les opérations de financement des projets restants seront progressivement débloquées, «tranche par tranche», a-t-il poursuivi. Dans ce contexte, le Premier ministre a appelé à maîtriser le rythme de réalisation et à éviter les retards pour ne pas tomber dans la problématique de la réévaluation, ayant induit le déboursement de montants supplémentaires importants atteignant les 500 mds Da, au titre de la Loi de finances 2019 (LF 2019).

DÉCLARATION DE POLITIQUE GÉNÉRALE :

OUYAHIA :

«L'économie nationale continue à se développer mais nécessite encore des réformes»

Le Premier ministre, Ahmed Ouyahia, a affirmé jeudi à Alger, que l'économie nationale a continué, en dépit des difficultés financières, à se développer mais nécessitait encore «un redressement et des réformes».

«Le processus de développement dans le pays ne s'est pas arrêté, en dépit du recul des cours de pétrole de 110 USD en 2014 à 30 USD en 2016 (...), mais nous ne sommes pas ici pour dire que nous avons atteint la perfection.

Nous avons encore besoin de réformes et de redressement des certains aspects en économie» a indiqué M. Ouyahia en réponse aux préoccupations des membres de l'Assemblée populaire nationale (APN) dans le cadre du débat de la Déclaration de politique générale. A ce propos, il a estimé que la diversification économique a franchi de grands ces dernières années, précisant que le secteur des hydrocarbures ne représentait que 19,4% du PIB de l'année 2017 contre 27% pour le secteur tertiaire, 12% pour celui du BTP et 6% pour l'industrie.

Cependant, a-t-il dit, ces niveaux demeurent «insuffisants» ce qui requiert l'augmentation du taux de couverture des besoins du marché local par le produit national, soulignant l'importance des mesures relatives au droit additionnel provisoire de sauvegarde applicable aux importations de marchandises.

Par ailleurs, M. Ouyahia a relevé que le secteur du Tourisme connaît une relance mais nécessitait «davantage de développement» pour la réalisation des objectifs escomptés.

Selon les chiffres avancés par le Premier ministre, le nombre des établissements activant dans ce secteur est estimé à 1.300 d'une capacité globale de 115.000 lits. Ce parc, a-t-il ajouté, sera renforcé par 809 établissements en cours de réalisation d'une capacité de 103.000 lits, outre 1.037 autres projets (145.000 lits), dont les dossiers ont été approuvés.

Evokant la réhabilitation de 119 zones d'extension touristique (ZET) dans plusieurs wilayas, dont celles de l'extrême sud, M. Ouyahia a fait savoir que la réception de ces projets, dont la gestion sera décentralisée, est prévue avant fin 2020.

Le secteur économique public a bénéficié de 1.000 mds de Da depuis 2011

Concernant la situation du secteur économique public, le Premier ministre a rappelé que les entreprises de ce secteur avaient bénéficié, depuis 2011, de crédits de réhabilitation s'élevant à 1.000 mds DA, ce qui confirme, a-t-il dit, qu'elles «ne sont nullement marginalisées par le Gouvernement comme le prétendent certains».

Dans ce cadre, il a précisé que le Complexe de El Hadja (Annaba) a bénéficié, en 2018, d'un rééchelonnement de 122 Mds de Da de dettes, en sus de crédits à long terme de l'ordre de 23 mds de Da accordés par le Fonds national d'investissement (FNI) «en attendant la concrétisation effective du partenariat avec le groupe étranger».

Le secteur privé, a bénéficié, quant à lui, de 4.200 mds Da sous forme de crédits bancaires subventionnés par l'Etat, dont 900 mds de Da en microcrédits.

Ces chiffres confirment, a déclaré M. Ouyahia, «qu'il n'existe aucun monopole de crédits bancaires en faveur d'une partie au détriment d'une autre».

Abordant les efforts consentis en matière de lutte contre la fraude, le Premier ministre a affirmé que cette lutte a désormais un caractère «global» en coordination avec les différents services concernés, en tête desquels, les services relevant du secteur du Commerce, des Impôts et



des Douanes à travers le recours au Numéro d'Identification Fiscale (NIF).

Ce dispositif global de lutte contre la fraude inclura, à l'avenir, les acteurs de l'économie parallèle, après l'entrée en vigueur du Numéro d'Identification nationale électronique, ce à quoi, s'attèle actuellement le ministère de l'Intérieur, a indiqué le Premier ministre.

Répondant aux préoccupations de nombre de députés sur la propagation de la fièvre aphteuse et de la peste des petits ruminants, M. Ouyahia a révélé que plus de 5 millions de têtes ont été vaccinées à ce jour, après la réception graduelle des vaccins, à savoir 2 millions de doses contre la fièvre aphteuse et 21 millions de doses contre la peste des petits ruminants. S'agissant des problèmes liés au développement local, M. Ouyahia a soutenu que le Gouvernement accordait une égale importance à l'ensemble des wilayas et de manière équilibrée, soulignant qu'il a été procédé à la levée du gel sur 2.000 projets inscrits dans les différents programmes de développement local depuis septembre 2017 pour un montant global dépassant les 2.500 Mds Da. Répondant à quelques députés au sujet d'accusation d'entrave aux activités d'un opérateur économique dans la wilaya de Bejaia, le Premier ministre a fait savoir que les activités dudit opérateur ne cesse de s'élargir depuis le lancement de son groupe en 1998.

«Ce groupe active dans les domaines de l'agroalimentaire, l'électroménager, la construction et les réseaux de distribution commerciale ...

quand est ce que ses activités ont été entravées?», s'est-il interrogé, ajoutant que «la résolution des problèmes administratifs et des contentieux liés au traitement des dossiers ne passe ni par la politisation ni par les manifestations».

Concernant le financement non-conventionnel, M. Ouyahia a précisé que le montant des crédits accordés par la Banque d'Algérie au Trésor public a atteint 6.556 milliards de DA jusqu'au 31 janvier 2019, ajoutant que ce chiffre devrait augmenter d'environ 500 Mds Da supplémentaire durant les prochains mois. Ces montants se répartissent comme suit: 2.287 milliards de DA consacrés à l'assainissement des banques et entreprises et 2.470 milliards de DA au renforcement du Trésor public pour faire face au déficit budgétaire, outre 864 milliards de DA destinés à la Caisse nationale des retraites (CNR).

Par ailleurs, 938 milliards de DA ont été affectés au Fonds national d'investissement (FNI) pour le financement de certains projets de développement, à l'instar de la réhabilitation des structures

du Complexe de phosphate et le programme de logements AADL.

Concernant le secteur de l'Habitat, le Premier ministre a rappelé que plus de 4,7 logements ont été réalisés durant les deux dernières décennies, dont 1,1 million de logements et 653 000 autres unités respectivement durant les cinq et deux dernières années, ce qui témoigne de «l'accélération du rythme de réalisation et de distribution ces dernières années».

Rappelant que 911 logements étaient en cours de réalisation à la fin 2018, le Premier ministre a indiqué que les projets de réalisation de 132 000 autres unités étaient en phase d'étude et le lancement de leurs chantiers est prévu dans les prochains mois. «Je rassure les citoyens que plus d'un (01) million de logements sont à venir et leur distribution se fera dès la finalisation des travaux», a-t-il fait savoir, soulignant le recensement de 400 000 unités réalisées dans le cadre du logement rural, outre le soutien financier au logement qui profitera aux citoyens du Sud bénéficiaires de terrains destinés à l'auto-construction.

Revenant à la formule de logements AADL, M. Ouyahia a expliqué le retard accusé dans ce programme par la forte demande (600 000 demandes inscrites), et le manque de foncier destiné à la construction, outre le problème de financement, assurant que ces problèmes ont été résolus.

«Le financement de ce programme devait se faire par voie de crédits auprès de banques publiques, notamment le Crédit populaire d'Algérie (CPA) pour une valeur de 1200 milliards de Da, cependant ces banques n'ont pas réussi à assurer le montant à cause d'un manque de liquidité et de la longue durée de remboursement fixée à 30 ans, notant que le recours au financement non conventionnel a permis de surmonter cette situation.

L'Etat renoncera certainement à la subvention directe des marchandises

Concernant la politique de subvention, M. Ouyahia a affirmé que le gouvernement est sur le point de parachever le recensement social des citoyens nécessitant des subventions, indiquant que le ministère des Finances s'attelle avec des organismes internationaux spécialisés à l'examen de nouveaux dispositifs de soutien.

«La subvention directe laissera inéluctablement place à des aides financières au profit de ceux qui en ont droit», a fait savoir M. Ouyahia, précisant que chaque citoyen bénéficiera de subventions en fonction de son revenu mensuel.

Les subventions seront maintenues pour les démunies, les personnes à faibles revenus et «même la classe moyenne», a-t-il assuré.

Le Premier ministre a apporté un démenti catégorique à «une quelconque décision de l'Etat d'annuler la gratuité des soins, qui demeure un principe «sacré» en Algérie, a-t-il soutenu.

Les subventions directes par le Trésor s'élèvent à 300 milliards DA, alors que les subventions indirectes dépassent 2.600 milliards DA, selon les chiffres avancés.

Le Premier ministre a présenté, lundi devant l'Assemblée populaire nationale (APN), la Déclaration de politique générale du gouvernement qui a été débattue ces trois derniers jours par les députés.

Ouyahia: 400 observateurs étrangers présents à l'élection présidentielle du 18 avril

Le Premier ministre, Ahmed Ouyahia, a annoncé jeudi à Alger, la présence de 400 observateurs étrangers lors de la prochaine élection présidentielle, prévue le 18 avril prochain, affirmant que le Gouvernement «veillera à la transparence» du prochain rendez-vous électoral. «Le Gouvernement et l'Etat veilleront à la transparence de la prochaine élection présidentielle qui verra la présence de 400 observateurs étrangers représentant la Ligue arabe, l'Union africaine, l'Organisation de la coopération islamique, l'Union européenne et les Nations unies», a déclaré M. Ouyahia, dans ses réponses aux interrogations soulevées par les députés de l'Assemblée populaire nationale (APN) lors du débat autour de la Déclaration de politique générale du Gouvernement. Il a, à cette occasion, affirmé que le peuple «aura à choisir en toute liberté parmi les candidats, dont le Président Abdelaziz Bouteflika», notant «une agitation» contre la candidature du président Bouteflika. Le Premier ministre a rappelé que le chef de l'Etat qui avait été victime d'un AVC en 2013 s'était porté candidat en 2014 et avait été plébiscité pour un nouveau mandat, ajoutant que la Déclaration de politique générale a été l'occasion de présenter le bilan des réalisations des cinq dernières années.

M. Ouyahia met en garde contre les manœuvres et l'instrumentalisation politique des marches populaires

Le Premier ministre, Ahmed Ouyahia, a mis en garde, jeudi à Alger, contre les manœuvres et l'instrumentalisation politique des marches populaires, ajoutant que l'organisation de marches pacifiques est «un droit constitutionnel».

Répondant aux questions et préoccupations soulevées par les membres de l'Assemblée populaire nationale (APN), lors du débat de la Déclaration de politique générale du Gouvernement, M. Ouyahia a indiqué que «le peuple doit faire preuve de vigilance quant aux appels anonymes, notamment face aux tentatives de certains milieux étrangers de s'incruster dans ces manifestations pacifiques pour faire sombrer le pays dans le chaos».

«Notre intention n'est guère de faire peur au peuple quand bien même il pourrait être en désaccord avec le Gouvernement, mais la patrie vient avant tout», a-t-il soutenu. Au sujet de la proposition du président de la République, Abdelaziz Bouteflika de tenir une conférence nationale, en cas de sa reconduction, M. Ouyahia a affirmé que ladite rencontre, prévue durant l'année en cours, «sera ouverte à tous les partis politiques et associations nationales», ajoutant qu'elle sera présidée par «une personnalité indépendante et débattrà de tous les dossiers et questions soulevés sur la scène nationale, dans le cadre du respect des principes nationaux». Ladite conférence devrait permettre d'opérer «une révision profonde de la Constitution et consacrer l'entente, à la faveur de la conjugaison des efforts de tous pour sortir avec une meilleure approche au service du pays».

Bouchareb se félicite du climat démocratique ayant empreint le débat de la déclaration de politique générale du gouvernement

Le président de l'Assemblée populaire nationale (APN), Mouad Bouchareb s'est félicité, jeudi à Alger, du «haut sens des responsabilités et du climat démocratique» ayant empreint les séances de débat de la déclaration de politique générale du Gouvernement, présentée lundi dernier par le Premier ministre, Ahmed Ouyahia.

A l'issue de la séance plénière consacrée aux réponses du Premier ministre aux préoccupations des députés, après trois jours de débat de la déclaration de politique générale, M. Bouchareb a mis en avant «le niveau du débat, le haut sens des responsabilités et le climat démocratique ayant empreint les travaux», valorisant le contenu de la déclaration. La présentation de la déclaration de politique générale du Gouvernement démontre que «l'appareil exécutif a été fidèle à ses engagements et a respecté les dispositions de la Constitution consacrant le principe de bonne gouvernance», a-t-il affirmé.

DJAZAGRO 2019: Djellab: Les entreprises algériennes développent leurs produits conformément aux normes internationales

Le ministre du Commerce, Saïd Djellab a affirmé, jeudi à Alger, que les entreprises algériennes étaient en mesure de développer leurs produits conformément aux normes internationales, ce qui donne un élan supplémentaire au produit local et renforce sa compétitivité dans les marchés extérieurs.

Présidant la cérémonie de clôture du Salon international de l'agroalimentaire «Djazagro 2019» au Palais des expositions (Alger), le ministre a souligné que l'Algérie comptait aujourd'hui un bon nombre d'entreprises innovantes dans différents domaines, estimant que cette situation donnait un puissant élan au développement du produit local et renforce sa compétitivité dans les marchés extérieurs notamment avec la dynamique accrue des exportations hors hydrocarbures. Le produit algérien, poursuit-il, répond aujourd'hui à toutes les normes imposées par les marchés extérieurs ce qui lui permet de trouver une place avec les autres produits concurrents. Plusieurs contrats d'exportation ont été conclus avec la Mauritanie, l'Allemagne, le Gabon et les Emirats-Arabs, a souligné M. Djellab, mettant en avant la poursuite des efforts pour faire de 2019 l'année des exportations.

Par ailleurs, le ministre du Commerce a fait savoir que les mesures prises pour la réduction de la facture d'importation avaient porté leurs fruits, mettant en exergue la dynamique économique que vit le pays dans toutes les filières de production afin de couvrir la demande intérieure et exporter l'excédent à des pays africains, européens, voire même asiatiques.

A cette occasion, M. Djellab a fait savoir que son département avait initié des mesures à même de renforcer davantage les exportations dans les marchés étrangers. Les opérateurs économiques algériens bénéficieront de davantage de soutien pour exporter le produit local en grandes quantités vers les marchés étrangers.

Avec le développement qu'ont connu les infrastructures logistiques et la diversification du produit national, il nous reste seulement de consentir davantage d'efforts pour permettre à l'Algérie de s'installer définitivement sur le marché international, a ajouté le ministre du Commerce. Le ministre a affirmé que son département s'attache à assoir une véritable culture d'exportation à travers la mise en place de mécanismes stimulants qui devront donner leurs fruits dans les trois prochaines années.

Lors de sa visite aux différents pavillons du salon qui accueille une gamme diversifiée de produits locaux, le ministre a affirmé que le travail était lancé pour le développement des wilayas frontalières en vue de créer une activité commerciale et industrielle, ce qui permet, a-t-il ajouté, le placement de l'Algérie sur le marché africain, à travers des bases logistiques installées au niveau de Tindouf, d'In Guezzam et de Debda (frontière libyenne) en cours de réalisation pour atteindre les objectifs escomptés. Par ailleurs, M. Djellab a fait état d'une manifestation «Assihar», à partir du 10 mars prochain, en présence d'opérateurs maliens et nigériens aux côtés de leurs homologues algériens, une sorte d'espace commercial entre les trois pays et une opportunité pour créer davantage de partenariats.

Les plus grands groupes leaders dans l'agroalimentaire étaient présents à la 17^{ème} édition du Salon international de l'agroalimentaire «Djazagro 2019» qui ferme, jeudi, ses portes après 4 jours d'exposition.

Outre les problématiques de la sécurité alimentaire en Afrique et dans le monde, plusieurs conférences, séminaires et journées d'études sur l'actualité et les perspectives des industries agroalimentaires en Algérie ont été organisés.

ARMÉE: Gaïd Salah souligne à Tamanrasset l'importance de l'identification des sources de menace (MDN)

Le général de corps d'Armée Ahmed Gaïd Salah, vice-ministre de la Défense nationale, chef d'état-major de l'Armée nationale populaire a affirmé, jeudi à Tamanrasset, que l'identification des sources de menace comptent parmi «les facteurs essentiels de réussite» dans l'acquisition de la capacité d'adaptation permanente avec ces menaces et dans la conception judicieuse des méthodes permettant de les neutraliser.

«Vous devez, en tant que cadres et chefs, à tous les niveaux de commandement, d'ouvrir, voire d'être parfaitement conscients que l'aptitude à identifier les sources de menace, à remonter à leurs origines et à cerner les facteurs de leur développement et leurs modes d'action, comptent parmi les facteurs essentiels de réussite dans l'acquisition de la capacité d'adaptation permanente avec ces menaces et dans la conception judicieuse des méthodes permettant de les neutraliser et de mettre en échec leurs objectifs», a souligné le général de corps d'Armée, dans une allocution prononcée devant les Etat-majors de la Région, les Commandants des Secteurs opérationnels et leurs état-majors, les chefs des services de sécurité, les commandants d'unités et les directeurs régionaux, à l'occasion de son troisième jour de visite en 6^{ème} Région Militaire.

«Il n'y a pas l'ombre d'un doute que l'ouverture des portes de la repentance devant ceux qui se sont égarés du droit chemin, et ont pris la décision de se rendre à l'ANP au niveau de la 6^{ème} Région militaire comme dans toutes les autres Régions militaires, représente une nouvelle opportunité pour ces repentis qui permet de donner une chance à ceux qui ont retrouvé la raison, décidé de retourner dans les bras de leur société et leur patrie, et ont été convaincus, sur le terrain, qu'il est inutile de s'éloigner de la voie de leur patrie qui restera forte, omnipotente et noble par sa clémence et son pardon si nécessaire», a-t-il précisé, indique un communiqué du ministère de la Défense nationale.

M. Gaïd qui avait présidé, à l'occasion, une réunion de travail et suivi auparavant un exposé global sur la situation générale au sein de la Région, donnée par le commandant de la région, ainsi que des exposés présentés par les commandants des secteurs opérationnels et les différents services de sécurité, a mis l'accent sur l'importance vitale que revêt la 6^{ème} Région Militaire, et sur le rôle efficace de ses unités implantées le long de la bande frontalière dans la sécurisation du pays contre tous les fléaux et les menaces.

Il a également rappelé que



le souhait le plus cher à l'ANP et pour la concrétisation duquel elle œuvre sur le terrain au service de sa nation et de ses frères concitoyens, est de «les voir vivre dans un climat de sécurité et de quiétude», exhortant les cadres de la Région à continuer à réaliser davantage de résultats sur le terrain, pour que ces bilans soient «le cadeau gratifiant qu'ils ne cesseront d'offrir à l'Algérie, sa terre et son peuple».

«Le souhait le plus cher à l'ANP et dont elle œuvre à la concrétisation sur le terrain, au profit de sa nation et de ses frères concitoyens, est de les voir vivre dans un climat de sécurité et de quiétude, alors persévérez dans la réalisation de ces résultats remarquables, pour que ces bilans soient le cadeau inestimable que vous ne cesserez d'offrir à l'Algérie, sa terre et son peuple, ou comme étant le langage que vous maîtrisez et à travers lequel vous vous adressez à votre peuple et qui vous permettra de consolider le lien Armée-Nation, dont le fondement est la confiance entre le peuple et son Armée, et la devise permanente est le soutien et l'encouragement de cet acquis précieux», a-t-il exhorté.

Le chef d'état-major de l'ANP s'est rendu également à l'Ecole des cadets de la Nation, où il a prononcé une allocution d'orientation, suivie par l'ensemble des Cadets relevant des dix Ecoles implantées sur le territoire national, et lors de laquelle il a rappelé l'importance capitale qu'accorde le Haut Commandement de l'ANP à l'égalité des chances pour tous les enfants de l'Algérie, à travers l'ensemble du territoire national.

«Il est utile de rappeler aujourd'hui, en cette honorable occasion, que le Haut Com-

mandement de l'ANP veille, à la lumière des orientations de Son Excellence Monsieur le président de la République, Chef suprême des Forces Armées, ministre de la Défense nationale, à réunir tous les moyens humains, matériels et pédagogiques afin de faire des Ecoles des Cadets de la Nation une véritable pépinière fertile qui forme les cadres prometteurs de demain, dont le slogan est d'allier l'assimilation du savoir dans tous les domaines scientifiques à l'imprégnation des valeurs nationales de notre Glorieuse Révolution de Libération, qui a fondé hier les Ecoles des Cadets de la Révolution», a-t-il déclaré.

«A cette fin, je demande à tous les concernés de la sphère de formation et d'enseignement, qui a jusque-là réalisé des résultats brillants, de contribuer, chacun dans le cadre de ses prérogatives et dans son domaine de compétence, à atteindre les objectifs escomptés.

Comme, j'encourage l'ensemble à persévérer sur cette voie saine du savoir, afin de relever le défi de l'enseignement efficace et de la formation utile et bénéfique, confortées par les nobles valeurs et la discipline rigoureuse, de manière à en faire la fierté de l'Armée Nationale Populaire et un modèle à suivre pour tous les jeunes algériens», a-t-il ajouté.

M. Gaïd Salah a également souligné que «l'ambition de l'ANP, à raffermir les fondements de sa force en s'appuyant sur les efforts et les esprits de ses enfants, est une ambition sans limites».

«Vous devez savoir que l'ambition de l'ANP, digne héritière de l'Armée de Libération Nationale est de garantir,

en permanence et constamment, un avenir prometteur pour vous.

Un avenir que nous voulons correct, judicieux et bénéfique pour l'ANP et l'Algérie, et conforme avec le parcours de vos ancêtres parmi les générations de la Chahada et le Djihad.

Cette valeureuse génération pionnière à laquelle l'histoire a dédié des annales de gloire, et immortalisé les haut-faits et actes de bravoure, pour que leurs nobles valeurs puissent témoigner de la grandeur de leur démarche et de leur parcours», a-t-il déclaré.

«Tels sont les principes et les valeurs pour lesquels nous travaillons aujourd'hui, afin que vous les préserviez, que vous en soyez fiers et que vous les transmettiez à vos enfants et aux générations futures, et tels sont les nobles objectifs que nous visons, en ne ménageant aucun effort au sein de notre système d'enseignement et de formation, car l'Algérie qui a donné naissance à une Glorieuse Révolution, et qui a célébré, il y a quelques jours, la Journée Nationale du Chahid, qui représente pour le peuple algérien l'un des grands symboles d'abnégation et de sacrifice, se remémore à travers cette célébration les exploits de nos Chouhada, et considère qu'ils méritent de leur peuple aujourd'hui et pour toujours toute la reconnaissance et la gratitude, et la perpétuité de leurs gloires et leurs sacrifices dans la mémoire collective de la Nation», a exhorté le responsable militaire.

Il a par la suite, donné la parole aux cadets, qui ont exprimé leur grande fierté d'appartenir à cet édifice pionnier de formation.

Le communiqué du MDN a noté, en outre, qu'après la cérémonie d'accueil à l'entrée du siège du commandement de la Région, et en hommage aux sacrifices des vaillants Chouhada et valeureux moudjahidine de la Glorieuse Révolution de Libération, le général de corps d'Armée a observé un moment de recueillement sur l'âme du défunt Moudjahid «Hibaoui Elouafi», dont le nom est porté par le siège de la Région, où il a déposé une gerbe de fleurs devant la stèle commémorative et a récité la Fatiha sur son âme et sur celles des valeureux Chouhada.

SELON LE CNDH: Le gouvernement algérien fait de son mieux pour la prise en charge des migrants clandestins

Le gouvernement algérien «fait de son mieux pour la prise en charge des migrants clandestins», a indiqué, jeudi à Tamanrasset, la présidente du Conseil national des droits de l'Homme (CNDH), Fafsa Sid Lakhdar Benzerrouki.

«Le gouvernement algérien déploie tout ce qui est en son pouvoir pour la prise en charge des migrants clandestins avant leur reconduction vers leurs pays, en leur assurant toutes les conditions de traitement humanitaire», a assuré la présidente du CNDH,

lors de sa visite d'un centre d'accueil de migrants. Mme Benzerrouki a ajouté, à cet égard, que le président de la République Abdelaziz Bouteflika avait souligné, lors de l'installation de la Commission nationale consultative de promotion des droits de l'Homme en octobre 2010, que «le respect des droits de l'Homme est inspiré de nos valeurs islamiques et du génie de la civilisation à laquelle nous appartenons». La présidente du CNDH qui avait visité les différentes structures du centre d'accueil de migrants de Ta-

manrasset, a exprimé sa satisfaction quant aux conditions de prise en charge des migrants dans cette structure qui dispose de toutes les commodités nécessaires et assure la protection sanitaire.

Fafsa Sid Lakhdar Benzerrouki s'est également enquis des prestations médicales offertes au niveau de l'hôpital de Tamanrasset, assurant qu'il existe une protection sanitaire complète assurée aux migrants et aux malades de façon générale, sans distinction».

ALGÉRIE - TUNISIE - MAGHREB:

Bouazghi prend part à Tunis aux travaux de la 18^e session de la Commission ministérielle maghrébine de la sécurité alimentaire

Le ministre de l'Agriculture, du Développement rural et de la Pêche, Abdelkader Bouazghi a pris part, jeudi à Tunis, aux travaux de la 18^e session de la Commission ministérielle maghrébine chargée de la sécurité alimentaire, a indiqué un communiqué du ministère.

Les participants à cette session débattront des questions liées à la sécurité alimentaire dans les pays maghrébins et évalueront la mise en application des recommandations de la commission ainsi que les réalisations accomplies par les commissions sectorielles durant la dernière période, ajoute-t-on de même source.

Dans son intervention, M. Bouazghi a rappelé le message adressé, le 16 février 2019, par le président de la République, M. Abdelaziz Bouteflika aux dirigeants des Etats maghrébins à l'occasion du 30^e anniversaire de la création de l'Union du Maghreb arabe (UMA) dans lequel il a réaffirmé «l'attachement constant de l'Algérie à l'édification de l'UMA, étant un choix stratégique et une revendication populaire et sa volonté de redynamiser ses institutions et ses structures pour permettre à nos pays de défendre leurs intérêts communs, relever les défis croissants et répondre aux attentes et aspirations des peuples maghrébins à davantage d'unité, de complémentarité et d'intégrité».

«L'équation du renforcement de la sécurité alimentaire et de l'autosuffisance qui impliquent la préservation et l'exploitation durable des ressources naturelles vient en tête des enjeux desquels dépend le développement, la stabilité et la sécurité dans la région du Maghreb arabe», a indiqué le ministre, soulignant que «l'Algérie est pleinement convaincue que ces objectifs ne peuvent être réalisés sans l'augmentation de l'offre agricole et alimentaire, la modernisation des outils de production, l'encouragement de l'investissement productif et l'appui de l'agriculteur aux plans économique et social, étant le premier noyau de toute action de développement durable».

«Ces éléments, qui sont l'essence même de la stratégie globale dont a joui le développement agricole en Algérie deux décennies durant, ont permis de moderniser les différentes filières agricoles et de développer l'agroalimentaire, ce qui a grandement contribué à la diversification de



l'économie nationale, à la réduction des importations et à l'augmentation des exportations hors hydrocarbures», a-t-il ajouté.

Le ministre a mis l'accent, à cette occasion, sur «le nécessaire renforcement de la coopération entre les Etats membres de l'UMA et la mise en place de mécanismes et programmes intégrés et complémentaires qui viendront s'ajouter et stimuler les efforts de développement et les investissements au niveau national, notamment dans le secteur de l'agriculture, de la pêche et de l'aquaculture, tout en tenant en compte des défis posés à la région, en tête desquels le renforcement de la sécurité alimentaire et la préservation, l'amélioration et l'exploitation économique et durable des ressources naturelles, en vue d'augmenter les recettes des agriculteurs et des éleveurs, outre le souci de permettre aux agriculteurs d'utiliser les nouvelles technologies modernes à même de contribuer à l'augmentation de la production et d'ouvrir d'autres nouveaux domaines de commercialisation et de s'adapter avec les changements climatiques pour alléger leurs impacts négatifs».

Au terme de la rencontre, les ministres maghrébins de l'Agriculture ont signé le procès-verbal de la session qui a comporté des recommandations pratiques sur différents sujets importants relatifs, notamment aux politiques agricoles, de santé végétale, la faune, la pêche, la lutte contre la sécheresse et la

recherche et formation agricoles. Les ministres ont adopté et signé également trois conventions maghrébines de coopération dans les domaines de la médecine vétérinaire, la pêche et l'aquaculture. Dans le cadre de la coopération algéro-tunisienne, M. Bouazghi a tenu une rencontre avec son homologue tunisien, consacrée à l'examen de la coopération dans les domaines de l'agriculture et la pêche.

Cette rencontre a été couronnée par la signature d'un PV dans lequel les deux parties ont réitéré leur attachement au renforcement de la coopération bilatérale et le partenariat dans différents domaines d'intérêt commun, notamment la recherche scientifique agricole, la production agricole, la protection de la flore et l'aquaculture, outre la lutte contre la sécheresse la préservation de la faune sauvage.

Le ministre a rencontré également en marge de la réunion de l'UMA son homologue libyen.

L'audience a porté sur l'examen des voies et moyens de renforcement des différents domaines d'intérêt commun, notamment les recherches agricoles, la protection sanitaire vétérinaire et végétale et la lutte contre la sécheresse.

Par ailleurs, le ministre s'est rendu, lors de cette visite en Tunisie, au gouvernement de Zaghouan où il a pris connaissance de l'expérience tunisienne dans la plantation des oliviers et des arbres fruitiers et l'élevage ovin, bovin, et volaille.

ALGÉRIE - EGYPTE:

Conférence régionale sur le terrorisme: les infrastructures vitales, cibles privilégiées des groupes terroristes

Le député à l'Assemblée populaire nationale (APN), M. Seddik Chihab a affirmé, jeudi au Caire (Egypte), que le terrorisme, sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations, constituait l'une des menaces les plus graves pour la paix et la sécurité internationales, soulignant que les infrastructures vitales figuraient parmi «les cibles privilégiées» des groupes terroristes.

S'exprimant lors d'une conférence placée sous le thème «protection des infrastructures vitales et les cibles faciles», qu'il a animé conjointement avec un membre du Conseil du Peuple égyptien, Amr Seddiki et un membre de l'école psychologique du Bureau des Nations Unies pour la lutte antiterroriste, dans le cadre des travaux de la Conférence régionale sur le terrorisme et l'extrémisme violent, M.

Chihab a mis l'accent sur l'impératif de «mettre en place une stratégie intégrée de lutte contre le terrorisme à tous les niveaux», mettant en garde contre toute fragmentation de cette stratégie pour les intérêts immédiats des pays.

M. Chihab, qui est également membre du Groupe consultatif de haut niveau de lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent relevant de l'Union interparlementaire (UIP), a rappelé les souffrances endurées par l'Algérie face aux dangers du terrorisme sous toutes ses formes, précisant que «des infrastructures vitales constituent une des cibles privilégiées des groupes terroristes visant à détruire la base fondamentale de toute économie».

«Aussi, à travers ces structures, ces groupes armés influencent négativement sur la société, exerçant ainsi une pression importante pour les autorités des pays cibles, et entraînant la propagation des émeutes et une destruction systématique», a-t-il ajouté.

Pour M. Chihab, la protection de ces infrastructures requiert «une vive disposition et prévention des attaques, tout en renforçant la sécurité des dispositifs en les dotant de tous les moyens disponibles», a précisé le communiqué.

«Les pouvoirs publics peuvent avoir besoin d'une coopération locale et transfrontalière avec les partenaires étrangers et propriétaires de ces infrastructures ainsi que les responsables de leur fonctionnement du secteur privé, à travers la coopération qui sous-tend l'action préventive, notamment dans les grandes opérations ciblant les infrastructures vitales, comme ce fut le cas lors de l'attaque contre l'installation gazière d'In Amenas en Algérie en 2013, ciblée par les organisations terroristes transfrontalières animées par la complicité de certains pays ayant un intérêt à déstabiliser d'autres pays».

A ce titre, M. Chihab a précisé que «ces besoins peuvent revêtir un caractère urgent en vue d'accélérer l'échange des informations opérationnelles, notamment en ce qui concerne les actes et mouvements des terroristes, de leurs réseaux, ou des documents de voyage falsifiés et des produits sensibles».

Il a appelé, enfin, à la nécessité de renforcer les partenariats nationaux, régionaux et internationaux avec les parties concernées, estimant que l'échange d'informations et d'expériences dans le but de contrecarrer et de protéger les infrastructures vitales contre les attaques terroristes tout en réduisant et en faisant face à leurs effets constituait une grande part de la stratégie globale de lutte contre le terrorisme.

ALGÉRIE - CUBA:

Si Afif reçoit une députée de l'Assemblée nationale du pouvoir populaire de Cuba

Le président de la Commission des Affaires étrangères, de la coopération et de la communauté nationale à l'étranger à l'Assemblée populaire nationale (APN), Abdelhamid Si Afif a reçu, la députée de l'Assemblée nationale du pouvoir populaire de Cuba, Enierka Fernandel Del Monte, a indiqué jeudi un communiqué de l'APN.

Lors de cette rencontre, les deux parties ont salué «les relations historiques et séculaires ainsi que les relations politiques excellentes unissant les deux pays», se félicitant du développement soutenu de la coopération, notamment

au niveau parlementaire. La rencontre a permis à M. Si Afif de passer en revue les réalisations politiques et économiques de l'Algérie, sous la direction du président de la République, Abdelaziz Bouteflika, citant, à ce propos, les acquis de la femme algérienne, à l'instar de l'augmentation de sa représentation au sein des assemblées élues.

Il a également évoqué les efforts consentis par l'Algérie pour réaliser davantage de progrès économique, à travers la libération de la dépendance des hydrocarbures en s'appuyant sur ses atouts et l'accompagnement de ses parten-

naires stratégiques. Abordant les questions internationales d'actualité, M. Si Afif a rappelé l'attachement de la défense des causes justes, notamment celles se trouvant dans son périmètre géostratégique».

Pour sa part, Mme Fernandel Del Monte a affirmé que sa visite aux camps des réfugiés sahraouis lui a permis de mieux s'informer sur la cause sahraouie, faisant savoir qu'elle présentera l'expérience de la femme sahraouie en guise de soutien à la lutte légitime du peuple sahraoui.

APS



TISSEMSILT: Journée mondiale de la protection civile, un corps en perpétuel dynamisme

ABED MEGHIT

C'est dans une ambiance de fête que les soldats du feu de la wilaya de Tissemsilt ont célébré hier la journée mondiale de la protection civile coïncidant avec le 1^{er} mars de chaque année.

Une journée célébrée sous le thème « La protection des enfants, notre responsabilité ». A cette occasion, un riche programme a été élaboré par la direction de la protection civile de la wilaya de Tissemsilt comprenant des portes ouvertes au niveau de la maison de la culture « Mouloud Kacem Nait Belkacem » de Tissemsilt, verra la présentation de matériels et de moyens d'interventions utilisés par les agents de la Protection civile lors des différentes opérations de secours et de sauvetage, de la plongée et du repêchage.

Ces portes ouvertes permettront de prendre connaissance du matériel utilisé lors des interventions de secours et d'assistance, a indiqué le chargé de la communication à la Direction de la Protection civile de la wilaya de Tissemsilt.

Des manifestations sportives (Foot Ball et Athlétisme), des expositions de photos sur les interventions de la protection civile lors d'inondations, accidents et autres incidents.

A la maison de la culture, tout était prêt bien avant cette journée, pour accueillir les visiteurs.

Ces derniers ont afflué dès le matin vers cette structure, afin de prendre part aux festivités et découvrir les équipements d'intervention et les expositions de photos retraçant les différentes opérations des hommes du feu lors des intempéries, explosions de gaz, accidents de la circulation et autres incidents.

Sans répit et toujours au service du citoyen, la protection civile fait dans la prévention et assure la noble mission de protéger le citoyen et ses biens, ainsi que les acquis ou patrimoine du pays.

Qu'au niveau de tous ces stands où étaient exposés de nombreux équipements et des tableaux statistiques qui attestent de la dynamique de ce corps de secours sur le terrain.

C'est ainsi que durant l'année 2018 a été marquée par une baisse des accidents de la route par rapport à la même période de l'année 2017.

Pour l'année 2018, la protection civile de la wilaya de Tissemsilt a enregistré 47 accidents contre 57 accidents en 2017, ainsi que 101 blessés en 2018 contre 130 en 2017 et 19 décès en 2018 contre 24 en 2017. Il va sans dire que sauver des vies humaines nécessite des actions qui ne relèvent pas seulement de la protection civile, ou de la Gendarmerie nationale ou de la Sûreté nationale, mais appelle la contribution de tous les partenaires concernés et au premier rang le mouvement associatif s'agissant, notamment, de la sensibilisation et de la prévention vu que le facteur humain est à 90%, la cause de ces accidents. C'est ce qui ressort du bilan annuel des activités de la Protection civile de la wilaya de Tissemsilt où il a été enregistré 47 accidents de la route en 2018 contre 57 accidents en 2017, causant la mort de 19 personnes et des blessures à 101 autres contre 130 blessés et 24 décès en 2017. L'année écoulée a été marquée aussi par un nombre important de feux de forêt avec 260 interventions. Concernant l'assistance et les secours, les éléments de la Protection civile ont évacué vers les infrastructures hospitalières 7 282 malades.

Ainsi que la protection civile de la wilaya de Tissemsilt a enregistré durant l'année 2018, trente cinq (35) cas d'asphyxies dont 03 décès contre 06 décès en 2017, 25 cas d'intoxications.

La direction a, dans une atmosphère de joie et d'hilarité, récompensé ses agents méritants qui ont accompli sérieusement leur tâche et les différents lauréats au concours et aux compétitions sportives organisés en préparation à cette journée.

Dans le cadre du travail de proximité et des campagnes de sensibilisation menées à travers l'Ouarsenis, des cycles de formation en premier secours ont été organisés au profit des personnes pouvant désormais intervenir en cas de catastrophe avant même l'arrivée des secours.

Lors de la cérémonie, des grades ont été attribués à une vingtaine d'agents promus aux grades supérieurs de cette institution en présence des invités et des autorités locales, à leur tête le wali, M. Salah El Affani. A cela s'ajoutent les journées d'information et de formation organisées dans les établissements publics. En fin les invités ont été conviés à une collation.

CONSTANTINE: Appel à la création d'observatoires locaux et régionaux pour étudier les besoins du marché du travail

Les participants à l'atelier national sur «le rôle des organisations patronales dans la concrétisation des objectifs de développement durable» clôturé jeudi à Ali Mendjeli (Constantine) ont appelé à la création d'observatoires locaux et régionaux pour étudier les besoins du marché du travail.

La raison d'être de ces observatoires sera de suivre la dynamique de changement et les évolutions techniques et internationales pour les présenter dans des séminaires et divers supports médiatiques, a précisé le secrétaire général du bureau de wilaya de la Confédération algérienne du patronat, El-Hamel Merniz Il a également souligné la nécessité de consolider la coopération entre les diverses entreprises publiques et privées des secteurs économiques, touristiques et agricoles et de mettre en rapport enseignement, formation et besoins du marché de travail.

Il a également plaidé pour une stratégie qui fixe des objectifs à court et long



termes pour satisfaire les besoins du marché de l'emploi. Les participants à l'atelier, tenu à l'initiative de la Confédération algérienne du patronat, ont mis l'ac-

cent sur l'importance de la mise en conformité avec les normes arabes et internationales et des conventions qui consolident le dialogue social outre l'adoption de

législations nationales cohérentes avec les normes arabes et internationales.

Ils ont également recommandé de renforcer le rôle de l'enseignement et de la formation dans la concrétisation de la culture de travail libre conforme aux principes de développement durable afin de contribuer à parfaire les performances professionnelles des travailleurs. Lors de l'ouverture mercredi de l'atelier, le directeur général de l'Organisation arabe du travail, Mohamed Chérif, a indiqué que l'Algérie enregistre actuellement une baisse «sensible» du taux de chômage estimée à moins de 10%, selon les statistiques des organisations arabes et internationales.

TIARET: Création d'une école des cadets de la Protection civile

Une école des cadets de la Protection civile a été créée dans la wilaya de Tiaret, a-t-on appris jeudi du directeur de wilaya de ce corps.

Cette école formera les enfants dans les domaines de secourisme, de sauvetage et d'intervention en cas de catastrophes et autres calamités pour préparer une génération capable de parer à toute situation et de contribuer aux aides à des personnes en danger, a fait savoir le lieutenant-colonel Abdelfettah Guessoum à l'occasion de la célébration de la journée mondiale de la protection civile, placée sous le slogan «la protection des enfants est notre responsabilité».

Cette école constituera une structure pour développer le civisme et le sens de volontariat et de solidarité chez

la jeune génération, a-t-il souligné, indiquant que les enfants formés auront à accompagner les éléments de la protection civile dans ses interventions.

D'autre part, le même responsable a signalé que le secteur de la protection civile dans la wilaya de Tiaret a bénéficié d'un important matériel dont des ambulances, des véhicules d'extinction et des moyens de communication, qui facilitent la mission de ses éléments et améliorent leur rendement, en plus du renforcement de son parc roulant et de la réalisation et de l'équipement des unités secondaires et du poste avancé dans les communes de Dahmouni, Takhmert et Zmala Emir Abdelkader.

La célébration de la journée mon-

diale de la protection civile a été marquée dans la wilaya de Tiaret par une cérémonie de remise de grades à 131 officiers ayant achevé dernièrement leur formation, ainsi que des prix et des cadeaux à deux boxeurs évoluant au sein de l'école de la protection civile ayant décroché des places honorables au championnat du monde de la discipline, ainsi qu'aux lauréats de tournois sportifs organisés durant le mois de février courant.

En outre, une exposition a été organisée pour la circonstance mettant en exergue les équipements dont dispose la protection civile, de même que des expositions et des exercices effectués par les enfants de l'école des cadets naissante, en présence des autorités locales.

BECHAR: 88 milliards DA versés aux hôpitaux du pays par la CNAS en 2019

La Caisse nationale des assurances sociales des travailleurs salariés (CNAS) a versé courant 2019 un montant de 88 milliards DA aux hôpitaux du pays pour la prise en charge des différents actes médicaux des malades, a indiqué, jeudi à Bechar, le directeur central du contrôle médical de la Caisse, Dr. Djamel Matari.

«Ce montant est destiné à la prise en charge du financement des différents actes médicaux nécessaires aux malades à travers l'ensemble des hôpitaux du pays et a pour objectif l'amélioration et le suivi des différents processus de prise en charge médicale des malades», a précisé Dr. Matari, à l'occasion de la 7^{ème} rencontre régionale «CNAS-Médecins prescripteurs».

«En 2018, ce montant était de l'ordre de 80 milliards DA, c'est dire les efforts consentis par la CNAS qui tendent à contribuer à l'amélioration de la santé des assurés et des citoyens en général», a-t-il dit. Cette rencontre à laquelle ont pris part les représentants de la CNAS, les praticiens de la santé (publique et privée) et les représen-

tants de secteurs en rapport avec la santé et la prise en charge hospitalière des citoyens, a permis à l'assistance de débattre de questions liées au renforcement et à la modernisation de la prise en charge des malades et à la contribution de la CNAS à cette opération.

Evouant le contrôle médical, le directeur central du contrôle médical de la CNAS a expliqué qu'il consiste à donner des avis sur les prescriptions et actes médicaux relatif à l'état de santé ou à la capacité de travail des travailleurs bénéficiaires de la sécurité sociale, en tenant compte de leur justification médicale et des droits aux prestations en matière d'assurance sociale, accidents de travail et de maladie professionnelle, tels que définis par la législation et la réglementation en vigueur.

Cette rencontre a pour objectif aussi de permettre aux praticiens de la santé (publics et privés) de s'imprégner de la législation en matière de sécurité sociale et de se mettre au diapason de cette législation pour pou-

voir contribuer à la prise en charge convenable des assurés et des malades, a indiqué, pour sa part, le directeur de l'agence CNAS de Bechar, Khadir Khenifi.

Cette 7^{ème} rencontre régionale a été initiée dans le cadre du renforcement du partenariat stratégique avec les professionnels de la santé dans la perspective de réguler les dépenses médicales, tout en prenant en charge l'assuré social de façon optimale et avec de meilleurs coûts, a ajouté M. Khenifi.

L'objectif est la sensibilisation continue des professionnels de la santé. Une réflexion sur l'introduction de notions sur les prescriptions et le coût économique de la santé dans le cursus universitaire de médecine, et ce en collaboration avec le ministère de la Santé, de la Population et de la Réforme hospitalière et celui de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique, a souligné le directeur central du contrôle médical de la CNAS.

SÉCURITÉ: La lutte contre le crime ne peut être efficace sans l'aide du citoyen

Le commandant du groupement territorial de la gendarmerie nationale d'Oran, le lieutenant-colonel Ababssa Miloud, a estimé jeudi que la lutte contre la criminalité et le crime sous toutes ses formes «ne peut être efficace sans l'aide du citoyen, élément fondamental et partenaire dans les systèmes sécuritaires.»

Intervenant à l'occasion de l'ouverture des «Portes ouvertes» sur ce corps constitué, l'officier supérieur a souligné la nécessité de renforcer la sécurité de proximité pour se rapprocher davantage du citoyen, considéré comme un «élément fondamental et un partenaire incontournable dans les systèmes de sécurité».

Le lieutenant-colonel Ababssa a également mis en exergue les efforts déployés par le Commandement de la gendarmerie nationale pour adopter les moyens scientifiques les plus modernes pour combattre le crime, dont les auteurs utilisent les technologies de communication et informatiques les plus sophistiquées.

«Il s'agit également de renforcer l'Etat de droit basé sur le respect des droits de l'Homme et des libertés individuelles en intensifiant les rapports avec le citoyen», a-t-il ajouté.

Concernant cette manifestation, le commandant du groupement territorial de la Gendarmerie d'Oran a indiqué que ces «Portes ouvertes» visent à consolider et à renforcer l'ouverture sur la société civile et les partenaires sociaux pour concrétiser le travail de proximité. Ces



«Portes ouvertes», devant se poursuivre durant trois jours, visent à mettre en exergue les moyens techniques modernes utilisés dans la lutte contre le crime organisé, la cybercriminalité et la sécurité routière, ainsi que dans les campagnes de sensibilisation du citoyen pour le respect du code de la route.

La cérémonie d'ouverture a été marquée par des exhibitions sur les missions des éléments des corps constitués comme la protection des personnalités, la sécurité routière, la lutte contre la cri-

minalité, la maîtrise des armes et des arts martiaux. Divers stands ont été consacrés à la présentation des activités des différentes unités, comme celles chargées de la protection des mineurs, des biens archéologiques, la protection de l'environnement, de la surveillance aérienne, ainsi que les équipes cynophiles.

Plusieurs figures historiques, sportives et artistiques ont été honorées lors de cette manifestation dont le défunt photographe de presse, disparu récemment, Karim Benhalima

TRAFIC DE PSYCHOTROPES À ORAN: Perpétuïté par contumace et 2 peines de 12 ans de prison ferme

Le tribunal criminel de première instance d'Oran a prononcé, jeudi, une peine de prison à perpétuité par contumace contre une personne en fuite et deux peines de 12 ans de prison ferme à l'encontre de trois accusés jugés coupables de trafic d'une quantité de 9.000 comprimés psychotropes.

Le représentant du ministère public a requis la perpétuité contre deux des accusés B.E., originaire de Barika (wilaya de

Batna) et G.A d'Oran.

Selon l'arrêt de renvoi, les faits de cette affaire remontent au mois de janvier 2017, lorsque les services de sécurité de la 2^e Région militaire ont reçu des informations faisant état du transport, à partir de la ville de Barika, d'une grosse quantité de comprimés psychotropes vers la wilaya d'Oran. Lors d'un barrage au niveau d'El-Kerma, ils ont réussi à appréhender les suspects en possession d'une

quantité de 9.000 comprimés psychotropes dissimulée dans la voiture que G.A., le contact de B.E à Oran et qui devait réceptionner la marchandise à bord d'une voiture qu'il avait préalablement loué. Interrogé, B.E a avoué avoir transporté la drogue contre la somme de 200.000 dinars.

Pour sa part, G.A a nié les accusations portées contre lui, arguant qu'il avait été contacté par une tierce personne, qui n'a d'ailleurs jamais été iden-

tifiée, pour conduire B.E à Canastel et qu'il n'avait aucune idée sur ce que ce dernier transportait.

Jeudi, lors du procès, B.E a confirmé ses aveux sur le transport de la drogue entre Barika et Oran, mais G.A a nié toute implication dans ce trafic de drogue. Dans leurs plaidoiries, les avocats de la défense ont demandé l'acquiescement de G.A et des circonstances atténuantes pour B.E en raison de sa situation sociale précaire.

SÉTIF: 64 morts et 2.725 blessés sur les routes en 2018

Les accidents de la circulation, enregistrés dans la wilaya de Sétif durant l'année 2018 ont causé la mort de 64 personnes et des blessures à 2.725 autres, a-t-on appris jeudi auprès d'un cadre de la direction de la protection civile (DPC).

Le bilan de l'année dernière se rapproche de celui de l'année 2017 a précisé à l'APS le capitaine Ahmed Lamarra, le chargé de l'information et de la communication au sein de cette direction détaillant que soixante trois (63) personnes ont trouvé la mort et 2.777 autres ont été blessés en 2017.

Le plus grand nombre des accidents de la circulation de 2018 ont été signalés au mois d'août avec 265 accidents recensés ayant provoqué le décès de 6 personnes et des blessures à 417 autres alors que le plus grand nombre de personnes décédées (11) a été recensé durant le mois de juillet 2018, a-t-il ajouté.

A cet égard, le capitaine Ahmed Lamarra a appelé à la nécessité d'intensifier les efforts de l'ensemble des acteurs, sur le terrain afin de préserver la vie et la sécurité de tous.

TRIBUNAL CRIMINEL DE OUARGLA: 20 ans de prison pour un narcotrafiquant

Une peine de 20 ans de prison a été prononcée jeudi par le tribunal criminel près la Cour d'Oran à l'encontre d'un individu répondant aux initiales d'A.B (57 ans) pour détention et transport de drogue, dans le cadre d'une bande criminelle organisée. Selon l'arrêt de renvoi, l'affaire remonte à février



2014, lorsque les services de la gendarmerie nationale, agissant sur informations, ont arrêté à Touggourt un véhicule conduit par le nommé M.M en provenance d'une ville de l'Ouest du pays et dont la fouille a permis de découvrir une quantité de deux (2) quintaux de kif traité soigneusement dissimulée.

Les investigations menées ont permis d'identifier l'acolyte du conducteur du véhicule, en l'occurrence A.B dont la perquisition du domicile à Oran a permis de mettre la main sur une autre quantité de drogues, de téléphones portables, de puces de téléphones et de sommes d'argent en devises, en plus de documents administratifs falsifiés.

Ceci en plus de trois véhicules utilisés par cette bande, composée de plusieurs personnes impliquées dans la facilitation d'opérations d'introduction et de transport de drogues. Le ministère public a requis dans cette affaire la peine à perpétuité contre le mis en cause au regard de la gravité des faits qui lui sont reprochés.

INTERNET: La Sûreté nationale appelle les utilisateurs des réseaux sociaux à la prudence concernant des fake news

La Direction générale de la Sûreté nationale (DGSN) a appelé, jeudi, les utilisateurs des réseaux sociaux à la prudence concernant des informations fallacieuses (fake news) largement relayées en vue de «manipuler l'opinion publique».

Suite à la circulation sur les réseaux sociaux d'une information faisant état du décès d'une journaliste ayant participé à un sit-in organisé à Alger-centre, après son arrestation par les forces de police, la DGSN a démenti dans un communiqué «une rumeur fausse et tendancieuse».

Précisant qu'en effet «une journaliste a été victime d'une syncope et a été prise en charge médicalement avant de rentrer chez elle dans un état rassurant», la DGSN affirme dans son communiqué «se réserver le droit d'engager des poursuites judiciaires à l'encontre de ceux qui relayent ces informations fallacieuses visant à manipuler l'opinion publique».

La Place de la liberté à Alger a vu ce matin l'organisa-



tion d'un sit-in par une centaine de journalistes revendiquant le libre exercice de la profession et la consécration du principe du service public.

Plusieurs journalistes ont été arrêtés par les forces de

l'ordre pour être relâchés par la suite. Les protestataires ont scandé des slogans pour «l'ancrage des principes de la démocratie et de la liberté d'expression, garantis par la Constitution, ainsi que la facilitation de la mission des journalistes en matière de traitement des préoccupations de la société dans tous les domaines».

Ils ont appelé, également, à «accélérer la concrétisation des réformes dans divers domaines, à prendre en charge les préoccupations socioprofessionnelles des journalistes, l'accès à l'information, la défense de leurs droits et leur protection de toutes pressions ou dépassements». Présent lors de ce rassemblement, le ministre de la Communication, M. Djamel Kaouane a rappelé devant les journalistes que la liberté d'expression était «garantie par la Constitution». Des journalistes de Constantine et Annaba ont organisé des actions similaires revendiquant la consécration de la liberté d'expression et du libre exercice de la profession.

PÉROU: Le Pérou frappé par un séisme de magnitude 7

Un séisme de magnitude 7 a frappé vendredi le sud-est du Pérou, a annoncé l'agence géologique américaine USGS (US Geological Survey). L'épicentre du séisme est située à une profondeur de 257 km, précise l'agence américaine selon laquelle les plus importants séismes en Amérique du sud se situent généralement à une profondeur de 70 km ou moins.

Le tremblement de terre s'est produit à 08H50 GMT à environ 27 km au nord-est de la ville de Azangaro, près de la frontière avec la Bolivie, dans une zone montagneuse peu peuplée.

SOUDAN: Lourdes peines de prison contre 8 personnes pour manifestations interdites

- Huit (08) personnes ont été condamnées à des peines de prison au Soudan pour leur participation à des manifestations interdites par le gouvernement, ont rapporté jeudi les médias officiels.

Quatre manifestants ont été condamnés à cinq ans de prison, trois à trois ans et un à six mois pour «participation à un rassemblement interdit» par trois tribunaux différents à Khartoum, selon l'agence officielle SUNA.

Il s'agit des premières condamnations prononcées depuis l'instauration mardi de «tribunaux d'exception», chargés de réprimer les violations de l'état d'urgence.

Cet état d'urgence a été imposé le 22 février dernier pour un an et dans tout le pays par M. el-Béchir, confronté depuis fin décembre à des manifestations quasi quotidiennes déclenchées par la décision du gouvernement de tripler le prix du pain.

Les manifestations antigouvernementales constituent le plus sérieux défi pour M. Béchir depuis son arrivée au pouvoir il y a trente ans. Selon un bilan officiel, 31 personnes sont mortes depuis le 19 décembre.

L'ONG Human Rights Watch (HRW) évoque le chiffre de 51 morts.

IRAN: Un bus se renverse en Iran, huit morts

Huit personnes ont été tuées et 36 blessées vendredi en Iran lorsque leur bus s'est renversé sur l'autoroute Qom-Téhéran, après que le conducteur se soit assoupi au volant, a indiqué l'agence de presse iranienne Isna.

L'accident du bus, qui transportait 44 passagers et se rendait de la province de Kerman (sud-est) à Téhéran, s'est produit tôt le matin, ont précisé des responsables locaux à Isna. Le conducteur figure parmi les morts.

L'Iran a un des taux de mortalité routière les plus élevés au monde.

Les accidents de la route ont fait 16.300 morts et 336.000 blessés lors de la dernière année iranienne, selon des chiffres officiels.

Ce chiffre très élevé s'explique par l'état général des routes, le niveau global du parc automobile iranien --privé d'innovation pendant des années en partie à cause des sanctions économiques étrangères--, et le mépris pour les règles de base de la conduite.

En décembre, dix personnes ont été tuées dans un accident de bus à l'intérieur d'un vaste campus de l'une des plus grandes universités de Téhéran.

ETATS-UNIS: Le doyen des condamnés à mort exécuté au Texas

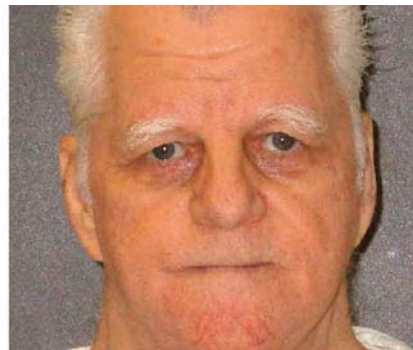
Un condamné à mort âgé de 70 ans est devenu jeudi le plus vieux prisonnier exécuté au Texas depuis le rétablissement de la peine capitale aux Etats-Unis en 1976.

Billie Wayne Coble a été reconnu coupable en 1990 d'un triple meurtre --les parents et le frère de sa femme, qui avait demandé le divorce-- l'année précédente.

Son décès, provoqué par une injection létale, a été prononcé à 18H24 heure locale dans une prison de Huntsville, soit environ deux heures après que la Cour suprême américaine lui eut refusé un sursis.

Le doyen des prisonniers exécutés aux Etats-Unis est Walter Moody, mis à mort en 2018 à l'âge de 83 ans dans l'Alabama. M. Coble est le troisième détenu exécuté aux Etats-Unis cette année, et le deuxième au Texas, Etat sudiste conservateur.

En 2018, 25 condamnés à mort ont été exécutés dans le pays, dont 13 au Texas, selon le Centre d'information sur la peine capitale (DPIC). Plus de 2.700 per-



sonnes se trouvent actuellement dans les couloirs de la mort aux Etats-Unis, où ils patientent en moyenne 15 ans entre le prononcé de leur peine et leur exécution. Mais l'attente peut être beaucoup plus longue en cas de recours judiciaire. Au Texas, près de 30 condamnés à la peine capitale ont passé plus de 25 ans derrière les barreaux,

selon le quotidien Texas Tribune. Après le rejet de précédents appels devant la justice du Texas, Billie Wayne Coble avait saisi en urgence la Cour suprême des Etats-Unis. Il affirmait que ses droits avaient été violés lors de son procès, lorsque son avocat n'avait pas suivi sa stratégie de défense pour lui éviter la peine capitale. La puis-

sante organisation de défense des droits civiques ACLU a également dénoncé sa condamnation, estimant que des témoignages à charge avaient été discrédités depuis le verdict. M. Coble, un ancien combattant du Vietnam, avait été reconnu coupable d'avoir tué par balle son beau-frère Bobby Vicha, policier de la ville de Waco (Texas), ainsi que les parents de celui-ci.

Il avait ensuite tenté d'enlever sa femme, dans l'intention de la violer puis de la tuer, après avoir enchaîné ses trois enfants et le fils de Bobby Vicha, 11 ans à l'époque.

«J'ai été procureur pendant huit ans et j'étais chaque jour face à des criminels, mais je n'ai jamais eu affaire à quelqu'un d'aussi méchant et diabolique», a raconté Bobby Vicha Jr. à la télévision locale KXX.

EFFONDREMENT D'UNE MINE EN INDONÉSIE: 6 morts et des dizaines de disparus

Au moins six personnes ont péri et des dizaines d'autres sont portées disparues après l'effondrement d'une mine d'or illégale mardi soir, ont annoncé jeudi les autorités dans un nouveau bilan.

Dix-neuf mineurs ont été secourus depuis l'accident et les sauveteurs sont parvenus à communiquer avec des personnes coincées sous les décombres.

Un précédent faisait état de quatre morts.

Mais les chances de retrouver des survivants diminuent à mesure que les heures passent et les efforts des secouristes sur le site de cette mine du nord de l'archipel des Célèbes ont été compliqués par la difficulté du terrain et l'instabilité des sols.

Des médecins envisageaient même d'amputer la jambe coincée sous une énorme roche d'un homme qui ne semble pas pouvoir être libéré sans cette chirurgie d'urgence.

«C'est une course contre la montre», a déclaré Abdul Muin

Paputungan, un responsable local de l'agence de gestion des catastrophes.

«Les efforts des sauveteurs sont en cours mais c'est très risqué. Nous avons entendu au moins trois personnes appeler à l'aide, et nous espérons les retirer des décombres.

Nous tentons de leur donner de l'eau et de la nourriture». Des machines d'excavation lourdes sont disponibles, mais les secouristes n'utilisent pour l'instant que des pelles, de crainte que le fait de bouger les plus gros débris ne mette en danger la vie des personnes prises au piège. «Nous ne pouvons déployer qu'un nombre limité de secouristes parce qu'il y a des crevasses et nous redoutons que les choses n'empirent s'il y a trop de monde sur place», a déclaré M. Paputungan.

La mort de six personnes a été confirmée depuis l'accident, qui a été provoqué par l'effondrement soudain de poutres et d'étais en raison de l'instabilité des sols.



Plusieurs dizaines de personnes pourraient toujours être prises au piège dans cette mine de la région de Bolaang Mongondow, dans le nord des Célèbes. Cinq mineurs avaient péri en décembre dans un accident dans une mine d'or illégale de la même région.

AUSTRALIE: L'Australie a connu son été le plus chaud entre décembre et février

L'Australie a connu entre décembre et février son été le plus chaud depuis le début des relevés de températures, a annoncé jeudi le gouvernement.

«Après les records battus en décembre et janvier, personne ne sera surpris d'apprendre que cet été a été le plus chaud répertorié», a déclaré Andrew Watkins, responsable des prévisions à long terme au sein du Bureau météorologique.

Les chiffres définitifs ne seront pas connus avant vendredi. Mais le Bureau a indiqué qu'il était clair que la moyenne des températures --en ce qui concerne les températures maximales et moyennes-- dépasserait pour la première fois de plus de deux degrés les moyennes à long terme. Les précipitations sont en outre inférieures aux normales. Or le Bureau ne voit aucun répit à l'horizon en ce qui concerne la grave sécheresse qui sévit depuis plusieurs mois dans de vastes zones du cœur agricole du pays, dans l'est et le sud-est. «Malheureusement, les prévisions ne donnent pas le sentiment d'un retour en

automne aux moyennes saisonnières en ce qui concerne les précipitations dans de nombreuses régions», a déclaré M. Watkins.

Le Bureau avait déjà annoncé au début du mois que janvier avait été le mois le plus chaud jamais répertorié, avec une température moyenne sur l'île-continente pour la première fois supérieure à 30 degrés. M. Watkins a mis en cause des conditions météorologiques particulières dans l'océan Indien et l'océan Pacifique, tout en ajoutant que des tendances de long terme liées au réchauffement climatique étaient aussi à l'oeuvre.

Les autorités affirment que la vague de chaleur du mois de janvier a contribué à la mort de plus d'un million de poissons dans le bassin hydrographique du Murray-Darling, un vaste système de fleuve et rivières du sud-est.

Les feux de forêt, relativement fréquents dans le sud-est lors de l'été austral, se sont propagés en janvier dans le nord-est tropical de l'Australie.

MALADIES RARES: Nécessité d'un plan national pour une bonne prise en charge

La prise en charge des maladies rares passe par la mise en place d'un plan national assurant notamment le recensement et le diagnostic des cas, a indiqué, jeudi à Alger, le président de l'Association Shifa des maladies neuromusculaires, le Dr Abdelkader Bouras.

«Il est nécessaire de mettre en place un plan national pour les maladies rares afin de prendre en charge tous les aspects les concernant, à commencer par le diagnostic prénatal, le recensement des cas existants, etc», a déclaré à l'APS le Dr Bouras, en marge d'une rencontre de célébration de la Journée mondiale des maladies rares.

Il a, en outre, estimé tout aussi impératif la création de centres de référence dédiés à ces pathologies, déplorant l'existence d'une seule unité à travers le territoire national, sise au CHU Mustapha Bacha (Alger), laquelle assure les tests génétiques confirmant la maladie.

Tout en se félicitant de la gratuité de ces analyses ainsi que des traitements préconisés aux malades, le spécialiste rappelle que ladite unité prend en charge 25 types de maladies rares, sachant que l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) en a recensé entre 7000 et 8000.

Faute de stratégie nationale, le nombre précis de personnes concernées par ces pathologies en Algérie demeure méconnu. Il se situait en



2017 autour de 17.000 cas, selon les données du ministère de la Santé, de la Population et de la Réforme hospitalière, a-t-il ajouté. Ce dernier souligne que les pathologies les plus recensées dans notre pays sont celles dites hémolytiques (sang) ainsi que les neuromusculaires, citant, parmi les moins diagnostiquées à l'échelle nationale quelques 200 cas de thyroïdisme (maladie du métabolisme) et 5 cas de leucémie (maladie génétique congénitale).

Si le traitement est souvent gratuitement accessible aux patients, ces derniers sont, en revanche, en butte à d'autres difficultés,

citant le coût «particulièrement onéreux» du régime alimentaire spécifique recommandé pour eux, sachant que plus de la moitié d'entre eux sont des enfants, a relevé le président de l'association Shifa, conviant les parents concernés à se rapprocher de celle-ci en vue d'être orientées et soutenues dans leurs démarches de prise en charge.

Plaidant également pour un plan national destiné aux maladies rares, le Pr Z. Sari a évoqué, lors de sa communication, le «parcours de soins chaotique» des malades et de leurs proches, en raison notamment des délais

«longs» de diagnostic de la maladie ainsi que du manque de connaissances des praticiens pour ce faire.

Cela étant, a-t-il commenté, ces maladies commencent à être «de plus en plus à être connues», préconisant pour ces derniers une approche «plus centrée» sur le malade, en gardant «le contact» en permanence avec lui.

«Le diagnostic des maladies est très complexe et nécessite beaucoup de recherches et de financements.

Ce pourquoi, l'approche ne doit plus être classique», a-t-il explicité, recommandant, dans ce sens, de s'appuyer sur le «partenariat étranger».

Sont considérées comme maladies rares, les pathologies dont la prévalence est peu fréquente, se situant entre 1 cas pour 1000 personnes à 1 cas pour 200.000 personnes, sachant que 80 % d'entre elles sont d'origine génétique.

En revanche, les maladies orphelines sont celles pour lesquelles il n'existe aucun traitement efficace, si ce n'est pour en diminuer les symptômes, à l'instar de l'Alzheimer, à forte prévalence de par le monde.

SELON L'AGENCE NATIONALE DE SANG (ANS): Plus de 290.000 poches de sang collectées durant le premier semestre de 2018



Plus de 290.000 poches de sang ont été collectées à travers les centres de transfusion durant les six (06) premiers mois de 2018, a fait savoir, jeudi à Alger, un responsable à l'Agence nationale de sang (ANS).

«293.751 poches de sang ont été collectées durant le premier semestre de 2018», a indiqué, le directeur de Communication de l'ANS, Sofiane Kerri, en marge du lancement d'une campagne de don de sang au niveau du ministère de la Solidarité nationale, de la Famille et de la Condition de la femme, dont le coup d'envoi a été donné par Mme. Ghania Eddalia.

Soulignant que ces poches ont été collectées pour 69% auprès de donneurs volontaires et 31% de donneurs familiaux, il a précisé que parmi les donneurs volontaires, 25% sont des réguliers (plus de deux fois/ans) et 44% occasionnels (moins de deux fois/an).

Après avoir indiqué que le nombre des donneurs était «en constante augmentation», le même responsable a mis en avant, dans ce sens, l'importance des campagnes de don de sang organisées au niveau des établissements et entreprises publics et privés et celles organisées par des associations, appelant à ancrer la culture de don de sang dans la société.

Concernant la campagne de don de sang lancée par le ministère de la Solidarité nationale, M. Kerri a fait savoir que cette action qui s'inscrit dans le cadre du partenariat avec l'ANS était la 2ème du genre après celle organisée en 2018 à travers laquelle plus de 500 poches avaient été collectées.

Pour sa part, Mme. Eddalia, a affirmé que cette campagne qui se déroule au niveau des différentes directions de l'Action sociale (DAS) à travers tout le territoire national, s'inscrivait dans le cadre du programme de son secteur «Solidaire par mon sang», appelant les employés de son secteur à y participer.

Pour la ministre, le don de sang est «un acte humanitaire et solidaire» envers les malades ayant besoin de cette matière vitale.

CANCER: 30 accélérateurs de radiothérapie mis en service

Un total de trente (30) accélérateurs de radiothérapie destinés à la prise en charge des malades atteints du cancer ont été mis en service, a annoncé, jeudi, le ministère de la Santé, de la population et de la réforme hospitalière dans un communiqué.

«L'Etat a renforcé et amélioré les prestations de radiothérapie à travers la mise en service de 30 accélérateurs au niveau national, outre les 10 accélérateurs relevant du secteur privé», a précisé la même source, ajoutant que 12 autres accélérateurs seront mis en service en 2019, dans les wilayas d'El Oued, Béchar, Adrar et Oran. Dans le même cadre le ministère a décidé de renouveler les accélérateurs des Centres anti-cancer Pierre et Marie Curie d'Alger (CPMC) et de Blida, et ce à partir du budget du Fonds de lutte contre le cancer, dans le but d'améliorer la radiothérapie et l'accès des malades aux traitements précoces.

Concernant la prise en charge des cardiopathies, la même source a rappelé que le ministère a doté les centres hospitalo-universitaires (CHU), Nafissa Hamoud (Ex-Parnet), Hassani-Issad de Beni Messous (Alger) et Tizi Ouzou de salles de cathétérisme à même de garantir aux malades des prestations de qualité en la matière.

APS

GHARDAÏA: Recrudescence de la leishmaniose cutanée et résistance de la brucellose en 2018

Une recrudescence des cas de leishmaniose cutanée et une résistance de la brucellose ont été observées en 2018 dans la wilaya de Gharadaïa, par rapport aux années l'ayant précédées, révèle un bilan de la direction locale de la Santé et de la Population (DSP).

Les cas de leishmaniose cutanée, zoonose parasitaire transmise par un insecte «le phlébotome», ont enregistré une recrudescence durant l'année 2018 avec 444 contre 323 en 2017 et 383 en 2016.

La répartition des cas de Leishmaniose cutanée correspond globalement à la situation épidémiologique des cinq dernières années dans la wilaya, en plaçant toujours la région de Guerrara avec 281 des cas, suivi de Gharadaïa (55), Métilli (36) et Berriane (32), parmi les localités touchées, précise le document. Cette pathologie de type cutanée connaît une hausse dans la wilaya notamment à Guerrara, en dépit de la mise en place d'un dispositif de lutte contre les vecteurs de maladies épidémiologiques et la réalisation des réseaux d'assainissement et autres stations d'épuration dans ces localités, est-il indiqué.

La campagne de lutte contre cette pathologie a connu plusieurs difficultés justifiées par notamment des perturbations dans l'aspersion des gîtes de phlébotome et la désinfection des habitations au niveau de plusieurs communes de la wilaya, le

manque d'hygiène de l'environnement, la prolifération des étables et autres écuries dans des quartiers urbains.

De nombreux responsables de structures de santé, qui ont indiqué que cette zoonose constitue «un lourd fardeau financier», ont précisé que la leishmaniose risque un accroissement en raison de la dégradation de l'hygiène du milieu, du cadre de vie et l'urbanisation anarchique qui constituent un «facteur à risque» dans la wilaya.

Pour les cas de brucellose humaine, zoonose contractée au contact d'animaux d'élevage, à la consommation de lait cru ou de produits laitiers à base de lait cru notamment la «Kamaria» (fromage traditionnel du terroir), elle a atteint durant l'année écoulée 219 cas contre 213 en 2017 et 1.547 cas en 2016, selon le bilan de la DSP.

Cette résistance de la brucellose dans la wilaya est attribuée au non-respect et au mépris des règles d'hygiène et sanitaire, au refus de quelques éleveurs de vacciner leurs cheptels prétextant que les vaccins sont à l'origine des avortements chez les femelles en gestation (sans preuves) et l'utilisation par plusieurs éleveurs d'un géniteur male porteur de bactéries, selon une enquête épidémiologique réalisée par les services vétérinaire de Gharadaïa.

La vente de lait non pasteurisé de

vache, de caprin et camelin à l'état brut dans des bouteilles usitées destinées à l'eau minérale et de la kamaria sur la voie publique, est à l'origine de la résistance de cette pathologie, en dépit de l'interdiction par arrêté de wilaya, constatent de nombreux praticiens contactés par l'APS.

De nombreux consommateurs de la région de Gharadaïa, notamment des malades chroniques croyant aux vertus du lait naturel cru, estiment fermement que le lait est un «produit aseptisé naturellement» qu'il faut boire sans le faire bouillir, ce qui a engendré cette hausse de cas de brucellose humaine, selon ces praticiens.

La prévention efficace passe par le renforcement des mesures d'hygiène et d'assainissement, notamment à travers l'éradication des insectes transmetteurs de maladies et la régulation du transport de bestiaux et de leur chaîne alimentaire, l'élimination des gîtes de moustiques ainsi que la lutte contre la prolifération d'animaux nuisibles tels que les chiens et chats errants, ont-ils souligné.

La sensibilisation des citoyens sur la nécessité de consommer les produits contrôlés, de bouillir le lait dans tous les cas et de lutter contre la dégradation du milieu, constituent les seuls moyens pour éradiquer ces zoonoses en absence de vaccin, a-t-on prévenu à la direction locale du secteur de la santé

CHOISISSEZ VOS BONS ALIMENTS GRAS D'ORIGINE VÉGÉTALE

Consommer de bons gras, en pratique ça se passe comment pour les courses et la cuisine? Conseils et mises au point, du supermarché jusqu'à la poêle.



Les meilleures huiles: olive et colza

Elles sont incontournables.
• L'huile d'olive, pour toutes les cuissons : elle résiste aux hautes températures et ses oméga-9 (acide oléique) sont bénéfiques pour le système cardiovasculaire.
• Celle de colza, riche en oméga-3, ajoutée aux assaisonnements des crudités ou des légumes cuits (à utiliser après la cuisson). Autre possibilité, l'huile de noix, excellente pour sa richesse en oméga-3, mais qui rancit plus rapidement.

Gardez-les dans un bidon ou une bouteille en verre teinté, qui protège de la lumière. Bannissez les flacons en plastique, car les composants du plastique passent facilement dans les corps gras. Conservez-les dans un placard, au frais, pas sur un plan de travail en pleine lumière. Préférez aussi les petits conditionnements, qui vous permettent d'utiliser l'huile avant qu'elle ne rancisse. C'est surtout vrai pour l'huile de noix, et un peu moins pour le colza : moins une huile est saturée, plus elle s'oxyde rapidement et rancit.

Le beurre

Où, au petit déjeuner

Une portion de 10 g sur des tartines, c'est parfait. Cet apport de cholestérol par voie alimentaire est bénéfique : l'organisme fabrique le message qu'il n'a pas besoin d'en produire lui-même. Or, c'est ce cholestérol endogène (fabriqué par le corps) qui est à l'origine de la plaque d'athérome.

"Le cholestérol est indispensable ! rappelle Bernard Schmitt. Grâce à lui, l'organisme fabrique des hormones, comme le cortisol et les hormones sexuelles." L'idéal ? Choisir un beurre de la filière Bleu-Blanc-Cœur, source d'oméga-3. Ou, au printemps, un bon beurre fermier : il apporte lui aussi des oméga-3, grâce à des vaches élevées en pâturage.

Les margarines aux phytostérols

On peut s'en passer

Ces phytostérols (cholestérol naturel des plantes) entrent en compétition avec le cholestérol d'origine alimentaire et réduisent son absorption par l'organisme. Mais en fait, celui-ci n'est pas le plus dangereux pour le cœur et la santé. Il est prouvé que, moins l'on absorbe de cholestérol capable d'entrer dans nos cellules, plus le corps doit en fabriquer seul. Et c'est ce cholestérol venu de l'intérieur qui est mauvais pour la santé, puisque responsable de la plaque d'athérome.

Les margarines aux phytostérols pourraient même poser quelques problèmes. "Elles font bien baisser le taux de cholestérol sanguin mais on a des doutes sur leurs effets au plan cardiovasculaire, explique Jean-Michel Leclercq, de l'Institut Pasteur de Lille. Des études doivent être menées pour identifier leurs éventuels risques. En attendant, dans le doute, mieux vaut s'abstenir d'en consommer."

L'huile de palme

C'est l'huile la plus consommée dans le monde, malgré sa mauvaise réputation nutritionnelle. Majoritairement composée d'acides gras saturés (environ 50%), elle est particulièrement nuisible pour l'environnement puisque les plantations, en Indonésie notamment, se développent aux dépens des autres cultures.

On trouve de l'huile de palme durable ou bio (bien que le palmier à huile ne nécessite pas d'engrais), mais le bilan carbone (c'est-à-dire les émissions de gaz à effet de serre) reste calamiteux. Et, bio ou pas, sur le plan nutritionnel, c'est la même chose. L'éviter n'est pas simple : une étude de "conso-réalité", menée en 2010 par Indus France avec le nutritionniste Jean-Michel



Cohen, a montré que sa consommation serait d'environ 2 kg par personne et par an, même chez les familles attentives à l'équilibre nutritionnel, qui en avaient sans le savoir.

Comme elle est pratique et bon marché, les industriels ne semblent pas décidés à s'en passer. Certaines marques y ont renoncé (Findus, Casino...), mais d'autres (Danone, Leclerc...) semblent plus récalcitrantes.

La solution? Surveiller les étiquettes et rejeter les produits qui en contiennent ou qui annoncent "huile végétale", terme sous lequel elle se dissimule généralement. Le pire restant, nutritionnellement parlant, l'huile végétale "partiellement hydrogénée".

J'enrichis mon muesli du matin

Avec des graines de lin, riches en oméga-3. Pour être bien assimilées, elles doivent être broyées (utilisez un petit moulin, type moulin à café électrique). Sinon, on les élimine telles qu'elles à cause de leur coque résistante aux sucs digestifs. Il faut aussi les cuire cinq minutes dans un peu d'eau à petits frémissements. Comme elles s'oxydent rapidement, préparez juste la quantité qu'il vous faut ou conservez les graines broyées 48 heures au frais.

Je cuisine à l'huile de lin

"Composée à plus de 60 % d'oméga-3, c'est une huile très intéressante, mais qui s'oxyde très facilement, souligne le Dr Schmitt. Trois jours après l'ouverture du flacon, l'huile est déjà rance ! Seul moyen de mieux la conserver : la mélanger avec 25 % d'huile d'olive environ et la consommer ensuite très rapidement."

J'achète "Bleu-Blanc-Cœur"

Reconnaisables à leur logo "Bleu-Blanc-Cœur", les produits de cette filière sont issus d'animaux ayant bénéficié d'une ali-

mentation enrichie en graines de lin. Lait, jambon, œufs, fromage blanc... sont ainsi naturellement enrichis en oméga-3.

Noix, amandes, noisettes un vrai plus

Les oléagineux apportent des acides gras intéressants, des phytostérols, de généreuses doses de vitamine E antioxydante et des minéraux (magnésium, calcium...). Ajoutez des noisettes dans les flocons de céréales du petit déjeuner, des noix dans la salade verte, des amandes effilées sur les compotes, les pistaches dans du riz basmati...

Seule condition : les acheter non grillées et non salées, bio si possible. Et en petites quantités, car elles rancissent avec le temps.

Oméga-6: oui, mais sans excès

Ils font partie des acides gras indispensables. Mais, en excès, ils augmentent les allergies et les pathologies inflammatoires chroniques. On en consomme trop, car ils sont présents dans de nombreuses préparations industrielles. En pratique, on limite ces dernières et on évite les huiles trop riches en oméga-6 : tournesol, pépin de raisin et maïs. On mise sur les huiles d'olive et de colza. Et on consomme des petits poissons gras (sardines, maquereaux...).

Des huiles à consommer avec modération

Mélanges tout prêts

Ils contiennent souvent des huiles à base de tournesol ou de pépin de raisin, très riches en oméga-6, dont il ne faut pas abuser. Préférez des huiles à utiliser en solo. Deux exceptions : Isio 4 olive et Isio mémo. Elles ont toutes deux un bon ratio oméga-3 sur oméga-6, mais ne doivent

pas être chauffées.

Mais et pépin de raisin

Utilisées pour les fritures, elles sont toutes deux très riches en oméga-6. Pour les cuissons à haute température, mieux vaut donc les remplacer par de l'huile d'arachide. Longtemps boudée pour de mauvaises raisons, celle-ci contient des acides gras mono-insaturés et reste bien stable à la chaleur.

Tournesol

Elle apporte principalement des oméga-6. On trouve parfois du tournesol dit "oléique" (ou Oléisol) qui apporte alors des oméga-6 et des oméga-9 (acide oléique). Mais autant préférer une vraie bonne huile d'olive, infiniment plus goûteuse.

Les margarines ordinaires

Elles sont moins intéressantes sur le plan nutritionnel que le beurre... et moins savoureuses ! Rien d'étonnant puisqu'il s'agit d'un mélange d'huiles végétales (tournesol et palme, notamment...), souvent hydrogénées pour obtenir une texture solide et riche en acides gras saturés et en oméga-6. Méfiez-vous de celles qui indiquent la présence d'"huiles végétales" (en général de l'huile de palme) et de celles à "huile d'olive", qui n'en contiennent souvent que 6 à 8%.

"Seules les margarines aux oméga-3 possèdent de vrais atouts nutritionnels, estime le Dr Schmitt. Elles participent à la prévention des maladies cardiovasculaires, puisque les oméga-3 aident à limiter les récidives d'infarctus grâce à leurs propriétés antiagrégantes (anticoagulantes)." Toutefois, ce sont des produits dont on peut se passer puisqu'on peut consommer les bonnes huiles végétales, comme l'olive ou le colza.

ALIMENTS : DOIT-ON EN ÉLIMINER DE NOTRE ALIMENTATION ?



L'idéal, c'est de ne rien bannir, y compris lorsque l'on suit un régime. Aucun n'est mauvais et, à l'inverse, il n'existe pas de denrée miracle pour une meilleure santé. Variété et modération sont donc les maîtres mots de l'alimentation saine. Et cela vaut également pour le gras et le sucre. « Lorsque l'on veut maigrir, on supprime souvent des repas ce que l'on préfère : le gras, le sucre... C'est une erreur, met en garde la diététicienne Nathalie Nègre, parce que l'on ne pourra pas s'en passer toute notre vie. Or, lorsque l'on maigrir, on vide les cellules graisseuses qui ne demandent qu'une chose, se remplir à nouveau. Les changements apportés dans notre mode de vie, notre façon de manger, doivent donc être définitifs et par conséquent, réalistes. Alors modération oui, suppression non ! »

Les produits sucrés ne pas à bannir

Essentiellement composés de sucres simples, ils ont peu d'intérêt nutritionnel. Par exemple, le sucre blanc de canne raffiné ne comporte ni vitamines ni minéraux et, même si certains aliments comme le miel ou le chocolat possèdent quelques vertus nutritionnelles (pouvoir sucrant plus élevé que le sucre et quelques traces de minéraux pour le premier, substances psychostimulantes et antistress contenues dans le cacao pour le second), mieux vaut les consommer occasionnellement. Un carré de chocolat avec son café du midi, une cuillerée à café de confiture dans son yaourt, une part de gâteau au chocolat au goûter du dimanche, seront sans préjudice pour votre santé. Ce qui n'est pas le cas des bonbons, barres chocolatées, desserts lactés, pâte à tartiner, sodas et autres pâtisseries consommées régulièrement.

5 IDÉES REÇUES SUR LES HUILES VÉGÉTALES

Ceux qui font attention à leur ligne ont tendance à bannir les huiles végétales de leur alimentation. Pourtant, elles sont essentielles pour le bon fonctionnement de notre organisme. Découvrez les idées reçues qui circulent sur les huiles et leurs bienfaits sur la santé.

Certaines huiles sont moins grasses que d'autres

Faux : toutes les huiles apportent principalement des lipides et sont donc équivalentes en terme d'apport calorique (10 g d'huile équivalent à 90 kilocalories), plus que le foie gras et le beurre. En revanche, leur composition respective en acides gras diffère et leur confère des caractéristiques nutritionnelles spécifiques.

Toutes les huiles ont la même composition d'acides gras

Faux : les huiles d'olive et d'huile de tournesol oléique sont naturellement riches en oméga 9. Les huiles de tournesol, de germe de maïs et de pépins de raisin sont naturellement riches en oméga 6. Les huiles de colza, de noix et de lin sont naturellement riches en oméga 3.

Il faut supprimer les matières grasses lors d'un régime amaigrissant

Faux : dans le cadre d'un régime amaigrissant, il est recommandé de maintenir une alimentation équilibrée et variée. Sauf en cas d'avis médical particulier, il ne faut pas

éliminer un groupe d'aliments mais modérer sa consommation, 1 à 2 cuillerées à soupe d'huile par personne et par jour pour cuire et assaisonner (1 cuillerée à soupe d'huile = 10 g) ou 2-3 portions de margarines végétales par jour (1 portion = 10 g).

Les matières grasses sont utiles au bon fonctionnement de l'organisme

Vrai : les matières grasses végétales apportent des nutriments (vitamine E, acides gras essentiels) qui sont indispensables au bon fonctionnement de notre organisme et que notre corps est incapable de synthétiser. Elles jouent un rôle au niveau du cerveau, de la peau, des cheveux, du transit. Il ne faut donc pas supprimer les matières grasses, mais contrôler les quantités consommées.

Pour un bon équilibre, il faut varier les sources d'huiles végétales

Vrai : les matières grasses sont nécessaires à une alimentation équilibrée. Elles apportent des acides gras et des vitamines, essentiels au bon fonctionnement de notre corps. Mais il est indispensable que cette consommation soit équilibrée entre les oméga 3, 6 et 9, donc de varier les huiles en fonction de leur apport.



LIPIDES : LESQUELS CHOISIR POUR MÂ SANTÉ ?

Savez-vous que les lipides existent sous différentes formes ? Chacun d'entre eux est nécessaire pour notre organisme. Mais ils n'ont pas tous les mêmes fonctionnalités. Lesquels faut-il privilégier ?

Les lipides (autrefois dit les graisses) constituent la réserve d'énergie de nos cellules et participent, avec les protéines, à l'architecture et au contrôle de l'activité de nos organes (constitution des hormones, membranes des cellules...). Ils existent sous forme de réserves importantes dans le tissu adipeux mais, même si l'on peut s'en passer durant quelques jours, ils sont indispensables à notre organisme qui ne peut fabriquer lui-même les acides gras essentiels.

Les différents lipides

Les lipides sont constitués de petits éléments appelés acides gras. Il en existe plusieurs familles dont les qualités diffèrent. Les acides gras saturés : ils résistent à la dégradation qui touche les graisses sous l'influence de l'air ou de la lumière et ils sont généralement solides à température ambiante. Consommés en excès, ils ont l'inconvénient d'augmenter la synthèse du cholestérol, le diabète, l'hypertension... Ils se trouvent principalement dans les matières grasses d'origine animale : viande, charcuterie, jaune d'œuf, fromage, beurre, crème et dans les huiles solides à température



ambiante (palmes, coco...). Les acides gras insaturés : leur consommation doit remplacer les acides gras saturés et non s'y ajouter, afin de diminuer la concentration en cholestérol total, de bénéficier au maximum de leurs effets bénéfiques, et de ne pas risquer une prise de poids. On différencie :

Les acides gras mono-insaturés : il s'agit de l'acide oléique et de ses dérivés qui ne sont pas considérés comme essentiels. Ils sont principalement issus de trois huiles (colza, olive et arachide) mais également des viandes,

des poissons et du foie gras (qui en contient 50 % environ). Ils protègent nos artères en diminuant le mauvais cholestérol sans réduire le bon, mais cette action reste modérée.

Les acides gras poly-insaturés : c'est parmi eux que l'on recense les acides gras essentiels que notre organisme ne fabrique pas mais qui sont indispensables à sa bonne marche, les fameux oméga 3. S'il ne faut pas en abuser, il est nécessaire de veiller à nos apports. Car les oméga 3 fonctionnent avec les oméga 6. Pour bénéficier des effets protecteurs des uns et des autres, il est important de respecter le ratio suivant : 1 molécule d'oméga 3 pour 4 d'oméga 6. Or, la quantité d'oméga 3 que nous avalons est souvent beaucoup trop faible par rapport aux oméga 6.

Les graisses trans à bannir

Elles résultent de l'hydrogénation d'huiles végétales et on les trouve principalement dans les produits issus de l'industrie agroalimentaire (viennoiseries, biscuits, plats cuisinés...). « Les acides gras polyinsaturés perdent alors leur effet bénéfique et ont plutôt tendance à augmenter le risque cardiovasculaire, met en garde Nathalie Nègre. D'où la nécessité de repérer sur les étiquettes la présence d'huile végétale partiellement hydrogénée. »

SAHARA OCCIDENTAL OCCUPÉ : Appel pour inclure la surveillance des droits de l'homme dans la Minurso

Les participants à la conférence sur le Sahara occidental, abritée par le Conseil des droits de l'Homme des Nations unies à Genève, ont appelé le Conseil de sécurité de l'ONU à inclure la question de la surveillance des droits de l'Homme dans la Mission de l'ONU pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental (MINURSO).

Coprésidée par l'ambassadeur de la République Arabe Saoudienne Démocratique (RASD) en Algérie, Abdelkader Taleb Omar et le vice-ministre aux relations et à la coopération internationale de l'Afrique du Sud, Luwellyn Landers, cette rencontre tenue mercredi à laquelle ont pris part, le ministre namibien de la Justice, Sackeus Shangala, des experts et des spécialistes du droit et des relations internationales venus de France, de Norvège et de Suisse, s'est tenue sous le thème : « Responsabilité de l'Union européenne et des pays membres à l'égard du processus de décolonisation du Sahara occidental ».

A l'occasion, les participants ont invité le Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'Homme à reprendre ses « missions de fond » au Sahara occidental occupé, à élaborer un programme de coopération technique et de renforcement des capacités avec le Front Polisario, et l'envoi du Rapporteur spécial sur la situation des droits de l'Homme aux territoires occupés pour s'enquérir de la situation des droits de l'Homme.

Abordant le vote illégal du Parlement européen (PE) des accords commerciaux et de pêche Union européenne (UE) - Maroc, incluant illégalement les territoires sahraouis occupés, les intervenants ont dénoncé « une tentative désespérée de l'UE de légitimer l'occupation marocaine d'un territoire figurant sur la liste des 17 territoires non autonomes toujours à l'examen de la 4^{ème} Commission pour la décolonisation des Nations Unies ».

Ils ont relevé aussi que ces accords vont à l'encontre des décisions de la Cour de justice de l'UE (CJUE) datant de décembre 2016 et février 2018 ayant statué clairement sur « l'inapplicabilité de ces accords sur le Sahara occidental désigné comme territoire distinct et séparé du Royaume marocain et ne relevant pas de sa prétendue souveraineté ».

Dans ce contexte, ils ont appelé « la Commission européenne et le PE à se conformer pleinement à la lettre et à l'esprit du traité sur l'UE et du droit international, pour demander au Royaume marocain de mettre fin à l'occupation militaire du Sahara occidental et de négocier de bonne foi avec le Front Polisario afin de parvenir à une solution politique juste, durable et acceptable garantissant le droit à l'autodétermination du peuple sahraoui ». M. Taleb Omar, s'exprimant aux médias à la fin des travaux, a salué la tenue de cette conférence, soulignant que la participation des délégations venues de plusieurs pays et des experts en droit reflétait « le grand intérêt » manifesté par la communauté internationale à la cause nationale sahraouie. « Soutenir la question sahraouie au niveau des grandes capitales mondiales et parmi les plus influents de la politique internationale est un appui important pour notre cause », a souligné M. Taleb Omar, ajoutant qu'il s'était entretenu avec de nombreux ambassadeurs et délégués des pays membres du Conseil européen ayant exprimé leur solidarité avec le peuple sahraoui.

Les 15 membres du Conseil des droits de l'Homme de Genève, ainsi que des ambassadeurs de pays d'Europe, d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine, ainsi qu'un certain nombre d'experts intéressés par les questions africaines et européennes et des représentants d'organisations non gouvernementales ont assisté à la conférence.

Notons que l'ambassadeur sahraoui était accompagné d'une délégation d'avocats défendant la cause sahraouie et de la représentante du Front Polisario en Suisse, Amima Abdelsalem Mahmoud.

AFRIQUE - UA - ONU: Lamamra appelle à New York à surmonter le défi de la paix en Afrique

Le Haut-Représentant de l'Union africaine chargé de l'initiative « Faire taire les armes en Afrique », Ramtane Lamamra, a appelé mercredi à New York à surmonter le défi de la paix en Afrique, soulignant « le besoin urgent » d'instaurer une culture solide de prévention des conflits.

S'exprimant lors d'un débat public au Conseil de sécurité sur le thème : « Faire taire les armes en Afrique : coopération entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales », M. Lamamra a indiqué qu'à l'approche de l'échéance fixée à 2020 pour faire taire les armes, il reste encore des défis à surmonter pour placer le continent dans une meilleure posture lui permettant de profiter des dividendes de la paix.

L'ancien chef de la diplomatie algérienne a constaté qu'en dépit de la diminution du nombre de conflits dans le continent, un certain nombre de pays demeurent enlisés dans des conflits violents dont notamment à la criminalité transnationale, au terrorisme et à la prolifération des armes.

« Ces défis font bien ressortir le besoin urgent d'instaurer une culture solide de prévention des conflits, et en particulier une prévention structurelle, allant au-delà de la tendance actuelle de la militarisation de la résolution des conflits, aussi nécessaire que cela puisse paraître dans certaines crises », a plaidé M. Lamamra lors de ce débat organisé à l'invitation de la Guinée Equatoriale qui assure la présidence tournante du Conseil de sécurité pour le mois de février.

L'effet de ces défis, a-t-il poursuivi, a été exacerbé par l'existence de zones non gouvernées laissant place à des activités illégales, à la persistance de la corruption et des flux financiers illicites et facilitant également l'acquisition des armes et l'exploitation illégale des ressources naturelles.

Les questions de gouvernance et de leadership restent également une source majeure d'instabilité et de conflit en Afrique.

De nombreuses expériences ont



montré le rôle critique des institutions nationales de gouvernance et des pratiques démocratiques dans la prévention des conflits, a-t-il dit.

Le Haut représentant de l'UA s'est aussi dit convaincu que la paix ne peut être réalisée sans développement et réciproquement, que la paix et le développement ne peuvent aller de pair sans les droits de l'homme et la bonne gouvernance.

En parallèle, il a jugé important que le Conseil de sécurité réponde positivement aux appels de longue date de l'UA concernant l'accès aux contributions obligatoires de l'ONU pour financer des opérations de paix en Afrique. M. Lamamra qui vient d'être nommé ministre d'Etat et Conseiller diplomatique du président de la République, a transmis « les salutations et la grande reconnaissance » du président, Abdelaziz Bouteflika, aux efforts des membres du Conseil de sécurité pour promouvoir les objectifs et les principes de la Charte des Nations Unies dans les

relations internationales contemporaines. Le président Bouteflika « vous assure du soutien de l'Algérie au projet ambitieux et emblématique de faire taire les armes en Afrique d'ici à 2020 », a-t-il ajouté. Au début de ce débat public, le Conseil de sécurité a adopté à l'unanimité une résolution dans laquelle il a salué la détermination de l'Union africaine à mettre fin aux conflits dans le continent et à faire taire les armes d'ici à 2020.

La résolution invite l'ONU et l'UA à renforcer leurs efforts pour « coordonner leur action de façon complémentaire » en vue du règlement, de la prévention des conflits et du relèvement post-conflit.

« Un vent d'espoir souffle aujourd'hui en Afrique », a déclaré la secrétaire générale adjointe des Nations Unies aux affaires politiques et à la consolidation de la paix, Rosemary DiCarlo, lors de ce débat qui a vu une cinquantaine d'orateurs afficher leur optimisme sur l'avenir du continent.

SAHEL-NIGER-BURKINAFASO-MALI-ONU: Près de 2.000 écoles fermées au Burkina, au Mali et au Niger depuis 2017 à cause de l'insécurité (ONU)

Près de 2.000 écoles accueillant plus de 400.000 enfants sont fermées depuis 2017 à cause de « l'insécurité », en raison notamment des activités terroristes au Burkina Faso, au Mali et au Niger, trois Etats sahéliens voisins, a annoncé jeudi l'ONU. « L'insécurité persistante et croissante dans la région africaine du Sahel a contraint près de 2.000 écoles au Burkina Faso, au Mali et au Niger à fermer leurs portes ou à cesser de fonctionner », a déploré le Bureau des affaires humanitaires de l'ONU (Ocha) citant un communiqué de presse du Fonds des Nations unies pour l'enfance (Unicef).

Ce chiffre « représente une multiplication par deux » des établissements « fermés de force ou qui ne fonctionnent pas depuis 2017 », précise l'agence onusienne.

En plus, des « menaces », des « attaques » contre des installations scolaires et « l'utilisation d'écoles à des fins militaires »

ont « perturbé l'éducation de plus de 400.000 enfants » et « forcé 10.050 enseignants à ne pas travailler ou à se déplacer » au Burkina Faso, au Mali et au Niger, déplore l'ONU. « Les attaques directes contre les écoles, les enseignants et les enfants eux-mêmes et l'occupation militaire de lieux d'apprentissage sont de graves violations des droits des enfants », a écrit dans un communiqué, la directrice exécutive de l'Unicef, Henrietta Fore.

Le nord et l'est du Burkina Faso, le nord et le centre du Mali ainsi que l'ouest du Niger, sont particulièrement instables à cause des activités très meurtrières des groupes terroristes, selon des ONG locales.

Le sud-est nigérien est visé particulièrement par le groupe terroriste nigérien Boko Haram (dont le nom signifie « l'école occidentale est un péché »).

SOUDAN: Lourdes peines de prison contre 8 personnes pour manifestations interdites

Huit (08) personnes ont été condamnées à des peines de prison au Soudan pour leur participation à des manifestations interdites par le gouvernement, ont rapporté jeudi les médias officiels.

Quatre manifestants ont été condamnés à cinq ans de prison, trois à trois ans et un à six mois pour « participation à un rassemblement interdit » par trois tribunaux différents à Khartoum, selon

l'agence officielle SUNA. Il s'agit des premières condamnations prononcées depuis l'instauration mardi de « tribunaux d'exception », chargés de réprimer les violations de l'état d'urgence. Cet état d'urgence a été imposé le 22 février dernier pour un an et dans tout le pays par M. El-Béchir, confronté depuis fin décembre à des manifestations quasi quotidiennes déclenchées par la déci-

sion du gouvernement de tripler le prix du pain. Les manifestations antigouvernementales constituent le plus sérieux défi pour M. Béchir depuis son arrivée au pouvoir il y a trente ans.

Selon un bilan officiel, 31 personnes sont mortes depuis le 19 décembre.

L'ONG Human Rights Watch (HRW) évoque le chiffre de 51 morts.

ONU - FRANCE - ALLEMAGNE:

La France et l'Allemagne assureront la présidence du Conseil de sécurité en mars et avril

La France et l'Allemagne présenteront vendredi le programme de leur «présidence jumelée» du Conseil de sécurité pour les mois de mars et avril, a indiqué jeudi le porte-parole du secrétaire général de l'ONU, Antonio Guterres.

Toutefois, ont insisté les deux pays, «il ne s'agit pas d'une co-présidence». La France dirigera le Conseil de sécurité en mars, tandis que l'Allemagne en assurera la présidence en avril. Les deux pays ont choisi de coordonner leurs efforts en préparant ensemble les plans de travail du Conseil pour ces deux mois.

Cet arrangement permettra aux deux pays «de se concentrer sur les principales priorités et valeurs de nos deux pays et de l'Union européenne», selon le site internet de la mission française aux Nations Unies.

La France a affirmé que le programme de travail se focaliserait sur la protection des travailleurs humanitaires et le respect du droit humanitaire international, la résolution des conflits et l'engagement pour la paix, la défense des droits des femmes et leur participation accrue aux processus de paix.

«Chaque pays assurera les pré-



rogatives liées à la présidence au cours de son mois d'exercice, conformément aux règles de fonctionnement du Conseil», indique la même source.

La France est l'un des membres fondateurs de l'ONU et l'un des cinq membres permanents du Conseil dotés d'un droit de veto.

L'Allemagne est l'un des 10 membres élus, choisis parmi les 193 membres de l'Assemblée générale pour un mandat de deux ans au sein du conseil.

La présidence est alternée par ordre alphabétique tous les mois entre les 15 membres du conseil en fonction de leur nom en anglais.

FRANCE:

Marine Le Pen devant la justice pour avoir relayé des photos sur «Daech»

Le parquet de Nanterre, près de Paris, a requis le renvoi devant un tribunal de Marine Le Pen, figure politique et finaliste de la dernière présidentielle pour avoir relayé en 2015 des photos d'extractions du groupe terroriste autoproclamé Etat islamique (EI/Daech) sur Twitter, ont indiqué vendredi des sources concordantes.

La présidente du parti d'extrême droite, Rassemblement national (RN), avait été inculpée pour «diffusion de message violent susceptible d'être vu ou perçu par un mineur». Le 16 décembre 2015, quelques

semaines après les sanglants attentats terroristes de novembre, les pires jamais commis en France, elle avait twitté trois photos d'extractions du groupe EI, en réponse au journaliste vedette Jean-Jacques Bourdin qu'elle accusait d'avoir «fait un parallèle» entre l'EI et le FN. Ces images, qu'elle accompagnait des mots «Daech, c'est ça», montraient un soldat syrien écrasé vivant sous les chenilles d'un char, un pilote jordanien brûlé vif dans une cage et une photo du journaliste américain James Foley, le corps décapité et la tête posée sur le dos.

ETATS-UNIS - CORÉE DU NORD:

Trump a demandé à Kim de «tout» mettre sur la table à Hanoï

Les président américain, Donald Trump, a demandé à son homologue nord-coréen, Kim Jong Un, de «tout» mettre sur la table à Hanoï, mais les discussions ont capoté à cause de divergences sur la «dénucléarisation» et les sanctions, a déclaré vendredi un haut responsable du département d'Etat américain.

Les deux responsables ont fait chacun un long trajet pour leur second sommet consacré à l'épineux dossier de la dénucléarisation de la Corée du Nord mais la rencontre a tourné court, les deux parties se séparant sans la déclaration conjointe initialement prévue.

Un haut responsable américain a déclaré que les Nord-Coréens avaient réclamé «plusieurs milliards de dollars sous forme d'allègement des sanctions» économiques imposées à Pyongyang

du fait de ses programmes nucléaire et balistique interdits, mais qu'ils «ne voulaient pas imposer un gel total à leurs programmes d'armes de destruction massive».

Lever les sanctions «nous aurait de facto placé dans la situation de subventionner le développement en cours des armes de destruction massive en Corée du Nord», a-t-il poursuivi.

«Les armes elles-mêmes doivent être sur la table».

«Dans ses discussions, le président a mis au défi les Nord-Coréens de voir plus grand.

Le président a encouragé le président Kim à tout miser.

Et nous étions aussi prêts à tout miser», a ajouté le responsable.

Le ministre nord-coréen des Affaires étrangères Ri Yong Ho a convoqué mercredi soir, inhabituellement, des

journalistes représentant une poignée de pays pour une conférence de presse nocturne dans la capitale vietnamienne afin de livrer la version de Pyongyang, à savoir que le Nord n'avait demandé qu'une levée partielle des sanctions.

Pyeongyang a fait une «proposition réaliste» en échange de fermer «de manière permanente et de démanteler complètement toutes ses infrastructures de production nucléaire dans la zone de Yongbyon en présence d'experts américains», selon le ministre.

Cependant, a dit le responsable américain, la définition même du périmètre de Yongbyon, un énorme complexe qui contient «plus de 300 infrastructures différentes», a posé problème. «Ce que les Nord-Coréens nous ont proposé c'est de fermer une partie du complexe de Yongbyon». L'autre sujet

de contentieux a une nouvelle fois été la signification du terme de «dénucléarisation».

Washington veut voir le Nord renoncer complètement à son arsenal nucléaire, mais pour Pyongyang la «dénucléarisation» s'entend plus largement.

Le Nord veut la levée des sanctions et la fin de ce qu'il perçoit comme les menaces américaines, à savoir une présence militaire en Corée du Sud et dans la région en général.

Malgré tout, le responsable a mis en exergue, comme Donald Trump, l'aspect positif des pourparlers.

«Nous sommes en fait encouragés par la situation», a-t-il dit.

«Nous ne nous sommes pas rapprochés suffisamment pendant ce sommet, mais nous sommes encouragés par les opportunités qui s'offrent à nous».

BIRMANIE:

L'émissaire de l'ONU note des «progrès lents» pour résoudre la crise des Rohingyas

«Les progrès sont lents» pour résoudre la crise des Rohingyas, a convenu jeudi l'émissaire de l'ONU pour la Birmanie, la Suisse Christine Burgener Schraner, estimant que la perspective d'élections l'année prochaine dans ce pays pourrait retarder encore une solution.

L'émissaire s'est rendue à cinq reprises en Birmanie et c'est la première fois qu'elle rendait compte publiquement au Conseil de sécurité de l'ONU de ses démarches depuis sa prise de fonctions en avril 2018.

«Tout en partageant l'inquiétude face à des progrès lents, mes cinq premières visites en Birmanie ont mis en évidence les énormes défis qui nécessitent un soutien international considérable», a-t-elle déclaré.

L'ambassadrice britannique à l'ONU, Karen Pierce, a fait part de sa «forte déception face à l'absence de davantage de progrès en faveur d'un retour des réfugiés».

En vertu d'un accord conclu avec le Bangladesh, la Birmanie a accepté un retour de réfugiés, mais l'ONU insiste sur le fait que leur sécurité doit être assurée.

Depuis l'été 2017, environ 740.000 musulmans Rohingyas ayant fui une répression militaire birmane vivent dans des camps au Bangladesh, sans grand espoir de revenir rapidement en Birmanie.

Un exil assimilé à un «nettoyage ethnique» par l'ONU.

L'émissaire a aussi reconnu que les agences onusiennes continuaient d'avoir un accès «insuffisant» sur le terrain pour préparer un retour des Rohingyas.

La campagne électorale «pourrait ajouter à la complexité» des tentatives de résoudre la crise, a-t-elle ajouté.

En ayant en ligne de mire les élections de 2020, la dirigeante birmane Aung San Suu Kyi «avance avec prudence sur le terrain des réformes démocratiques», a dit Christine Burgener Schraner.

Au Conseil de sécurité, la Chine, premier soutien de la Birmanie, freine toute initiative internationale, soulignant que la crise relève d'un seul problème bilatéral entre la Birmanie et le Bangladesh.

«Il revient aux deux pays de trouver une solution», a réaffirmé l'ambassadeur chinois adjoint, Wu Haitao.

Le Royaume-Uni a fait circuler au Conseil un projet de résolution qui imposerait une échéance à la Birmanie pour une stratégie de règlement du conflit, mais la Chine a menacé d'utiliser son veto, selon des diplomates.

ONU - VENEZUELA:

Les affaires vénézuéliennes doivent être décidées par le peuple vénézuélien

Les affaires vénézuéliennes doivent être décidées par le peuple vénézuélien, a déclaré jeudi Wu Haitao, représentant permanent adjoint de la Chine à l'Organisation des Nations Unies (ONU), après que le Conseil de sécurité de l'ONU eut rejeté une résolution sur le Venezuela rédigée par les Etats-Unis.

La résolution américaine a recueilli neuf voix pour, trois contre et trois abstentions.

La Chine, la Russie et l'Afrique du Sud ont opposé leur veto à la résolution. «La Chine porte une attention particulière à la situation au Venezuela et soutient le gouvernement vénézuélien dans ses efforts pour préserver sa souveraineté, son indépendance et sa stabilité nationales», a déclaré M. Wu, lors d'une réunion d'urgence du Conseil de sécurité sur le Venezuela. «Au Conseil de sécurité, sur la question vénézuélienne, notre position de base est de défendre l'esprit de la Charte des Nations Unies et des principes fondamentaux régissant les relations internationales, de promouvoir un règlement pacifique de la question vénézuélienne et de maintenir la paix, la stabilité et le développement à long terme en Amérique latine», a déclaré M. Wu. La Chine s'oppose à toute ingérence de forces extérieures dans les affaires intérieures du Venezuela et à une intervention militaire au Venezuela, a-t-il souligné. «Il est regrettable que le projet de résolution dont nous sommes saisis soit sérieusement incompatible avec la position principale de la Chine, telle qu'énoncée ci-dessus», a déclaré M. Wu, ajoutant que «la Chine devait voter contre ce projet». «La Chine appelle le gouvernement vénézuélien et les partis d'opposition à rechercher une solution politique par le dialogue et la consultation dans le cadre constitutionnel et juridique», a ajouté M. Wu.

ESPACE

Une fusée Soyouz a décollé de Guyane avec six petits satellites

Une fusée Soyouz a décollé mercredi à 18H37 heure de Guyane (22H37 heure de Paris) depuis le pas de tir de Sinnamary, dédié au lanceur russe, en embarquant les six premiers satellites de la constellation OneWeb, appelés OneWebF6.



Ces petits satellites, d'une masse d'un peu moins de 150 kg chacun, doivent être placés en orbite basse, à 1.000 kilomètres de la Terre. «Tous les paramètres à bord sont normaux», a indiqué le directeur des opérations une minute après le décollage.

La séparation de deux des 6 satellites OneWebF6 doit être réalisée 63 minutes et 20 secondes après le décollage. Elle doit être réalisée 1h22 mn et 30 secondes après le décollage pour les quatre autres.

Initié en 2014 par l'en-

trepreneur américain Greg Wyler, le projet OneWeb s'est donné notamment pour mission de réduire la fracture numérique dans le monde et de fournir d'ici 2022 un accès mondial à internet haut débit pour un large éventail de marchés notamment les particuliers.

En 2015, OneWeb a confié à la société Arianespace le déploiement de la phase initiale, comprenant 21 lancements avec la fusée Soyouz. Ils sont prévus, d'ici 2020, depuis trois bases spatiales (le centre spatial

guyanais qui s'étend sur Kourou et Sinnamary, Baïkonour au Kazakhstan et Vostotchny en Russie).

«La constellation initiale OneWeb sera constituée d'environ 650 satellites et pourra augmenter pour atteindre plus de 900 satellites afin de répondre à la croissance de la demande mondiale», selon Arianespace. Les six premiers satellites de la constellation ont été fabriqués à Toulouse par OneWeb Satellites, une co-entreprise fondée par OneWeb et Airbus Defence and Space.

RWANDA:

Lancement d'un premier satellite pour l'amélioration du service Internet



Le Rwanda a lancé mercredi avec succès son premier satellite afin d'améliorer le service Internet notamment dans le secteur de l'éducation, a annoncé jeudi le ministre rwandais des TIC et de l'Innovation.

Lancé en partenariat avec la compagnie des télécommunications OneWeb, basée au Royaume-Uni, «le satellite a été envoyé dans l'espace avec succès», a affirmé le directeur général pour la transformation numérique au sein du ministère, Gordon Kalema, cité par des médias.

Selon M. Kalema qui s'exprimait lors d'une conférence de presse à Kigali, ce

satellite permettra au gouvernement de relier à l'Internet davantage d'écoles dans le pays, de fournir de meilleurs services d'éducation et de générer de nouvelles opportunités pour les innovateurs. Le déploiement avec succès du premier satellite rwandais de l'histoire, «Icyerekezo» (vision), a ajouté le responsable, «est une étape historique enthousiasmante».

Le Rwanda prévoit également la mise en orbite, d'un autre satellite avant la fin 2019, en partenariat avec le gouvernement japonais, selon le ministère des TIC et de l'Innovation.

PUBLICITÉ

MUSIQUE

«Un piano, un monument», récital animé à Alger par le pianiste Zaki Allal

«Un piano, un monument», une série de récitals de musique, initiée et inaugurée jeudi soir à Alger, par le pianiste algérien Zaki Allal, dédiée à la mise en valeur du patrimoine culturel et de l'héritage historique».

Durant près d'une heure, le nombreux public de la Basilique Notre Dame d'Afrique a été embarqué dans une randonnée onirique, à travers une dizaine de compositions à caractères narratifs, empreintes de nostalgie, de mélancolies et de romance, entre autre.

Premier du genre à raconter le patrimoine culturel à travers la musique, le concept «Un piano, un monument», récemment créé et développé par l'artiste, célèbre, selon lui, le legs historique et ancestral «dans le monde entier», expliquant qu'il suffit juste d'animer un concert de piano sur des lieux chargés d'histoire (vestiges, édifices,) pour que les gens s'en imprègnent.

Revivant les tranches de vie qui l'avaient inspiré, Zaki Allal interprète ses musiques les yeux fermés, après les avoir présentées à l'assistance en choisissant les mots qu'il faut pour exprimer des émotions intenses. La fascination devant le Palais de l'Alhambra, des adieux entre une grand-mère et son petit fils dans un aéroport, l'art de susciter un intérêt pour son pays, le Libéria chez les autres ou encore les aurores boréales, figurent parmi les

expériences vécues par Zaki Allal judicieusement transformés en musiques.

Plusieurs des pièces au programme, aux partitions simples et prolifiques, conçues dans des variations en mode mineur, ont été rendues dans une cadence à trois temps, une manière pour l'artiste d'appuyer davantage l'esprit mélancolique ou nostalgique des mélodies avec celui de la romance qu'évoque le rythme de la valse. Selon le vécu et l'expérience de chacun, les titres, «Alhambra», «Odyssey of Life», «Oriental Race», «Butterfly», «The Explorer», «Sunrise», «Aurora», «Nostalgic Love» et «Dancing Star», ont ramené à la mémoire différents souvenirs, amers ou agréables, de joie ou de déception, de compassion ou de regret, de quiétude ou d'angoisse.

Dans la belle acoustique qu'offre la salle des prières de la basilique, le lyrisme poétique des mélodies a orné le silence religieux des lieux, livrés au doigté de l'artiste-virtuose qui a su donner des élans de narrateur aux sonorités cristallines du piano, dans des atmosphères solennelles.

En présence des représentants de différents corps diplomatiques



accrédités à Alger, le public, savourant tous les moments du récital dans l'allégresse et la volupté, a longtemps applaudi l'artiste, par ailleurs docteur en médecine et chercheur, qui s'est généreusement livré, à l'issue de sa prestation, à une séance de vente dédiée de son premier album sorti en 2013, «Célestia». Zaki Allal, qui a animé deux tournées qui l'ont mené, outre quelques villes d'Algérie, au Canada, Etats Unis d'Amérique, Espagne, Suisse, France, se produisant également au Carnegie Hall à New York et

au Steinway Hall de Londres, a confié à l'APS la sortie prochaine de son deuxième opus, «Peace» (paix), après «Sunrise», chanson sortie en single en 2015. Organisé par la Basilique «Notre Dame d'Afrique», «Un piano, un monument», concert inaugural d'une tournée que Zaki Allal devrait animer, a été programmé, pour une représentation unique, dans le cadre, selon le recteur de la basilique Notre-Dame d'Afrique, père José Maria Cantal Rivas, du «programme régulier, initié par l'église».

ORAN

Commémoration du 57^e anniversaire de l'attentat à la voiture piégée à place «Tahtaha»

Les autorités locales et les représentants de la famille révolutionnaire d'Oran ont commémoré, jeudi, le 57^e anniversaire de l'attentat à la voiture piégée perpétré par l'organisation criminelle OAS, le 28 février 1962 à la place «Tahtaha», au cœur du quartier populaire de Medina Djedida.

La cérémonie a donné lieu au dépôt d'une gerbe de fleurs et à la lecture de la Fatiha du Livre saint à la mémoire des chouchous, devant la stèle érigée sur le lieu du drame. L'attentat a été perpétré l'après-midi de la 23^e journée du ramadhan, au moment où la placette de la Tahtaha était bondée de monde et les passants s'affairaient à faire les dernières emplettes à l'approche de l'heure de la rupture du jeûn. L'explosion de deux voitures piégées, aux environs de 16 heures, avait occasionné un véritable carnage parmi les passants. Le bilan a été très lourd : plus de 80 morts et des centaines de blessés. L'OAS venait de signer, en ce funeste jour, l'un de ses terribles attentats, dans son ultime soubresaut de désespoir pour tenter d'entraver un processus historique irréversible, celui du recouvrement de l'indépendance nationale. Le cessez-le-feu sera proclamé trois semaines plus tard.

PEINTURE

La plasticienne Fadila Lebjaoui expose à Alger

Une exposition d'œuvres picturales, explorant une palette de couleurs chaudes dans des toiles évoquant l'art de la mosaïque et des peintures abstraites, a été inaugurée jeudi à Alger par l'artiste peintre Fadila Lebjaoui. Organisée à l'hôtel El Aurassi, cette exposition propose aux visiteurs une trentaine de tableaux, réalisés avec différentes techniques, et qui ont l'exploration de la

couleur pour seul fil conducteur. L'artiste a dévoilé une première série de toiles reproduisant, avec une grande minutie, des fresques de mosaïques revisitées à l'aquarelle sur toile avec une palette de bleu de vert et de jaune donnant l'impression d'évoluer sur des tons différents.

Avec la même conception Fadila Lebjaoui propose un croisement régulier de traits

des trois couleurs agrémenté de violet qui forme sur la toile un véritable tissage.

Sur un registre plus géométrique la plasticienne continue de décliner les nuances de rouge et de bleu dans une série de toiles représentant des carrés superposés, chaque toile se distinguant par un choix de couleur exploré sur plusieurs tons. Fadila Lebjaoui a également présenté des œuvres abstraites

réalisées au couteau, à l'aquarelle ou encore à la peinture à l'huile où l'humain est relégué au rang de simple forme ornementale sans visage, sans expression et sans aucune fonction. Dans ces rares œuvres où l'humain apparaît pour exprimer la diversité par la couleur. Inaugurée jeudi l'exposition de Fadila Lebjaoui se poursuit jusqu'au 23 mars prochain.

ETATS-UNIS:

Décès du compositeur et chef d'orchestre André Previn, quatre fois oscarisé

Le compositeur, chef d'orchestre et interprète germano-américain André Previn, qui a reçu quatre Oscars au cours de sa carrière, est décédé jeudi, à l'âge de 89 ans, a annoncé l'agence qui le représentait, IMG Artists, dans un communiqué. Il était également connu pour son mariage avec l'actrice américaine Mia Farrow, avec laquelle il a eu trois enfants et adopté



trois autres enfants, dont Soon-Yi, devenue plus tard la compagne du réalisateur Woody Allen. Les causes du décès n'ont pas été précisées. Né Andreas Priwin à Berlin le 6 avril 1929, André Previn s'était installé aux Etats-Unis en 1939 avec sa famille. Dès la fin des années 40, le musicien a travaillé à Hollywood en tant qu'arrangeur et compositeur, une collaboration consacrée par quatre Oscars, pour les films «Gigi» (1958), «Porgy and Bess» (1959), «Irma la Douce» (1963) et «My Fair Lady»

(1964). Le compositeur a succédé John Williams, qui a notamment signé la musique de «Star Wars», a expliqué, dans un documentaire de la BBC consacré à André Previn, que celui-ci avait eu une influence majeure sur son art.

André Previn a également signé de nombreuses pièces classiques, notamment plusieurs concertos et opéras, dont «Un tramway nommé Désir», salué par la critique et joué dans de nombreuses villes. Le compositeur était aussi chef

d'orchestre et a dirigé de nombreux ensembles de premier plan, dont le Royal Philharmonic de Londres, le New York Philharmonic ou le London Symphony Orchestra. Outre ces réalisations dans le classique, André Previn était également un pianiste de jazz renommé.

Il a notamment joué avec la chanteuse américaine Ella Fitzgerald, le trompettiste Dizzy Gillespie ou le pianiste Oscar Peterson. La diversité de ses travaux primés aux Grammy Awards, les ré-

compenses de l'industrie musicale américaine qui l'ont sacré à dix reprises, montre l'étendue de ses activités, d'albums jazz en solo aux bandes originales de film jusqu'à la direction de concerts enregistrés sur disque. Son ami Andrew Marriner, première clarinette du London Symphony Orchestra, a salué «le son extraordinaire qu'il arrivait à tirer d'un orchestre». «Il arrivait à entraîner les musiciens dans une collaboration bouleversante», a-t-il ajouté sur le site de l'orchestre.

André Previn a été marié cinq fois, notamment à la comédienne Mia Farrow, entre 1970 et 1979. Ils étaient restés proches après leur séparation et l'actrice lui a rendu hommage jeudi dans plusieurs tweets. «Que tu reposes dans les symphonies glorieuses», a-t-elle notamment écrit, pour illustrer une photo récente prise avec son ancien époux.

ETATS-UNIS:

Restitution de 361 pièces de reliques et d'objets d'art à la Chine



Les Etats-Unis ont annoncé le rapatriement de 361 pièces de reliques et d'objets d'art chinois vers la Chine lors d'une cérémonie qui s'est tenue jeudi à Indianapolis, chef lieu de l'Etat américain de l'Indiana (centre). De hauts responsables des deux pays ont célébré le rapatriement lors de la cérémonie

qui s'est tenue au musée Eiteljorg à Indianapolis. Ce rapatriement ramènera en Chine le plus important lot de reliques et d'objets d'art des Etats-Unis depuis 2009, lorsque les deux pays ont signé un protocole d'entente visant à renforcer la coopération à cet égard. Hu Bing, directeur adjoint de l'Adminis-

tration nationale du patrimoine culturel de Chine, a déclaré lors de la cérémonie que la Chine appréciait les efforts des Etats-Unis pour restituer ces reliques et espérait renforcer la coopération avec les Etats-Unis en matière de préservation des reliques, de partage d'informations, ainsi que d'échanges interpersonnels.

Programme de la soirée

TF1 21:00
The Voice, la plus belle voix


Les auditions à l'aveugle se poursuivent pour les candidats. Accompagnés par un orchestre live, ils viennent interpréter un titre de leur choix face à Mika, Soprano, Julien Clerc et Jennifer. Chaque coach - s'il est convaincu - peut se retourner afin d'espérer ajouter le candidat à son équipe. S'ils sont plusieurs à le faire, c'est alors à celui-ci de choisir le groupe qu'il souhaite intégrer. Pour la première fois, cette année, chaque juré peut décider de « bloquer » l'un de ses camarades pour l'empêcher d'actionner son buzzer.

France 2 21:00
Félins


Réputés secrets, mystérieux et difficiles à filmer, les félins sont dotés d'une ingéniosité et d'une curiosité qui leur ont permis de s'adapter à une très grande variété d'écosystèmes. Dans la savane, le lion est le roi des animaux, mais aussi le seul à vivre en société, contrairement au chat rubiginéux des forêts du Sri Lanka, plus solitaire. Malgré sa petite taille, il est un prédateur redoutable. Le léopard des neiges arpente, quant à lui, les sommets de l'Himalaya, tandis que le guépard est le plus agile des chasseurs des plaines d'Afrique. D'autres ont apprivoisé les milieux aquatiques.

France 3 21:00
Cassandra

Réalisateur : Hervé Renoh
Avec : Gwendoline Hamon, Alexandre Varga



Un meurtre spectaculaire a eu lieu dans un château en cours de restauration à Annecy-le-Vieux, en Haute-Savoie : le maire du village a jailli telle une torche humaine et s'est écrasé dans le vide. La commissaire Cassandra veut savoir qui en voulait à cet édile aimé de tous. Des délinquants effectuaient leurs travaux d'intérêt général sur le chantier. A moins que ce ne soit une affaire de mœurs. Il y a aussi Guillaume « le miraculé », un enfant disparu en 2004... qui est réapparu 10 ans plus tard.

CANAL+ 21:00
The Secret Man : Mark Felt

Réalisateur : Peter Landesman
Avec : Liam Neeson, Diane Lane



A Washington, en mai 1972, alors que la Maison blanche subit la pression de nombreux mouvements contestataires qui réclament la fin de la guerre du Vietnam, J. Edgar Hoover, fondateur et patron historique du FBI, meurt, emportant avec lui ses nombreux secrets, grâce à l'efficacité de son numéro 2, le très fiable Mark Felt. Pourtant, quand il s'agit de chercher un successeur à Hoover, l'outsider L. Patrick Gray est préféré au fidèle Felt. C'est alors que cinq hommes sont arrêtés de nuit, alors qu'ils étaient entrés illégalement dans le quartier général du parti démocrate.

6 21:00
NCIS : Los Angeles

Réalisateur : Benny Boom
Avec : Chris O'Donnell, Daniela Ruah



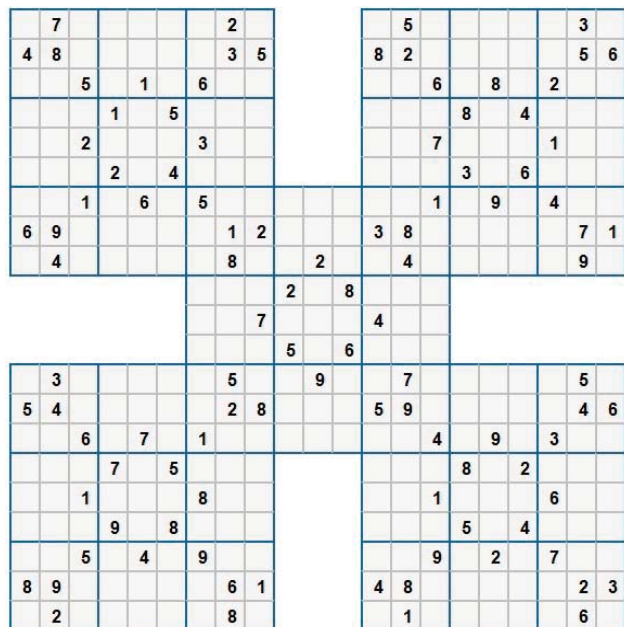
Callen fixe un rendez-vous à Anna Kolcheck dans un café. L'entrevue dégénère car la jeune femme en veut à l'agent des propos qu'il a tenus à l'audience, face à l'AFT et qui a provoqué sa suspension. Dans le même temps, Tiffany Williams, l'ancienne informatrice de Deeks est arrêtée pour avoir violé les conditions de sa liberté conditionnelle et soupçonné de prostitution. En l'absence de l'ensemble du commandement du bureau de Los Angeles, les agents décident de gérer à leur manière cette affaire.

Jeux

Samourai-Sudoku n°2104

Les problèmes de sudoku samourai se composent de cinq grilles de sudoku entrelacées. Les règles standard du sudoku s'appliquent à chacune de ces cinq grilles. Placez les chiffres de 1 à 9 dans les cases vides de chaque grille. Chaque ligne, chaque colonne, et chaque région 3 x 3 doit contenir une fois les chiffres de 1 à 9.

Chaque sudoku samourai a une solution unique et peut être résolu par la logique pure.



« Nous ne voyons pas les choses telles qu'elles sont. Nous les voyons telles que nous sommes. »

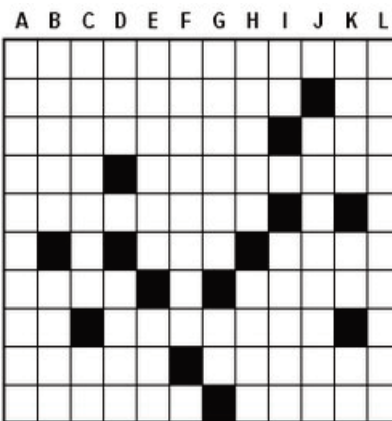
Anais Nin

Mots croisés n°2104

- Horizontalement :
- 1 - Tuyauterie
 - 2 - Regardera attentivement - Cagnard de Cléopâtre
 - 3 - Amendait - Billet de Roumanie
 - 4 - Temps de domination - Antagonistes
 - 5 - Concret
 - 6 - Point de départ d'une dépêche - Succédané de vitre
 - 7 - Sans effets - Forme de plaie
 - 8 - C'est le 77 - Pile
 - 9 - Fenouil bâtarde - Ile grecque
 - 10 - Enrôlements - Darioles

Verticalement :

- A - Etiquette
- B - Oreintera - Séjour d'incinéré
- C - Véhicule spatial - Proche adresse
- D - Bon compagnon - Patrie de Valéry
- E - Passepoil - Feuille pour samovar
- F - Morte en apparence
- G - Grand filets - Deux pour César
- H - Kolkhose - Elle peut vous transporter
- I - A doubler pour une parente - Corps simple mais bon conducteur
- J - Restreindra
- K - Bout de bois - C'est le cobalt - Bien dans le coup



Mots fléchés géants de force 1 à 3 n°804

stoppé- rent grande société	↓	créa- tures déchirât	↓	pic des Pyrénées troublers	↓	saison du bronzage condui- sait	↓	shootait à la mode	↓	petites chapelles romaines	↓	essaya épuisa	↓
enfant turbulent douceurs pour bébé	→									tondu	→		
	↓							tartine grillée arbres nains	→	cri de corrida	↓		
blessure	→					marqua la route restera ouverte	↓						
immen- sité	↓												
	↓		contra- dictoire	↓	criera comme un chien allure	↓							perfora- tions
effa- çaient puan- teurs	→									cou- passe la branche	↓	pares- seux	↓
	↓							souverain slave émit un sermon	↓				
espace poétique	↓		symbole de nudité indigne- ment	→		usa supérieu- res	↓			antique généisse	→		
	↓				hôtel de ville cité des Alpes	↓							stimulera
	↓	grain appareils astrono- miques	→				sièges de cavalier gaz de tube	→					
liquide vital	↓				numéro 1 français maquis- trats	↓		film très court réactions cutanées	→				pièce de charrue
courses d'obsta- cles allonge	→												
	↓				glorifias largeur d'étoffe	↓					île de Vendée	→	
brillant	→									signal d'arrêt vide (navire)	↓	donjon	↓
arrière	↓												
	↓		loup des anciens	→			partie d' intestin	→					demeu- rant
recrute	→		divers	↓		couleur de vin	→	enjolivai	↓		page des titres avoir l'audace	→	
cueillir	↓					siorgi	↓						
	↓							jeune cochon	→				
support de quille adulte en sport	→				lichens grisâtres valeur du silence	↓		obtenus	↓		soleil du vieux Nil note de diapason	→	
	↓						article contracté	→		course d'appel	→		
aseptise- rait	→												

Solution

Sudoku n°2104

1	7	6	5	4	3	8	2	9
4	8	9	6	7	2	1	3	5
2	3	5	9	1	8	6	4	7
7	6	4	1	3	5	2	9	8
9	1	2	7	8	6	3	5	4
3	5	8	2	9	4	7	6	1
8	2	1	4	6	9	5	7	3
6	9	3	8	5	7	4	1	2
5	4	7	3	2	1	9	8	6

Mots Croisés n°2104

1	5	4	6	2	7	8	3	9
8	2	3	9	4	1	7	5	6
9	7	6	5	8	3	2	1	4
5	9	2	8	1	4	3	6	7
6	3	7	2	5	9	1	4	8
4	1	8	3	7	6	9	2	5
3	4	5	2	7	8	9	1	6
8	6	7	9	3	1	4	5	2
2	9	1	5	4	6	8	3	7

Grille géante n°804

	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K	L
1												
2												
3												
4												
5												
6												
7												
8												
9												
10												

Grille géante n°804

•	J	•	E	•	A	•	E	•	B	•	L	•
M	U	L	T	I	N	E	I	N	O	T	A	S
S	G	A	R	N	E	M	A	B	T	A	L	E
U	C	E	S	I	O	N	A	B	O	N	O	A
M	R	E	D	I	A	I	T	E	R	A	I	S
F	E	N	T	H	E	R	A	G	A	I	N	E
S	A	N	G	E	P	L	E	I	N	E	L	L
E	T	H	O	R	G	A	I	N	E	L	L	E
R	O	S	T	E	N	D	E	P	L	E	C	H
D	O	U	T	I	L	E	N	T	I	L	E	S
L	E	V	A	S	S	E	R	O	S	G	O	R
R	A	M	A	S	S	E	R	O	S	G	O	R
S	B	E	R	I	O	R	A	N	E	S	E	R
S	T	E	R	I	L	I	S	E	R	A	I	T

HANDISPORT /
GRAND-PRIX
FAZZA :Les Algériens
se distinguent
au rendez-vous
de Dubaï

Les Algériens se sont distingués au Grand-Prix d'athlétisme handisport de Fazza qui a pris fin mercredi à Dubaï (Emirats arabes unis) avec, à la clé, une première place au classement et un total de 32 médailles (16 or, 9 argent et 7 bronze). L'Algérie a devancé notamment le trio Allemagne (9 or, 7 argent)-Angleterre (9 or, 4 argent, 2 bronze)-Australie (9 or, 3 argent, 4 bronze), dans un classement qui compte 43 pays, après quatre jours de compétition.

La palme d'or revient à quatre athlètes, en l'occurrence Lahouari Bahlaz (club et poids, F32), Nadia Medjmedj (poids et disque, F55/56/57), Asmahane Boudjadar (poids et javelot, F32/33/34) et Sofiane Hamdi (200 et 400m, F37), qui ont remporté le vermeil à deux reprises.

Ont remporté l'or également les athlètes Sid-ali Bouzourine (100m, T35/36), Mourad Bachir (poids, F55/56), Kamel Kerdjena (poids, F33), Mounia Gasmî (club, F32), Abdellatif Baka (5000m, T12/13), Berrahal Mohamed (disque, F51/52), Abdelkrim Kraï (1500m, T37/38) et Samir Nouioua (1500m, T46).

Il y a lieu de relever la bonne participation de Sid-ali Bouzourine qui, en plus de sa médaille d'or, a ajouté deux autres en argent (800m/T36 et 400m/T36). Lors de cette compétition qui constitue la seconde sortie officielle seulement des Algériens depuis les Mondiaux de Londres en 2017, les organisateurs ont procédé à la table de cotation et au jumelage des classes pour départager les athlètes dans plusieurs spécialités.

Les médaillés algériens:

Or:

Bahlaz Lahouari (Club/F32)
Bahlaz Lahouari (Poids/F32)
Nadia Medjmedj (Poids/F54/56/57)
Nadia Medjmedj (Disque/F56/57)
Boudjadar Asmahane (Poids/F32/33)
Boudjadar Asmahane (Javelot/F33/34)
Mounia Gasmî (Club/F32)
Hamdi Sofiane (200m/T35/37)
Hamdi Sofiane (400m/T37)
Sid-ali Bouzourine (100m/T35-36)
Mourad Bachir (Poids/F55/56)
Kamel Kerdjena (Poids/F33)
Abdellatif Baka (5000m/T12/13)
Mohamed Berrahal (Disque/T51/52)
Abdelkrim Kraï (1500m/T37/38)
Samir Nouioua (1500m/T46)

Argent:

Rezouani Walid (Club/F51)
Sid-ali Bouzourine (800m/T36)
Sid-ali Bouzourine (400m/T36)
Bouam Mustapha (Poids/F55/56)
Amchi Mohamed Nadjib (Club/F32)
Safia Djelal (Poids/F54/56/57)
Gasmî Mounia (Poids/F32/33)
Madjid Djemai (1500m/T37/38)
Baka Abdellatif (1500m/T11/12/13)

Bronze:

Mourad Bachir (Disque/F55/56)
Nassima Saifi (Disque/F56/57)
Nadia Medjmedj (Javelot/F55/56)
Mehdi Fatiha (Poids/F40/41)
Karfas Nacereddine (5000m/T12/13)
Mohamed Berrahal (100m/T51)
Mohamed Berrahal (200m/T51).

APS

CHAMPIONNAT ARABE DE JUDO/CS OULED EL BAHIA :
Des juniors en or

Créé il y a à peine deux années seulement, le club sportif amateur « Ouled El Bahia » a vite gravi des échelons en remportant un premier trophée international, lors des championnats arabes des clubs à Marrakech (Maroc) grâce à ses judokas de la catégorie juniors sur lesquels ce club mise énormément à l'avenir, selon ses responsables.

«C'est sur cette catégorie juniors que nous tablons énormément pour dominer le judo algérien dans les années à venir, et surtout honorer les couleurs algériennes dans le haut niveau international», a déclaré à l'APS le président de la section judo dans ce club, Hamada Falet. Au fait, ce responsable était pour beaucoup dans la naissance de CSA « Ouled El Bahia » un certain 19 mars 2017. Ex-dirigeant à l'ASM Oran, il a voulu tenter une nouvelle expérience, mais cette fois-ci en démarrant de néant.

Un véritable défi que l'homme a décidé de relever, tout en étant convaincu de sa réussite, une conviction née notamment de la richesse des talents dont dispose la capitale de l'Ouest en judo, explique-t-il. C'est sur ce vivier d'ailleurs que la direction de ce naissant club oranais s'est basée pour frapper d'entrée.

Cela s'est traduit par son accession en première division, dès sa première année d'existence, pour devenir le seul club portant le flambeau du judo oranais dans la cour des



grands. Ce n'est pas tout, puisqu'au cours de cette même année, le CS Ouled El Bahia est parvenu à se qualifier en finale de la Coupe d'Algérie par équipe où il a défilé le GS Pétrolier.

«Ce début tonitruant, nous a encouragé à revoir nos ambitions à la hausse, et cela a vite donné ses fruits en remportant les championnats arabes de judo en juniors, tout en raflant pas moins de sept médailles, dont quatre en or, lors de ces championnats tenus il y a quelques jours à Marrakech, et ce, pour notre pre-

mière participation sur la scène internationale», s'est encore réjoui Hamada Falet.

L'avenir du judo algérien

Revenant sur ces championnats d'ailleurs, ce dirigeant a qualifié la performance de ses jeunes judokas de la «belle surprise», estimant qu'aucun parmi les présents à cette compétition n'avait donné cher de la peau de ses athlètes qui ont réussi à l'arrivée à s'illustrer «malgré la rude concurrence ayant marqué la compétition».

Même son de cloche chez l'entraîneur du club, Boubek-

keur Missoum, qui s'adapte pour l'occasion une nouvelle consécration arabe, mais cette fois-ci comme coach après avoir goûté à la joie du même trophée en tant qu'athlète en début des années 2000. «Cette consécration est un stimulant de taille pour tout le club afin de redoubler les efforts en tablant sur d'autres distinctions à l'avenir. Nous avons notamment une très bonne équipe des juniors, sur laquelle on devra investir car ils sont non seulement l'avenir du judo oranais, mais algérien aussi», a-t-il conseillé.

Outre le titre gagné par équipes, les juniors de Ouled El Bahia ont raflé 7 médailles, dont 4 en or, œuvre d'Aloui Ramzi (-55 kg), Guerroudji Mohamed (-81 kg), Hached Hichem (-100 kg) et Kaddour Houaria (-44 kg). Quant à Mehdi Ahmed et Lahcen Nacer Youcef, ils ont remporté l'argent dans les catégories des moins de 66 kg et moins de 73 kg respectivement, au moment où Rached Yahia s'est contenté du bronze dans la catégorie des moins de 90 kg.

TENNIS/TOURNOI ITF JUNIORS MEHDI-BOURAS:
L'Algérie Bekrar passe en demi-finale

La jeune joueuse algérienne Ines Bekrar, a composé jeudi, son ticket pour les demi-finales du tournoi international ITF juniors Mehdi-Bouras, qui se dispute au Tennis club d'Hydra (Alger), après sa victoire devant la Tunisienne Ferdaous Bahri en deux sets.

L'Algérienne a remporté les deux manches devant la Tunisienne, tête de série N. 4, sur le même score 6-4 6-4. En demi-finale, prévue vendredi matin, Bek-

krar affrontera la gagnante du match opposant les Italiennes Sofia Rocchetti et Beatrice Ricci. Pour sa part, l'Algérien Youcef Rihane, tête de série N 1, a perdu en quart de finale devant l'Italien, Matteo Gigante, issu des qualifications, sur le score 6-0 6-3.

Ce rendez-vous organisé par le Tennis club de Hydra, sous l'égide de la Fédération algérienne de tennis (FAT), est marqué par la présence de plus de 100 joueurs et

joueuses issus de 23 pays. Amine Mohatat, juge-arbitre algérien, dirige les tableaux simple et double, tandis que Salah Bouzidani est le directeur du tournoi. Ce tournoi est dédié à la mémoire de Mehdi Bouras, ancien joueur de l'équipe nationale juniors décédé en 2013 à l'âge de 24 ans. Il sera suivi par un autre tournoi international ITF juniors au Tennis club les Palmiers (Ben Aknoun, Alger) du 3 au 9 mars.

BADMINTON / OPEN INTERNATIONAL DU KENYA :
L'Algérie présente avec six athlètes à Nairobi

La sélection algérienne de badminton composée de six athlètes prend part à l'Open international du Kenya prévu du 28 février au 2 mars à Nairobi, a indiqué la Fédération algérienne de la discipline (FABad). Le président de la FABad,

Amin Zoubiri, a précisé que cette compétition est une «importante étape» de préparation en vue du Championnat d'Afrique prévu en avril à Abuja (Nigéria). «Cette équipe est également concernée par les Jeux méditerranéens 2021 à

Oran», a-t-il ajouté. A l'Open du Kenya, les badistes algériens qui ont effectué leur préparation à Alger, sont engagés dans cinq tableaux: individuel messieurs et dames, double messieurs et dames, ainsi que le double mixte. Outre l'Algérie,

cette compétition enregistre la participation de 20 pays.

Liste des athlètes retenus :

Sabri Medat, Seifeddine Larbaoui, Abderahim Ouhefoune, Kousseila Maameri, Halla Bouksani et Lynda Mazri. Entraîneur : Omar Nouichi.

2^E CHAMPIONNAT NATIONAL UNIVERSITAIRE DE KARATÉ DO :
Plus de 530 athlètes prennent part au rendez-vous
de Aïn Defla

Au total, 530 athlètes représentant 38 universités, écoles supérieures et directions des œuvres universitaires de 33 wilayas prennent part à la seconde édition du championnat national universitaire de karaté do (filles et garçons) ouverte jeudi à la salle omnisports «Abdelkader Benhamdoud » de Aïn Defla.

Organisé par l'université « Djillali Bounaâma » de Khémis Miliana, en coordination avec la direction locale de la jeunesse et des sports (DJS) et la ligue locale de la discipline, cet événement sportif de deux jours, placé sous le slogan « le sport universitaire, un moyen visant à raffermir la notion du vivre ensemble en paix », et dont le coup d'envoi a été donné par le wali de Aïn Defla, Azziz Benyoucef, a drainé un public

nombreux. Les athlètes répartis en groupes en fonctions de leurs poids se disputeront dans les disciplines se rapportant au kumité et kata (collectif et individuel), selon les organisateurs. Intervenant à l'occasion, le sous-directeur d'animation en milieu universitaire au ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique, Inezarene Smail, a noté que cet événement sportif vise, notamment, à promouvoir la pratique de cette discipline chez les futures générations, en offrant une occasion de rencontres aux différentes délégations.

Relevant que 50 000 étudiants ont pris part aux différents championnats universitaires durant l'année 2018, il a notamment fait état de la tenue de 15

championnats dédiés aux sports individuels. Observant que l'université ½ ne doit pas se limiter aux volets inhérents à la science et à la formation mais doit favoriser les échanges culturels et sportifs, il a noté que cette aire regorge de jeunes talents susceptibles de défendre les couleurs nationales à l'échelle internationale s'ils bénéficient de l'encadrement et de la prise en charge adéquats.

Lui emboitant le pas, le recteur de l'université ½ Djillali Bounaâma « de Khémis Miliana, Pr Rahmouni Mustapha a observé que cette manifestation sportive constitue une «occasion propice» aux étudiants pour ½ nouer des contacts et mettre en évidence leurs aptitudes », émettant le souhait de voir le fair-play prévaloir tout au long de la compétition.

LIGUE DES CHAMPIONS / CS CONSTANTINE - AL-ISMAÏLY: Les «Sanafir» pour s'approcher des quarts

Le CS Constantine accueillera samedi au stade Chahid-Hamlaoui (17h00) les Egyptiens d'Al-Ismaïly avec l'intention de l'emporter pour s'emparer de la tête du classement du groupe C, en match comptant pour la 4^e journée de la phase de poules de la Ligue des champions d'Afrique de football.

Auteur d'un nul samedi dernier à Alexandrie (1-1) face à Al-Ismaïly, réintégré en appel dans la compétition par la Confédération africaine de football, le CSC, co-leader avec le TP Mazembe (7 pts), disputera un match crucial dans l'optique des quarts de finale de l'épreuve. Une victoire permettra aux Constantinois de franchir un grand pas vers le prochain tour.

«Nous devons oublier le point décroché en Egypte et penser à la nécessité de nous imposer lors des deux derniers matchs chez nous, à commencer par celui de samedi. Notre objectif est de terminer leader», a affirmé l'entraîneur français du CSC, Denis Lavagne. Le CSC affrontera une équipe qui ferme la marche de cette poule avec un point seulement. Les «Darawiches», disqualifiés puis réintégrés suite aux incidents ayant émaillé le match arrêté à domicile face au Club Africain (défaite 2-1 puis 3-0 sur tapis vert), joueront leur dernière carte dans ce groupe pour tenter de se replacer dans la course à la qualification. Sur le plan de l'effectif, le CSC se présentera amoindri par la dé-



fection des deux attaquants Mohamed Amine Abid et Adel Djabout pour blessures.

Tenu en échec mardi en championnat égyptien par Talaïa Al-Gaish (0-0), Al-Ismaïly pointe à la 8^e place au

classement avec 28 points, accusant 20 unités de retard sur la 2^e place, qualificative à la Ligue des champions.

Le club égyptien, dirigé au début de la saison par le technicien algérien Kheïred-

dine Madoui, limogé par la suite pour mauvais résultats, a rallié mercredi Constantine avec un effectif au grand complet après le rétablissement des deux défenseurs Baïr El-Mohamadi et Tarek Taha.

LIGUE 1 (23^E JOURNÉE): L'USMA pour accentuer son avance, matchs couperets en bas du classement

L'USM Alger aura une belle occasion d'accentuer son avance en tête du championnat de Ligue 1 de football en accueillant le Paradou AC dans un derby indécis, alors qu'en bas du classement, trois rencontres opposeront des équipes menacées de relégation, à l'occasion de la 23^e journée prévue samedi et dimanche.

Installée confortablement dans le fauteuil de leader avec huit longueurs d'avance sur son poursuivant direct, l'USMA (45 pts) aura à cœur de l'emporter face au PAC (3e, 36 pts) qui reste un sérieux client pour les «Rouge et Noir» après avoir aligné cinq victoires de suite, toutes compétitions confondues.

Un succès de l'USMA lui permettrait de foncer vers un titre qui manque à son palmarès depuis la dernière consécration en 2016. Son dauphin, la JS Kabylie (2e, 37 pts), en perte de vitesse, accueillera l'ES Sétif (6e, 30 pts) avec l'objectif de conforter sa deuxième place et surtout mettre fin à son passage à vide.

La JS Saoura (6e, 30 pts), battue vendredi dernier en déplacement par le CA Bordj Bou Arreridj (2-0), aura l'occasion de se racheter devant son public face au MO Béjaïa (14e, 21 pts) dans ce qui sera le premier match de l'entraîneur français des «Crabes» Alain Michel, de retour aux affaires du club en remplacement de Kheïreddine Madoui, démissionnaire. Outre l'enjeu du titre et du podium, cette 23^e journée sera marquée par trois matchs opposant des équipes sérieusement menacées par le spectre de la relégation : DRB Tadjanet (14e) - O.

Médéa (12e), CABB Arreridj (9e) - USM Bel-Abbès (16e) et MC Oran (10e) - CR Belouizdad (12e). Des rendez-vous indécis et ouverts à tous les pronostics où le moindre faux-pas pour l'une ou l'autre formation serait lourd de conséquences dans l'optique du maintien, alors que la compétition aborde sa dernière ligne droite. Les deux derniers matchs de la journée, en l'occurrence CS Constantine - MC Alger et NA Hussein-Dey - AS Ain M'lila ont été reportés à une date ultérieure en raison de l'engagement du CSC et du NAHD respectivement en Ligue des champions et en Coupe de la Confédération africaine.

Ligue 1 de football (23^e journée): Le programme

Programme de la 23^e journée du championnat de Ligue 1 de football, prévue samedi et dimanche :

Samedi 2 mars :

Alger (Omar-Hamadi) : USM Alger - Paradou AC (17h00)
Tizi-Ouzou : JS Kabylie - ES Sétif (17h45)
Tadjanet : DRB Tadjanet - O. Médéa (18h00)
Bordj Bou Arreridj : CABB Arreridj - USM Bel-Abbès (18h00)
Béchar : JS Saoura - MO Béjaïa (18h00)

Dimanche 3 mars :

Oran (Ahmed-Zabana) : MC Oran - CR Belouizdad (16h00)

A programmer :

CS Constantine - MC Alger
NA Hussein-Dey - AS Ain M'lila

Classement	Pts	J
1). USM Alger	45	22
2). JS Kabylie	37	22
3). Paradou AC	36	22
4). CS Constantine	32	21
→). MC Alger	32	20
6). JS Saoura	30	21
→). ES Sétif	30	21
8). NA Hussein-Dey	27	20
9). CABB Arreridj	26	22
10). MC Oran	24	21
11). AS Ain M'lila	23	22
12). CR Belouizdad	22	21
→). O. Médéa	22	22
14). DRB Tadjanet	21	21
→). MO Béjaïa	21	21
16). USM Bel-Abbès	19	21

NDLR : ce classement prend en considération la victoire de l'AS Ain M'lila face au CR Belouizdad sur tapis vert (3-0) et la défalcation de 3 points à ce dernier.

LIGUE 2 (24^E JOURNÉE): Le choc WAT-NCM et le derby ASMO-RCR à l'affiche

Le choc WA Tlemcen - NC Magra, entre le dauphin qui accueille le leader, sera à l'affiche de la 24^e journée de Ligue 2 Mobilis de football, prévue samedi et qui sera marquée également par d'autres duels intéressants, notamment le derby de l'Ouest ASM Oran - RC Relizane. Le choc du sommet de tableau devrait le plus captiver l'attention, surtout qu'en cas de victoire, le WAT (38 pts) reviendrait à seulement deux longueurs du NCM, solide leader avec 43 unités.

L'enjeu sera tout aussi important au stade Habib-Bouakeul d'Oran, où l'ASMO (avant-dernière) essaiera de remporter son derby pour s'extirper de la zone de relégation, alors que le RCR (3e/37 pts) voudra recoller au NCM qui le devance actuellement de six bonnes longueurs.

Autre duel intéressant qui vaudra probablement le détour, le déplacement du MC El Eulma (3e/37 pts) chez l'USM Annaba (9e/31 pts), éliminée en quarts de finale de la Coupe d'Algérie, car là-aussi, les débats risquent d'être chauds entre deux antagonistes qui visent l'un comme l'autre la victoire.

Chez les mal classés, le calendrier a réservé des fortunes diverses, car si l'USM Blida (bon dernier) et le RC Kouba (13e) évolueront sur leur terrain contre respectivement la JSM Béjaïa (7e/33 pts) et l'ES Mostaganem (11e/27 pts), l'USM El Harrach (14e), elle, devra effectuer un périlleux déplacement chez l'Amel Boussaâda, un solide club du milieu de tableau qui reste sur un bon nul chez la JSM Skikda (1-1) et grâce auquel il s'est hissé à la 8^e place.

Autant dire que la mission des Harrachis s'annonce des plus compliquées, surtout qu'après avoir retrouvé une certaine stabilité au début de la phase retour, ils semblent en nette perte de vitesse dans cette dernière ligne droite du parcours, comme en témoigne leur dernière défaite à domicile contre le RC Kouba (0-2).

Les deux autres matchs inscrits au programme de cette 24^e journée sont US Biskra - JSM Skikda et ASO Chlef - MC Saïda. Si l'ASO et l'USB, ex aequo à la troisième place avec 37 points, essaieront de l'emporter pour augmenter leurs chances d'accession, la JSMS (10e) et le MCS (12e) chercheront à éviter de sombrer dans les abysses du classement à quelques encablures de la fin de saison.

Le programme

Programme de la 24^e journée du championnat de Ligue 2 Mobilis de football, prévue samedi :

Amel Boussaâda - USM El Harrach (15h00)
USM Blida - JSM Béjaïa (15h00)
RC Kouba - ES Mostaganem (15h00)
WA Tlemcen - NC Magra (16h00)
USM Annaba - MC El Eulma (16h00)
ASM Oran - RC Relizane (16h00)
US Biskra - JSM Skikda (17h00)
ASO Chlef - MC Saïda (17h00)

Classement :	Pts	J
1). NC Magra	43	23
2). WA Tlemcen	38	23
3). ASO Chlef	37	22
→). US Biskra	37	23
→). MC El Eulma	37	23
→). RC Relizane	37	23
7). JSM Béjaïa	33	22
8). Amel Boussaâda	32	23
9). USM Annaba	31	22
10). JSM Skikda	30	23
11). ES Mostaganem	27	22
12). MC Saïda	26	23
13). RC Kouba	23	23
14). USM El Harrach	22	23
→). ASM Oran	22	23
16). USM Blida	10	23.

LIGUE 2 MOBILIS: L'USM El Harrach et l'USM Annaba sanctionnées d'un match à huis clos (LFP)

La commission de discipline a infligé un (1)match à huis clos à l'USM Annaba et l'USM El Harrach pour «jet de projectiles et de fumigènes», a indiqué jeudi la Ligue de football professionnel (LFP).

L'USM Annaba a été sanctionnée pour «jet de projectiles et de fumigènes» lors du match contre l'ES Sétif (0-4) en quart de finale de la Coupe d'Algérie disputé le 27 février au stade 8 mai 45 de Sétif.

Quant à l'USM El Harrach, elle est sanctionnée pour «jet de projectiles et de fumigènes» lors de la rencontre contre le RC Kouba (0-2) disputée mardi au stade du 1^{er} novembre d'El Harrach pour le comptant de la 23^e journée du championnat de Ligue 2 Mobilis.(APS) Outre la sanction d'un match à huis clos, les deux équipes devront s'acquitter chacune d'une amende de 200.000 DA.

Un membre de la Fédération du Mozambique suspendu 15 ans pour corruption

Un officiel de la Fédération de football du Mozambique, Sidio Jose Mugadza, a été suspendu 15 ans pour corruption par la justice interne de la Fifa, a annoncé jeudi l'instance.

M. Mugadza, qui était notamment chargé de superviser des rencontres organisées sous l'égide de la Confédération africaine de football (CAF), a été reconnu coupable par la chambre de jugement de la Commission d'éthique de la Fifa d'avoir «accepté des pots de vin» et d'avoir ainsi violé le code d'éthique.

A l'issue d'une enquête ouverte le 11 juillet 2018, M. Mugadza a été suspendu pour 15 ans de «toute activité liée au football, au niveau national et international» et a écoupé d'une amende de 3.000 francs suisses (2.644 EUR).

Mercredi, la Fifa avait annoncé avoir suspendu à vie l'ancien trésorier et vice-président de la Fédération de football de Zambie (FAZ), Boniface Mwamelo, également pour corruption.

LIGUE 1 DE FOOTBALL (23^E JOURNÉE) : L'ESS avec une équipe «largement remaniée» face à la JSK samedi (Neghiz)

L'ES Sétif se présentera samedi avec une équipe composée de joueurs issus de la réserve et des remplaçants, face à la JS Kabylie en match prévue au stade du 1^{er}-Novembre de Tizi-Ouzou (17h45), comptant pour la 23^e journée du championnat de Ligue 1 de football.

«Nous avons disputé un match intense mercredi en Coupe d'Algérie face à l'USM Annaba. Nous aurions aimé joué face à la JSK dimanche pour donner plus de temps aux joueurs de récupérer. Cette situation va m'obliger à aligner une équipe largement remaniée composée de joueurs de la réserve et des remplaçants qui n'ont pas joué face à Annaba», a affirmé l'entraîneur sétifien Nabil Neghiz ce vendredi sur les ondes de la radio nationale.

L'Entente a réussi sa «remontada» en se qualifiant pour les demi-finales de Coupe grâce à victoire à domicile face à l'USM Alger (4-0) en quarts de finale (retour) de l'épreuve. Lors de la première manche, les Sétifiens se sont inclinés sur le score de 2 à 0.

«Je ne suis pas contre la programmation, mais nous devons bien gérer ce genre de situation. Au lendemain de la rencontre de Coupe (jeudi), les joueurs ont été mis au repos, alors que le déplacement à Tizi-Ouzou est prévue ce vendredi, nous n'avons pas eu le temps de récupérer», a ajouté Neghiz. Avec un match en moins à disputer à la maison face au MC Alger, l'ESS pointe à la 6^e place au classement avec 30 points. La JSK, de son côté, occupe la position de dauphin avec 37 points, à huit longueurs du leader l'USM Alger.

APS

LIGUE 2 / ASM ORAN : Mobilisation générale avant d'accueillir le RC Relizane

La réception du RC Relizane, samedi en match comptant pour la 24^e journée de la Ligue 2 de football, constitue un virage décisif pour l'ASM Oran qui lutte pour son maintien, a estimé, jeudi, son entraîneur Salem Laoufi.

«On n'a pas d'autre choix que de remporter ce match. Un autre résultat que la victoire nous ferait revenir à la case départ», a déclaré le coach à l'APS. Avant six journées de la fin de la compétition, l'ASMO occupe la 14^e place avec 22 points, soit troisième potentiel relégable, devancée par le RC Kouba qui en compte 23.

L'identité du premier club relégué en Division nationale amateur (DNA) la saison prochaine est connue. Il s'agit de l'USM Blida, en attendant de connaître les deux autres formations qui l'accompagneront au purgatoire.

Les Asémistes, qui sont en train de vivre une saison tumultueuse alors qu'ils tablaient au départ sur l'accession, «ont leur destin entre leurs mains», selon leur entraîneur revenu au bercail il y a quelques semaines.

Sous sa houlette, la formation de M'dina J'dida a amassé 5 points en trois matchs, dont deux ramenés de ses déplacements à El Harrach et El Eulma.

Une «moisson» qui aurait pu être meilleure si les protégés de Salem Laoufi avaient réussi à s'imposer sur le terrain du MC El Eulma lors de



la précédente journée, surtout que ce jour-là, «la victoire leur tendait les bras», selon leur entraîneur.

«Justement, on fait toujours face à un problème de manque de réalisme. Pourtant, j'ai cru que mes joueurs étaient libérés par leur large victoire à domicile contre l'ES Mostaganem (5-1)», a encore dit le premier responsable technique de l'ASMO, passé cette saison par l'USMH et l'OM Arzew (DNA).

En prévision du derby de l'Ouest contre le RCR, toujours en course pour accéder en Ligue 1, tout le monde est mobilisé dans le club oranais. La direction du club, en premier lieu, a décidé de jouer la carte de la motivation financière.

Dans ce contexte, la subvention que vient de débiter la direction de la jeunesse et des sports locale au profit du club, estimée à 800.000 DA, est tombée à point nommé pour permettre

aux dirigeants de motiver leurs joueurs, selon un membre de la direction. Un appel est lancé également par les dirigeants aux supporters pour revenir aux gradins qu'ils boudent depuis le début de cette saison, car selon ces mêmes dirigeants, «l'heure n'est pas à la division», souhaitant que les fans se mobilisent à leur tour derrière leur équipe pour l'aider à surmonter cette phase décisive dans l'histoire du club.

CAN-2019: «Le Sénégal visera le titre africain en Egypte»

La sélection du Sénégal ambitieuse de remporter la Coupe d'Afrique des Nations de football (CAN-2019), prévue en Egypte du 21 juin au 19 juillet, a indiqué l'entraîneur Aliou Cissé, assurant que son groupe est prêt à se battre pour cet objectif. Avec 13 points au compteur après cinq journées, le Sénégal est déjà assuré de terminer en tête du groupe (A), quel que soit le résultat de son match face à Madagascar. C'est la raison pour laquelle, l'entraîneur des Lions prévoit d'effectuer une large revue d'effectif.

«J'ai un groupe exceptionnel où il y a de vrais compétiteurs qui rêvent de cette Coupe d'Afrique des nations. Nous travaillons depuis 2015 pour la gagner. Nous nous battons tout le temps pour ça. Nous avons bon espoir et nous allons nous mobiliser», a notamment affirmé le sélectionneur national. L'ancien international sénégalais a indiqué lors d'une conférence de presse à Dakar que la CAN 2019 sera «une compétition difficile mais (son) équipe arrive à maturité».

«Le Sénégal ne doit avoir peur de personne. Nous sommes forts et



conscients de nos capacités mais il y aura une dizaine d'équipes qui auront leur mot à dire dans ce tournoi continental», a-t-il estimé. A quatre mois du coup d'envoi du tournoi, Aliou Cissé dit s'inscrire dans la continuité. «Je recherche surtout à améliorer le collectif. Le plus important, c'est que l'ossature du groupe soit là. Depuis 2015, il y a plus

de 14 joueurs qui sont souvent appelés en équipe nationale. Cela prouve que nous sommes cohérents», a-t-il fait savoir. Pour la première fois dans l'histoire de la CAN, 24 équipes vont y participer. Le Caire, Alexandrie, Ismaïlia, Suez et Port-Saïd sont les cinq villes égyptiennes qui vont accueillir les rencontres de la 32^e édition du tournoi africain.

MLS: L'Algérien Sofiane Hanni intéresse le Toronto FC

L'international algérien Sofiane Hanni, actuellement sociétaire du Spartak Moscou, première League de Championnat de Russie, pourrait changer de cap et rejoindre le FC Toronto canadien de la MLS, a rapporté mercredi le Toronto Sun.

Selon la même source, les dirigeants du club Canadien sont toujours en contact avec

le Spartak Moscou pour trouver un terrain d'entente sur le prix de départ de l'international Algérien.

Le FC Toronto a récemment perdu sa grande star Sebastian Giovinco, parti à Al-Hilal (Arabie Saoudite).

Un départ qui, conjugué à celui de Victor Vazquez pour Al Arabi, laisse le club canadien à la recherche d'un

joueur créatif. Celui-ci pourrait se nommer Sofiane Hanni. La presse américaine avait évoqué un intérêt du Toronto FC qui est actuellement en pleine préparation pour le début de la saison, prévu le mois prochain.

Les dirigeants du club ne veulent pas traîner dans des négociations, raison pour laquelle ils veulent conclure

très rapidement avec le joueur algérien dont le contrat avec les Moscovites court jusqu'en 2022.

Pour rappel, Sofiane Hanni a rejoint le championnat Russe en provenance d'Anderslecht et a eu du mal à s'imposer à cause de problèmes avec son ancien entraîneur Carrera mais qui a depuis trouvé sa place.

CABALLERO SOUTIENT KEPA

Willy Caballero ne souhaite pas que les supporters de Chelsea sifflent Kepa pour son probable retour à la compétition dimanche à Fulham. Interrogé en zone mixte sur sa relation avec Kepa après la victoire de Chelsea face à Tottenham, mercredi, Willy Caballero a assuré que tout allait bien avec son coéquipier. Le gardien argentin devait remplacer le portier espagnol dimanche dernier lors de la finale de la Carabao Cup perdue contre Manchester City, mais ce dernier avait refusé de sortir.



Naples prêt à faire une offre à Icardi ?

Si la presse italienne évoquait un intérêt de Naples et de la Juventus Turin pour Mauro Icardi, l'attaquant argentin de l'Inter Milan aurait reçu une offre d'une de ses deux formations.

En effet, si l'on en croit la presse italienne, les Napolitains offriraient un salaire annuel de 9 millions d'euros avec des primes de performances individuelles et collectives pouvant grimper jusqu'à 2 millions d'euros par an.

En cas d'accord, Icardi serait le deuxième joueur le mieux payé de Serie A.

SALAH : «MON STYLE EST DIFFÉRENT DES 9 HABITUELS»

Mohamed Salah joue souvent en pointe cette saison. Un rôle nouveau qui ne lui déplaît pas, même s'il ne se voit pas comme un avant-centre classique.

Jürgen Klopp a souvent délaissé le 4-3-3 classique cette saison, généralement pour un 4-2-3-1, parfois un 4-4-2 ou sa variante en 4-4-1-1. Des schémas qui, par ailleurs, présentent un bilan statistique plus efficace. Dans ces dispositifs, Mohamed Salah s'est toujours retrouvé en pointe de l'attaque, alors que son poste de prédilection est ailier. Pourtant, son rendement n'en est pas moins bon : l'Égyptien est, à égalité avec Agüero, en tête du classement des buteurs de Premier League. Interrogé sur ce nouveau rôle sur Sky Sports, Mo' Salah a ainsi décrit ses sensations :

J'ai beaucoup joué avant-centre cette saison mais j'ai joué aussi sur l'aile et j'y ai marqué beaucoup de buts. Mais je n'aime pas être étiqueté numéro 9, parce que je ne joue pas à la manière d'un 9. Comme avant-centre, je dois redescendre assez bas pour chercher le ballon et ensuite passer les défenseurs, les dribbler. Donc même quand je joue en numéro 9, mon style est différent des 9 habituels. Je la joue un peu comme un numéro 10 en fait. J'essaie toujours d'aider l'équipe à marquer.

De Gea : demandes trop élevées pour Manchester United ?

Manchester United va-t-il prendre le risque de perdre son gardien David De Gea ? Alors que l'Espagnol n'a plus que 14 mois de contrat avec le club, sa prolongation n'a pas encore eu lieu. En cause ? Le joueur demanderait un salaire égal à celui d'Alexis Sanchez, plus gros contrat de la Premier League. En termes de chiffres, il s'agirait d'un salaire de 520 000 euros par semaine selon The Telegraph. Si les Red Devils tentent de prolonger leur gardien de 28 ans, ils essaient de ne pas atteindre ce plafond. De son côté, l'agent du joueur, Mino Raiola, commencerait doucement à faire monter la pression du côté de la direction. Car si les deux parties ne trouvent pas d'accord, De Gea pourrait partir libre à l'été 2020 ou pour une somme dérisoire dans quelques mois.



CLAP DE FIN POUR ALLEGRI ?

Et si Massimiliano Allegri vivait ces dernières semaines en tant qu'entraîneur de la Juventus ? Arrivé au club en 2014, le coach italien pourrait vivre une nouvelle déception en Ligue des Champions dans quelques jours alors que son équipe est mal partie dans sa double confrontation contre l'Atlético Madrid. Selon certaines sources, une élimination de la Juve pourrait déboucher sur un divorce entre l'entraîneur et son club. Il faut dire que les dirigeants italiens savent que Zinedine Zidane est intéressé à l'idée de rebondir à Turin l'été prochain et que cette opportunité pourrait ne pas se représenter dans le futur. Du côté d'Allegri, la perspective de rejoindre le Real pourrait également être séduisante et représenter la chance d'une vie d'entraîneur.

BALE POUSSÉ VERS LA SORTIE PAR PÉREZ ?

L'attaquant gallois serait devenu indésirable aux yeux de son président qui souhaiterait le vendre cet été.

Un an après le départ fracassant de Cristiano Ronaldo, une nouvelle star du Real Madrid, Gareth Bale, pourrait bien changer d'air en 2019. Si la direction de la Maison Blanche a plutôt subi le choix du Portugais de rejoindre la Juve - en se consolant avec une très belle opération économique (100 M€ engrangés pour un joueur de 33 ans) -, le départ annoncé du Gallois en sera tout autre. Car selon AS, Florentino Pérez en personne aurait mis le nom de Bale sur la liste des joueurs en instance de départ. La raison ? L'incapacité du Britannique à faire oublier «CR7» sur la pelouse (13 buts et 5 passes décisives seulement en 32 matches) mais également un comportement jugé inapproprié.



ALGÉRIE-ONU :

Ramtane Lamamra s'entretient à New York avec le SG de l'ONU



Le ministre d'Etat, conseiller diplomatique auprès du président de la République, Ramtane Lamamra, s'est entretenu jeudi à New York avec le Secrétaire général des Nations unies, Antonio Guterres, auquel il a transmis les salutations du président de la République, Abdelaziz Bouteflika, ainsi que ses bons vœux de succès dans son œuvre de paix au service de la communauté internationale. L'entretien auquel a pris part l'ambassadeur et représentant permanent de l'Algérie auprès de l'ONU, Sabri Boukadoum, a permis aux deux parties de procéder à un échange de vues sur les perspectives de renforcement du partenariat stratégique entre l'organisation onusienne et l'Union africaine à la lumière notamment des dispositions que le Conseil de sécurité vient d'adopter dans le contexte du programme tendant à «faire taire les armes en Afrique d'ici à fin 2020». Par ailleurs, M. Lamamra s'est également entretenu avec la vice-secrétaire générale des Nations unies, Mme Amina Mohamed. L'entretien a porté sur des questions politiques africaines d'actualité.

ALGÉRIE-ONU

L'Algérie participe à la 40^e session du Conseil des droits de l'Homme à Genève

Le secrétaire général du ministère des Affaires étrangères (MAE), Nourredine Ayadi, a conduit la délégation algérienne au segment de haut niveau de la 40^{ème} session du Conseil des droits de l'Homme qui se tient, du 25 février au 22 mars, au siège des Nations-Unies à Genève, a indiqué jeudi un communiqué du MAE.



Dans sa déclaration prononcée, mardi dernier, à la plénière du segment de haut niveau de cette session, M. Ayadi a rappelé «l'engagement de l'Etat algérien à promouvoir et à protéger les droits de l'Homme garantis par la Loi fondamentale et mis en œuvre dans le cadre des politiques que le gouvernement assure à l'endroit de l'ensemble des citoyens sans distinction».

Il a, par ailleurs, mis en exergue «l'accompagnement que l'Etat algérien décline en faveur des personnes vulnérables, notamment les handicapées et les personnes âgées à travers les dispositifs d'aide et de solidarité». Il a saisi cette occasion pour évoquer la «réappropriation de la composante amazighe,

partie intégrante de l'histoire plusieurs fois millénaire de l'Algérie, à la faveur de la mise en place de l'Académie amazighe, le programme scolaire et culturel ainsi que sa célébration à travers le territoire national».

M. Ayadi a informé l'assistance du déroulement des élections présidentielles avec «les garanties qu'offre la nouvelle loi électorale, en mettant l'accent sur l'implication de la Haute instance indépendante de surveillance des élections et d'une observation internationale souverainement sollicitées».

Il a réitéré «l'appui inconditionnel de l'Algérie à la cause palestinienne et invité le Haut-commissariat aux droits de

l'Homme à réactiver les missions d'information et d'enquête dans le territoire occupé du Sahara occidental». M. Ayadi a, enfin, fait part du «défi auquel fait face actuellement l'Algérie par rapport à la question migratoire et souligné, à ce sujet, que «notre pays, solidaire et généreux vis-à-vis des déplacés du Sahel, ne tolérerait pas que son territoire soit utilisé à des fins criminelles et éloignerait, à cet égard, tous ceux qui abuseraient de sa légendaire hospitalité». Il y a lieu de souligner que Antonio Guterres, secrétaire général des Nations Unies et Mme Marta Fernanda Espinosa Garcés, présidente de l'Assemblée générale des Nations Unies, ont pris part à ce segment.

ALGÉRIE-FRANCE

Rétablissement du dispositif de la garde statique devant l'ambassade d'Algérie en France



Le dispositif de garde statique devant l'ambassade d'Algérie en France a été rétabli hier, ainsi que celui de la résidence de l'ambassadeur, a-t-on constaté. L'Algérie avait reconduit, le 24 février dernier, le dispositif de sécurité en faction des représentations de la France en Algérie (Alger, Annaba et Oran), qui sont de nouveau gardées en permanence par la police algérienne. Pour rappel, le dispositif avait été levé par les autorités algériennes le 19 septembre 2018 en réciprocité à la décision française du 4 septembre de ne plus assurer la protection de l'ambassade d'Algérie et de la rési-

dence de l'ambassadeur en France. Par ailleurs, l'ambassadeur d'Algérie en France, Abdelkader Mesdoua, a rendu jeudi une visite de courtoisie au secrétaire d'Etat auprès du ministre français de l'Intérieur chargé de la Sécurité, Laurent Nunez, au cours de laquelle les deux parties ont évoqué la décision de rétablissement du dispositif. Les deux responsables ont également examiné les voies et moyens permettant le renforcement des liens de coopération entre l'Algérie et la France dans le domaine de la coopération décentralisée et de la formation, a-t-on appris auprès de l'ambassadeur.

ALGÉRIE-ÉGYPTÉ

L'APN participera à la Conférence de l'Union interparlementaire arabe

L'Assemblée populaire nationale (APN) prendra part aux travaux de la 29^e Conférence de l'Union interparlementaire arabe (UIPA), prévue à Amman (Jordanie) les 3 et 4 mars, a indiqué jeudi un communiqué de l'APN.

A cette occasion, le président de l'APN sera représenté à cette Conférence qui se tiendra sous le slogan «Al-Qods: capitale éternelle de

l'Etat palestinien», par le président de la Commission des affaires étrangères, de la coopération et de la communauté, Abdelhamid Si Afif, précise la même source.

La délégation de l'APN est constituée de deux (02) députés en sus du président du groupe parlementaire du parti Rassemblement national démocratique au Conseil de la nation, conclut le communiqué.

FOOTBALL :

Arrestation de 3 présumés auteurs de l'agression du président de la JSK

Trois (3) présumés auteurs de l'agression dont a été victime, mardi, le président de la JSK, Chérif Mellal, ont été arrêtés et présentés devant le parquet, indique jeudi un communiqué de la sûreté de wilaya de Tizi-Ouzou. «Les Services de la Sûreté de Wilaya de Tizi-Ouzou ont procédé à l'arrestation de trois (03) présumés auteurs de cet acte. Déférés devant le Parquet de Tizi-Ouzou, jeudi, ils ont été placés en détention préventive», précise la même source. Mardi, un groupe d'une quinzaine d'individus s'est attaqué au siège de la JSK, saccageant le matériel et agressant 7 employés du club dont le président Chérif Mellal.

MDN

LUTTE CONTRE LE TERRORISME 2 bombes de confection artisanale découvertes et détruites à Médéa

Deux bombes de confection artisanale ont été découvertes et détruites jeudi dans la wilaya de Médéa par un détachement de l'Armée nationale populaire (ANP), a indiqué hier un communiqué du ministère de la Défense nationale (MDN). «Dans le cadre de la lutte antiterroriste, un détachement de l'ANP a découvert et détruit, le 28 février 2019, deux (02) bombes de confection artisanale, et ce lors d'une opération de fouille et de ratissage menée à Médéa/1^{ère} Région militaire (RM), précise la même source. Dans le cadre de la lutte contre la criminalité organisée, «des détachements de l'ANP ont saisi, lors d'opérations distinctes menées à Djinet/4^{ème} RM et Taman-

rasset/6^{ème} RM, deux (02) détecteurs de métaux, cinq (05) groupes électrogènes et deux (02) marteaux piqueurs, tandis que 8 293 litres de carburant et 12 300 paquets de cigarettes, destinés à la contrebande, ont été saisis à El-Oued/4^{ème} RM, Souk-Ahras, Tébessa et El-Taref/5^{ème} RM». Par ailleurs, «des éléments de la Gendarmerie nationale ont appréhendé, à Oran et Sidi Belabès/2^{ème} RM, deux (02) narcotrafiquants en possession de 24,4 kilogrammes de kif traité, d'une (01) grenade et 28 balles de calibre 9 mm, alors que des Gardes-côtes ont déjoué, à Oran, des tentatives d'émigration clandestine de 37 personnes à bord d'embarcations de construction artisanales», ajoute la même source.

SÛRETÉ NATIONALE :

Une journée d'information sur l'expertise médicale

Le Directeur de la santé, de l'action sociale et des sports, le contrôleur de police, Bouhamed Boubekeur a présidé l'ouverture des travaux d'une journée d'information sur l'expertise médicale à la Sûreté nationale au profit des médecins chargés du contrôle médical, a indiqué, jeudi, un

communiqué de la Direction générale de la Sûreté nationale (DGSN). Le Directeur de la santé, de l'action sociale et des sports et le représentant du directeur de la Caisse nationale des assurances sociales (CNAS) ont passé en revue, dans leur allocution, les grands axes de cette journée de formation,

avant de souligner l'impératif de «renforcer le domaine de l'expertise médicale à travers l'adaptation de la formation continue aux avancées scientifiques selon les besoins de la DGSN». Les deux responsables ont mis l'accent, à cet égard, sur l'importance de l'échange d'expertises et de se tenir informé

des derniers développements en la matière en vue d'atteindre les objectifs tracés. A noter que les travaux de cette journée qui s'est tenue au centre de la formation continue à Hydra, a vu la présence de cadres de la DGSN et de la CNAS, a conclu le communiqué.